L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1672 - VENDREDI 18 MARS 2022 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

Votre partenaire JCB AGRI



NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI
SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine

AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY

DOSSIER

SPÉCIAL MISE À L'HERBE

Le grand rendez-vous des prairies

Pages 17 à 20



Photo Réussir SA

C'est un peu comme une rentrée des classes, sauf que la date n'est jamais fixée précisément : le retour des animaux d'élevage dans les champs est toujours une étape sensible à négocier. Il faut prendre en compte la santé des animaux, préserver leurs performances en termes de production de viande ou de lait, tout en restant vigilant sur le bon état des prairies. Un double défi renouvelé chaque année auquel nous consacrons quatre pages cette semaine.

Encart : Catalogue Promodis (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Jeunes agriculteurs

Au revoir, président



Nièvre

› Manque de main-d'œuvre

« On ne comprend pas »



Yonne

› Jeunes agriculteurs

Cohabitation entre ruraux et néoruraux en question



fendt.fr

FENDT

Fendt 700 Vario : Parfait pour tous les travaux.



DÉMO POSSIBLE

Le nouveau Fendt 700 Vario, disponible dans une plage de puissance de 150 à 246 ch est votre partenaire idéal. Que ce soit pour des travaux de fenaison, des champs ou encore de traction, il se montre robuste et polyvalent. Doté du nouvel intérieur de cabine ainsi que de la nouvelle philosophie d'utilisation FendtONE, il établit de nouvelles références en termes de fonctionnalité, de personnalisation et d'ergonomie. En résumé, le nouveau Fendt 700 Vario vous offrira de nombreux atouts: puissance, agilité, précision, fiabilité, multiples fonctionnalités et confort ; sans oublier de vous garantir une rentabilité hors pair.

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy

ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol

ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or
04 • Jeunes agriculteurs : Au revoir, président
05 • Programme « *Plantons des haies !* » : Un sacré bon plant
06 • Fête du Charolais : Passage de témoin
07 • Guerre en Ukraine : « *Gardons la tête froide, malgré tout* »

Nièvre
08 • Retraite : Une tentative pour comprendre
09 • Série emploi : « *On ne comprend pas* »
10 • Installation : De la blouse aux bottes
11 • Maraîchage : Comprendre les enjeux de chacun!

Yonne
12 • JA : La question de la cohabitation entre les ruraux et les néoruraux
13 • Entretien : Le tour d'horizon de l'actualité agricole avec le préfet
14 • Projet 360° Tonnerrois : S'adapter tout en maîtrisant les charges de mécanisation et de main-d'œuvre

Région et ailleurs
15 • Chambre d'agriculture : Le changement climatique, l'enjeu d'aujourd'hui et de demain
16 • Chambre régionale d'agriculture : Une nouvelle directrice générale

Dossier
17-20 • Spécial mise à l'herbe

Infos Services
21 • Économie et Gestion
22-22 • Analyses et tendances
23-24 • Petites annonces
25-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

Manger local

Suivez l'opération Au pré de la ferme en BFC

Jusqu'au 1er avril se tiennent, partout en France, des manifestations destinées à mettre en valeur le fait de manger local et organisées par le réseau Agrilocal. Le but est de favoriser les circuits courts en restauration collective. Dans ce cadre, un salon aura lieu dans l'Yonne, à Tonnerre, le 30 mars.

Utilisée par 38 départements, la plateforme internet Agrilocal est un outil d'achat de produits locaux qui met directement en relation les acheteurs de la restauration collective (écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, etc.) et les fournisseurs de leur territoire (agriculteurs et artisans), dans un respect rigoureux des règles de la commande publique, pour un approvisionnement en produits locaux, bio et de qualité. C'est dans cette logique, que se tiennent les Semaines Agrilocal, afin de mettre à l'honneur les produits et les producteurs des territoires et de permettre à tous, d'accéder à une alimentation saine et de qualité. L'opération Au pré de la ferme, menée dans ce cadre jusqu'au 1er avril, vise à organiser des événements à destination des acheteurs de la restauration collective (élus, principaux, gestionnaires, cuisiniers, etc.), mettre à l'honneur les producteurs et artisans des territoires, créer du lien de proximité, sensibiliser, échanger, sur les enjeux du manger local, mettre en avant l'engagement national de l'association Agrilocal (et par extension, celui de ses départements adhérents) dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité. 23 départements sont engagés dans l'opération. En Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit de l'Yonne, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura. Dans l'Yonne, le mercredi 30 mars, aura lieu le showroom Agrilocal 89, un salon à destination des acheteurs de la restauration collective avec des stands de producteurs et des ateliers autour de l'outil Agrilocal et de la diversification des protéines. Il se tiendra à partir de 13 h 30 au collège Abel Minard de Tonnerre.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

en bref

Lait Dans l'Yonne, Lincet lance un lait traditionnel destiné à valoriser les excédents

Basée dans l'Yonne, près de Sens, la Fromagerie Lincet est une PME familiale spécialisée dans la fabrication de fromages bourguignons : Chaource, Brillat Savarin, Epoisses... En lançant Le lait de Tradition, elle compte bousculer le marché du lait et offrir aux consommateurs un lait traditionnel comme à la ferme. Le pari est de limiter les pertes en excèdent de lait, rémunérer davantage les éleveurs et donner le pouvoir aux consommateurs qui, en choisissant cette nouvelle brique, consomment local, responsable et rentrent dans une démarche vertueuse. Concrètement, environ 80 % du lait collecté par Lincet est transformé en fromages, les 20 % restant, dit excèdent, seront désormais mieux valorisés avec la sortie de ce Lait Traditionnel. Le lait est laissé tel quel depuis la traite ! Entre le peu de temps où il est collecté dans les fermes et le moment où il est mis en brique, il ne parcourra pas plus de 150 km. Le Lait entier non standardisé en matière grasse sera distribué sous contenant d'1L dans des briques en carton recyclable. Cette nouveauté s'inscrit dans la démarche « Lait Demain » qui consiste à mener des actions permettant de pérenniser l'activité sur le plan environnemental et sociétal. «*Nous sommes animés par la transmission de notre entreprise de génération en génération pour développer et choyer tout notre écosystème*» complète Mathilde Lincet, directrice marketing du groupe Lincet/Gaugry, 6ème de la génération Lincet. Derrière cette brique rouge, on trouve 59 producteurs de lait partenaires situés dans un rayon de 80 km autour des sites de production en Seine-et-Marne, Champagne et Bourgogne. Pour 95 % de la production, la fromagerie effectue elle même le ramassage de lait, les 5 % restant sont ramassés par des transporteurs spécialisés historiques. Ce lait vertueux est à retrouver dans les magasins d'usines situés à Brochon (21), à Vaudes (10) et à Saligny (89), en grandes surfaces locales telles Leclerc, Colruyt, Système U, Intermarché, et chez certains producteurs de lait qui propose de la vente directe.

la météo présentée par Dijon Céréales

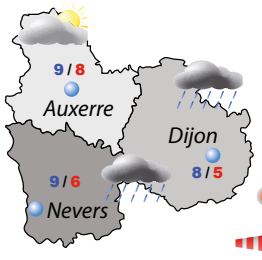
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Mars



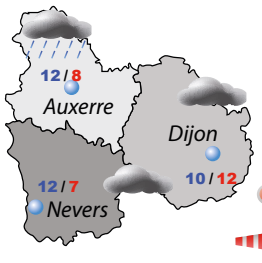
Maussade
Quelques précipitations et de rares éclaircies en perspective. Les vents seront faibles.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Est 10 km/h

Saint Cyrille
Soleil : 06h58 - 19h00
Lune : 19h18 - 07h28

Samedi 19 Mars



Couvert
Le ciel restera menaçant et quelques précipitations persisteront très localement.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 7 à 9°C

Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Joseph
Soleil : 06h56 - 19h02
Lune : 20h35 - 07h45

Dimanche 20 Mars



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 10 à 12°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Herbert
Soleil : 06h54 - 19h03
Lune : 21h54 - 08h03

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 Mars au Mercredi 23 Mars

Un ciel nuageux à couvert avec quelques pluies.

Vents : Nord à 20 km/h
T° mini : 3 à 5°C — T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 24 Mars au Dimanche 27 Mars

Le ciel sera couvert au cours de cette période.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C — T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



Innovation

Alerte au bout du champ!

Incubé au pôle Agrotech de Willems, près de Lille, Patrick Waelkens a lancé Gali Net. Cette application permet aux professionnels du monde agricole de lancer des alertes en cas de danger pour la production ou le matériel. Rencontre avec le créateur de cette sentinelle des temps modernes.



Patrick Waelkens a conçu son application en réalisant que les agriculteurs ne disposaient pas d'une vue d'ensemble sur les problèmes pouvant les concerner.

Foyer de pucerons, attaque d'altises, rouille dans une parcelle, intrusion ou vol de matériel à la ferme… Et s'il était possible de renseigner toutes ces menaces sur une seule et même carte, afin qu'elles soient connues de tous ? C'est l'idée de Patrick Waelkens, entrepreneur en incubation au pôle Agrotech de Willems (59), qui a lancé, en novembre dernier, son application : Gali Net. Créé sur le même principe que l'application GPS Waze — *« Pas dans le sens où il y a un itinéraire à suivre, mais pour la possibilité de poster une alerte en cas d'accident ou contrôle de police »* —, l'application permet de déposer de façon très simple, gratuite et sans s'identifier au préalable, des alertes à destination des professionnels du monde agricole. Six alertes différentes sont proposées : maladies sur culture, maladie sur élevage, ravageurs, animaux, météo et humains (vols de GPS, contrôles, problèmes de pollution…). En cliquant sur l'icône de l'alerte, on accède à plus d'informations : date, état de gravité, photos le cas échéant, distance par rapport à la localisation de celui qui regarde, et à la possibilité de la partager sur les réseaux sociaux.

« Créer une communauté »

« L'alerte est localisée en fonction du lieu précis où l'on se trouve quand on la poste, explique Patrick Waelkens. *L'application permet de partager les problèmes qu'on rencontre dans son quotidien, pour prévenir les autres utilisateurs. Dès qu'une alerte a été postée, la communauté peut immédiatement la visualiser sur la carte. Le but est de créer une communauté au niveau local. L'appli est intuitive, simple à utiliser. La seule contrainte, c'est qu'il faut posséder un smartphone ».* Cela fait deux ans que Patrick Waelkens travaille sur ce projet. Il est entré en incubation au pôle pour start-up Agrotech de Willems début 2020. À la fin de l'année, sa société Polymetis technologies était créée. *« J'ai pu avoir accès à un riche réseau de partenaires, même si le Covid a un peu ralenti les choses »*, reconnaît-il. Une première version de son application, humoristiquement baptisée Gali Net, est mise en ligne courant novembre 2021 sur l'Appstore et le Playstore (les interfaces de téléchargement des IPhone et des smartphones Androïd). Quant à son business model : *« Passer et consulter des alertes restera gratuit pour les agriculteurs »*, promet-il. C'est plutôt à un réseau de partenaires qu'il pense pour monétiser ses services : dans une prochaine version, l'onglet *« Besoin de conseils »* proposera de mettre en relation le lanceur d'alerte avec des professionnels du territoire qui pourraient l'aider, ainsi que l'accès à un forum.

Retour aux racines agricoles

Avant de retrouver ses racines en se tournant vers le monde agricole, ce petit-fils d'agriculteurs belges, originaire de la région de Mouscron, a répondu à l'appel de l'Orient. En 1999, ce passionné d'arts martiaux et de bouddhisme s'envole pour l'Asie. Il y reste onze ans, dont 10 en Chine. En 2017, à son retour avec sa femme et ses deux filles nées là-bas, il prend la tête de la filiale française d'une marque allemande d'arracheuses de betteraves. *« En Asie, j'avais perdu ce contact avec la campagne,* se souvient-il. *Ça a été un bonheur pour moi de retrouver le monde agricole. C'est un univers où il n'y a pas qu'une logique financière et mathématique, comme l'automobile où je travaillais auparavant. Il y a beaucoup de sentiments et d'affectif en jeu, et une vraie fidélité de la part des clients ».* Un nouveau poste qui l'inspire à un autre niveau. *« C'est en allant visiter les clients utilisateurs dans leurs fermes que je me suis rendu compte qu'ils n'avaient souvent pas connaissance des problèmes situés autour de chez eux. C'est là que j'ai eu l'idée de développer un outil simple pour permettre aux agriculteurs de partager des alertes ».* Et de conclure : *« L'intérêt principal à un niveau un peu macro, c'est que cela peut permettre, par exemple, de constater l'émergence de foyers épidémiques, comme avec l'influenza aviaire ou la peste porcine. Il s'agit de visualiser les problèmes en temps réel pour mieux les prévenir ».*

LUCIE DE GUSSEME

en bref

Guerre en Ukraine Bruxelles propose des mesures supplémentaires pour l'agriculture

Au-delà des mesures d'urgence déjà envisagées pour aider le secteur agricole à faire face aux perturbations liées à l'invasion russe en Ukraine, comme l'aide au stockage privé de viande porcine, le recours à la réserve de crise agricole ou la possibilité d'utiliser les jachères comme pâturages, la Commission européenne propose d'autres dispositions dans un document soumis le 14 mars aux experts agricoles des États membres. Elle indique réfléchir à l'extension de l'obligation pour les États membres de communiquer des données mensuelles sur les stocks privés de produits essentiels pour l'alimentation humaine et animale. Des niveaux accrus d'avances sur les paiements directs et les mesures de développement rural devraient pouvoir être versés aux agriculteurs à partir du 16 octobre. Elle pourrait mettre en place un nouveau cadre temporaire de crise facilitant l'octroi d'aides d'État. La Commission apportera des réponses plus détaillées à cette situation dans le cadre de sa prochaine communication sur la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience des systèmes alimentaires, qui sera présentée le 23 mars.

Guerre en Ukraine L'Allemagne autorise le recours aux jachères pour les fourrages

Le ministre allemand de l'Agriculture, Cem Özdemir, a annoncé, le 11 mars, qu'il allait autoriser l'utilisation d'environ 1,2 million d'hectares (Mha) de surfaces d'intérêt écologique (1,06 Mha de cultures dérobées et 170 000 hectares de jachères) pour la production de fourrages pour animaux, afin d'atténuer la hausse de leurs prix en raison de la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie. L'Allemagne va également demander l'octroi de dérogations au nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique, en vigueur depuis le début de l'année, pour permettre aux éleveurs du secteur d'utiliser en partie des aliments conventionnels. Le ministre allemand indique également que la stratégie existante en matière de protéagineux va être renforcée financièrement, afin d'accroître notamment l'offre d'aliments pour animaux sans OGM produits au niveau régional. Par contre, Cem Özdemir refuse à ce stade de renoncer à l'obligation européenne de réserver à la nature 4 % des terres arables à partir de 2023. *« Opposer un objectif à l'autre, c'est vouloir combattre une crise par une autre - ce n'est ni intelligent ni efficace »*, prévient-il.

Plan de résilience La profession insiste sur la flambée des prix de l'énergie

Alors que le Premier ministre a présenté le 16 mars le plan de résilience face aux conséquences de la guerre en Ukraine, plusieurs syndicats agricoles demandent des aides face à la flambée des prix de l'énergie. Dans un communiqué du 15 mars, la FNSEA réclame *« immédiatement »* une anticipation – via des acomptes – du remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) accordé sur le GNR (Gazole non routier) pour 2021 et 2022. Ces remboursements représentent *« en moyenne 1 500 € par exploitation »*. La FNSEA souhaite aussi *« abaisser le reste à charge du GNR agricole de 3,86 € à 2,10 €/hl »*, une possibilité *« offerte par le cadre européen »*. De son côté, la Coordination rurale demande *« en plus de sa détaxation, un plafonnement du prix du GNR à 1 €/litre »*, d'après un communiqué du 15 mars. Par ailleurs, la prise en charge annoncée au 1er avril de 15 ct€/l de carburant pour les particuliers et les professionnels est *« clairement insuffisante pour les agriculteurs »*, estime la FNSEA, qui veut *« doubler »* ce *« chèque énergie »* à 30 ct€/l et *« anticiper »* sa mise en œuvre. Également demandeur d'un *« chèque énergie »*, le Modef réclame, dans un communiqué du 15 mars, un blocage des prix de l'alimentation animale et de l'énergie. Une éventualité qualifiée d'*« illusion »* par le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie le même jour sur France Inter.

Biométhane Le gouvernement rehausse la prise en charge des coûts de raccordement

Le gouvernement relève de 40 % à 60 % le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des méthaniseurs au réseau de gaz, a annoncé le ministère de la Transition écologique le 15 mars. *« Les projets pourront ainsi se réaliser plus facilement dans un contexte où leur localisation doit parfois répondre à des règles environnementales et induire des coûts de raccordements plus élevés »*, précise-t-il dans un communiqué. Au 31 décembre 2021, 365 installations injectaient du biométhane dans les réseaux du gaz. Leur capacité s'élève à 6,4 térawattheures par an, soit une progression de 56 % par rapport à fin 2020. *« La crise actuelle le souligne : nous devons rapidement réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Le biométhane, gaz renouvelable, est une des substitutions au gaz naturel que nous devons encourager »*, a commenté la ministre, Barbara Pompili, citée dans le communiqué.

Jeunes agriculteurs

Au revoir, président

L'assemblée de JA21 s'est tenue vendredi à Baigneux-les-Juifs. L'avenir du syndicalisme a été discuté, le départ d'Antoine Carré a été salué.


Mathieu Faivre, Guillaume Moyot, Baptiste Colson et Antoine Carré.

Ils ont réussi à le faire pleurer ! Un bel hommage a été rendu le 11 mars à Antoine Carré, pour son implication au sein du syndicat durant deux mandats. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise a été salué par de nombreuses personnes pour son combat mené avec la plus grande détermination en faveur de la profession. Celui-ci termine sa deuxième mandature avec de nombreuses forces laissées dans la bataille syndicale, notamment après la manifestation régionale du 6 avril 2021. Antoine Carré a remercié son équipe pour son soutien, son travail au quotidien et s'est dit très confiant dans la relève qui élira un nouveau président à la fin du mois. Baptiste Colson, exploitant à Moloy près d'Is-sur-Tille, est fortement pressenti pour reprendre les rênes du réseau. Guillaume Moyot, secrétaire général, s'apprête lui aussi à passer la main. Son successeur sera vraisemblablement Mathieu Faivre, agriculteur à Montmain près de Seurre.

Le message est passé

Cette grande et belle journée JA (partie statutaire le matin, déjeuner en commun, assemblée l'après-midi, soirée festive dans la foulée) s'est voulue positive et conviviale. Antoine Carré et Guillaume Moyot ont toutefois exprimé un grand mécontentement dès leurs premières prises de parole : *« La guerre se déroule à moins de 2 000 km de chez nous, elle oblige à repenser énormément de choses. Les politiques, dans ce contexte, ne sont pas là aujourd'hui pour nos travaux. Ils ne prennent pas en compte l'agriculture, cela nous dérange énormément. À l'exception de la sénatrice Anne-Catherine Loisier et des membres du Département, qui sont toujours là avec nous, il n'y a personne. Où est le problème ? Les JA se posent beaucoup de questions sur leur avenir. L'agriculture est le pilier, la base de tout avec l'alimentation. Si nous ne la remettons pas au centre des enjeux, rien ne pourra fonctionner »*.

Le syndicalisme en question

Une table ronde sur l'avenir du syndicalisme était proposée. Les échanges ont réuni Jacques de Loisy et Baptiste Colson, bien connus au sein de la FDSEA et de JA de Côte-d'Or. Arnaud Gaillot, secrétaire de JA national, et André Planchenault, directeur de la fédération territoriale MFR Ouest Bourgogne Franche-Comté, étaient également présents. Arnaud Gaillot invite plus que jamais les jeunes à s'engager : *« Manifester son désaccord tout seul dans son coin ne fait jamais avancer les choses. Il ne faut pas hésiter à prendre position pour défendre collectivement notre profession »*. Jacques de Loisy insiste sur l'importance des propositions économiques : *« Il faut en avoir à chaque fois que nous défendons l'acte de production, l'un ne va pas sans l'autre. La Côte-d'Or n'est pas le département où le taux de syndicalisme est le plus important, mais les OPA sont constamment à nos côtés, c'est une chance pour encore mieux avancer dans le futur »*. André Planchenault, au contact de nombreux étudiants au quotidien, a suggéré de jouer davantage la carte du numérique : *« Les jeunes sont tous les temps sur leur smartphone et sont influencés par les youtubeurs, c'est un fait. Ils sont attirés par les nouveautés, les innovations… Je remarque que la valeur ajoutée du syndicalisme n'est pas toujours mise en avant sur les réseaux, c'est peut-être une piste à renforcer »*. Baptiste Colson est persuadé que le syndicat a de beaux jours devant lui : *« Nous avons été malmenés ces dix dernières années. L'agriculture va reprendre la place quelle n'aurait jamais dû quitter, son rôle va redevenir essentiel dans notre société avec tous les évènements que nous vivons. Plus loin que la défense de nos métiers, l'engagement syndical permet de tisser des liens entre agriculteurs. Échanger avec ses voisins est très important, nous avons toujours à apprendre des autres. Le collectif nous fait avancer plus vite et mieux »*.

La relève est là

Cette table ronde était suivie par un public très jeune, à l'image d'Hugo Perroquin et Manon Lanier, respectivement 21 et 18 ans. Ces deux habitants de Fresnes, près de Montbard, sont déjà engagés au sein de JA. Hugo Perroquin, ouvrier agricole, a intégré le syndicat depuis deux ans et est devenu secrétaire de son canton lors des dernières élections. Sa compagne Manon Lanier, apprentie dans une exploitation à Éringes l'a récemment suivi au sein du réseau. Tous deux sont très satisfaits de faire partie de JA : *« L'ambiance est conviviale, nous sommes entre jeunes du monde agricole et apprenons beaucoup de choses. Nous partageons les mêmes convictions »*. Thomas Fromantin, Alexandre Millerand, Maxime Thevenot, Julien Dulac, Thomas Tassin et Maxime Durafort étaient également de la partie. Ces JA du canton de Pontailler-Mirebeau-Fontaine ont d'ores et déjà donné rendez-vous pour la fête départementale organisée sur leurs terres, les 27 et 28 août à Saint-Léger-Priest. Des airs de Provence souffleront sur cet événement avec la présence de plusieurs animaux de Camargue. Des jeux inter-JA seront notamment proposés. Terres de Bourgogne communiquera régulièrement sur la préparation de cet événement.

AG



Hugo Perroquin et Manon Lanier, deux jeunes déjà engagés syndicalement.


Les anciens et nouveaux JA impliqués dans leur canton ou au sein du département ont été remerciés pour leur engagement. L'équipe administrative a également été saluée.


Des jeunes du canton de Pontailler-Mirebeau-Fontaine étaient présents. La fête départementale de l'agriculture se tiendra les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey.

Programme « Plantons des haies ! »

Un sacré bon plant

Un agriculteur vient de planter 2,6 km de haies autour de sa ferme à Genlis, avec un financement 100 % pris en charge par l'État et l'Europe.

Non, il n'y a pas d'arnaque : la conception du projet avec le conseil et la partie administrative, l'achat des végétaux et même leur plantation sont intégralement pris en charge. *« Il y a juste l'argent à avancer »*, précise Christophe Bathelier, qui s'est laissé tenter par le programme *« Plantons des haies ! »* sur plusieurs de ses parcelles. Ce dispositif du plan de relance vise à aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour et à l'intérieur de leurs parcelles en reconstituant des haies bocagères (en cultures, mais aussi en prairies naturelles, parcelles de vigne, maraîchage…).

Conseil de la Chambre

L'exploitant agricole de Genlis avait pris connaissance des grandes lignes de ce programme à la fin des dernières moissons : *« je suis entré en contact avec Géraldine Ducellier, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Tout est allé assez vite dans la rédaction du dossier. La plantation a été réalisée ces derniers jours, elle s'étend sur 2,6 km, avec des arbres plantés en deux rangées avec différentes hauteurs. Ils sont disposés en quinconce avec une distance d'un mètre entre chaque plant, c'est discret comme je le souhaitais. Pour ces travaux, j'ai choisi une entreprise locale, VDS Paysage. En comptant toutes les démarches, y compris l'achat des végétaux, la facture avoisine les 26 000 euros TTC. Tout est donc pris en charge, cela ne me coûtera rien ou presque, mes seules dépenses concerneront le futur entretien de ces haies »*.

D'autres avantages

La plantation a été réfléchie pour ne pas impacter la production de la ferme du Vernoy, orientée en polyculture-élevage.

Les arbres ont ainsi été disposés sous des platanes, le long des bâtiments et sur une bande enherbée au bord d'un fossé. *« En plus des futurs atouts de la biodiversité, ces haies seront un gage de discrétion pour mes parcelles. Les bandes enherbées ne seront peut-être plus utilisées comme une autoroute… Oui, je n'y vois que des avantages. Ces haies peuvent également être prises en compte dans le calcul des surfaces d'intérêt écologique. Je n'étais pas demandeur car je cultive 15 ha de luzerne, mais cela peut être utile pour certains, sachant qu'un kilomètre de plantation équivaut à un hectare de SIE »*, ajoute Christophe Bathelier. Contact Chambre d'agriculture : Géraldine Ducellier (03 80 68 66 63, geraldine.ducellier@cote-dor.chambagri.fr)

AG

Outil clé de la biodiversité

Les haies en bordure de champs et l'agroforesterie intraparcellaire rendent de multiples services. Elles permettent d'abriter des auxiliaires des cultures (pollinisateurs, prédateurs de ravageurs), de lutter contre l'érosion des sols, d'améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, de stocker du carbone et de s'adapter au changement climatique. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et continuent de diminuer. L'objectif de la mesure est de parvenir à la plantation de 7 000 km de haies en France (400 km en BFC) et d'alignements d'arbres intra-parcellaires sur la période 2021-2022. Cette mesure vient renforcer les actions menées dans le cadre du Plan national de développement pour l'agroforesterie 2015-2020, actuellement en cours de renouvellement pour la période 2021-2025. Cette mesure prévoit un volet « investissement » (financement de projets d'implantation de haies et d'arbres intraparcellaires) et un volet « accompagnement » (financement d'actions d'accompagnement et d'animation dans les territoires afin de susciter des projets de plantation, faciliter leur montage et leur réalisation et assurer leur cohérence et leur pérennité).



Christophe Bathelier a saisi l'opportunité qui se présentait à lui grâce au plan de relance. Les derniers agriculteurs intéressés par ce dispositif doivent se manifester avant le mois d'avril.

Clin d'œil Allez la France !

Christophe Bathelier est bien connu dans le secteur de Genlis, pas seulement dans le monde agricole. Cet exploitant de 52 ans est également coprésident du club de rugby local, où il a évolué pendant 25 saisons jusqu'en deuxième division (équivalent aujourd'hui au niveau du groupe Nationale). Le point commun entre le rugby et l'agriculture ? *« Le goût de l'effort, un travail de longue haleine »*, répond l'intéressé, qui supportera ce week-end les Français devant son poste de télévision : *« Gagner le tournoi et le Grand Chelem devant l'Angleterre serait une très bonne chose pour notre sport. De bons résultats donneront envie aux jeunes de nous rejoindre. Nous en avons besoin car le rugby connaît une baisse des effectifs, celle-ci n'est pas seulement due au covid. Une victoire en coupe du monde l'an prochain serait magnifique. Aujourd'hui, tous les voyants sont au vert, nous en avons les capacités. J'espère seulement que les Bleus ne sont pas trop bons trop tôt ! »*.

Femmes en agriculture

Toute leur place

Le préfet de la Côte-d'Or est allé à la rencontre de trois agricultrices, lors de la journée internationale des droits des femmes.



Fabien Sudry, Véronique Laville, Armelle Dubois et Sabine Devulder, la semaine dernière à Viévigne.

La journée du 8 mars a été l'occasion pour le préfet de rappeler le rôle primordial des femmes dans chaque secteur de l'économie. Fabien Sudry a notamment ciblé l'agriculture en se rendant à l'EARL Les Houblonnières près de Mirebeau. Véronique Laville (Viévigne), Armelle Dubois (Varois-et-Chaignot) et Sabine Devulder (Noiron-sur-Bèze) ont chacune présenté leurs parcours respectifs et leurs différentes productions. Véronique Laville, qui accueillait ce rendez-vous, a mis en avant sa diversification dans les endives, avec une dégustation de ses produits en apéritif. Armelle Dubois a présenté sa production d'asperges et sa nouvelle orientation dans les myrtilles. Sabine Devulder a quant à elle échangé sur ses vaches Simmental et la transformation d'une partie de son lait bio.

Revendicatrices

Cela va sans dire : les femmes ont toute leur place dans le monde agricole, elles y jouent même un rôle à part entière. *« Les mentalités ont évolué, nous ne sommes plus la conjointe de l'exploitant, systématiquement cachée derrière lui ! »*, lance Véronique Laville, impliquée professionnellement avec un poste d'élue à la Chambre d'agriculture du département. Armelle Dubois prône la mixité dans tous les domaines, y compris dans le monde agricole : *« Nous pouvons avoir des compétences et des regards différents sur certaines problématiques, mais il faut accepter cette différence. Dans tous les cas, nous travaillons tous dans le même objectif et nous prenons les mêmes directions »*. Il n'est pas si difficile de se frayer un chemin en agriculture, comme le souligne Sabine Devulder : *« Il suffit juste d'y croire. Nous pouvons parfois nous mettre, à tort, des barrières propres à chacune. Nous avons des atouts à faire valoir, il faut en avoir conscience »*. Sabine Devulder est persuadée que les exploitations ont besoin de femmes, tout comme de hors-cadre familiaux, pour faire évoluer les structures, les productions et les débouchés : *« pour ma part, je m'investis notamment dans ma coopérative Biolait. Nous réfléchissons tous ensemble à l'avenir du lait bio, à sa régulation et à bien d'autres choses. La dynamique du lait bio est par ailleurs intéressante en Côte-d'Or, avec des primes de qualité à aller chercher. Dans notre cas, nous avons été rémunérés 493 euros/tonne le mois dernier, cela est d'autant plus motivant dans nos démarches respectives »*.

AG



Fête du Charolais

Passage de témoin

Michel Bureau succède à Jean-Michel Cap à la présidence du comice agricole de Saulieu.

L'association organisatrice de la Fête du Charolais compte un nouveau président en la personne de Michel Bureau. L'éleveur de 55 ans a pris les rênes du comice agricole de Saulieu le 18 février après y avoir déjà occupé *« un peu tous les postes »* ces dernières années. Le cogérant du Gaec du Bras de Fer était jusqu'alors vice-président en charge de l'organisation des concours, sa nomination s'est logiquement imposée avec sa motivation, son expérience et son implication sans faille dans cet événement qui lui est cher : *« Je me rends à la Fête du Charolais depuis mon plus jeune âge et l'Espace Jean-Bertin est à proximité de ma ferme. Il est toujours intéressant de contribuer au dynamisme de sa commune, chose que je fais à mon échelle dès que j'en ai l'occasion. J'ai une très belle équipe derrière moi pour faire la promotion du Charolais et valoriser le travail des éleveurs, nos 80 bénévoles espèrent tous une très belle édition 2022. L'objectif sera de mettre une croix sur les deux dernières fêtes, particulièrement entachées par les restrictions sanitaires ».*

Quinze ans après

Jean-Michel Cap, éleveur à Sincey-lès-Rouvray, avait émis le souhait de passer la main depuis plusieurs mois. Le moment était bien choisi, selon lui, après ces deux années difficiles : *« Le covid nous a compliqué la tâche, c'est certain. L'édition 2020 s'était déroulée à huis clos, celle de 2021 s'était également tenue sur une seule journée… Nous avons tout fait pour maintenir l'essentiel, c'est-à-dire l'aspect commercial. Mais sans le côté festif et convivial, ce n'était pas vraiment notre Fête du Charolais. Dans ce contexte de renouveau, la relève est la bienvenue : de nouvelles idées, de nouveaux projets pourront être menés à bien par le nouveau président et sa nouvelle équipe. Je présidais le comice depuis 2007 et je vais sur mes 66 ans : c'était le moment pour moi d'arrêter, même si je reste avec plaisir au sein du conseil d'administration ».*

Souvenirs de 2012

Jean-Michel Cap, qui avait lui-même succédé à Guy Régnier à l'époque, dresse un bon bilan de ses quinze années de présidence : *« pour l'anecdote, mes débuts avaient été difficiles, tout comme cette fin si particulière ! En effet, à cause de la grippe aviaire, mon tout premier concours en tant que président avait failli ne pas se tenir, les rassemblements d'animaux étant interdits jusqu'au tout dernier moment. Le reste s'est heureusement très bien passé, avec un travail exemplaire réalisé par notre équipe de bénévoles qui, pour certains, posent des congés spécialement pour venir nous aider. Mon plus beau souvenir ? Il s'agit sans aucun doute du Spécial Charolais organisé en 2012. Ce fut une énorme reconnaissance de notre savoir-faire. Le HBC et les sponsors nous avaient suivis dans notre démarche, nous avions accueilli 500 bovins et 23 000 visiteurs, je me rappelle aussi que 8 000 repas avaient été servis. La génétique et le monde de la viande étaient réunis au cours d'un long week-end qui aura marqué les esprits ».*



Poignée de main entre les deux présidents (le nouveau et l'ancien), la semaine dernière au Gaec du Bras de Fer.

Une vieille histoire

Le comice agricole de Saulieu est souvent associé – à juste titre – à la Fête du Charolais, mais Jean-Michel Cap rappelle que l'association existe depuis 1890 : *« l'association avait de multiples fonctions à ses débuts, elle achetait notamment des taureaux pour les mettre à disposition des éleveurs du canton. Ce n'est qu'en 1950 que le premier concours de boucherie a vu le jour, avec les animaux gras de l'époque. Une seule édition ne s'est pas déroulée, c'était en 1951, année où sévissait la fièvre aphteuse. Le concours s'est progressivement étoffé par la suite, en accueillant de très beaux animaux. À la fin des années soixante-dix, le ministre de l'Agriculture avait fait le déplacement à Saulieu, place Monge, où se tenait notre rendez-vous. Cette rencontre avait été à l'origine de la création de l'espace Jean-Bertin, complexe où se déroule désormais notre fête ».*

Rendez-vous est pris

Michel Bureau, qui sera remplacé par Romain Bertrand (Marcilly-Ogny) et Nicolas Josse (Villargoix) dans ses anciennes fonctions au sein de l'association, donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition des 20, 21 et 22 août : *« le contexte de la viande est aujourd'hui positif, les éléments dont nous disposons à ce jour nous rendent optimistes pour notre évènement. Nous tenterons encore de tisser toujours plus de liens avec les acheteurs. Ces derniers ont d'ailleurs bien changé ces dernières années : la Fête du Charolais n'attirait autrefois que la boucherie traditionnelle, les grandes surfaces sont aujourd'hui très bien représentées ».* Une réunion du comice est programmée ce 18 mars pour valider les grandes lignes de la future organisation. L'accent devrait être mis sur le côté festif, après deux dernières années décevantes sur ce point.

AG

La Barotte

What else ?

Des étudiants du lycée de Châtillon-sur-Seine sont montés sur la deuxième marche du podium du Trophée international de l'enseignement agricole.

Bravo les Brunes d'Or ! Cette équipe formée d'étudiants de BTS Acse de La Barotte s'est hissée au second rang du Trophée international de l'enseignement agricole. Ce concours organisé en parallèle du Sia comprenait plusieurs épreuves écrites et pratiques (rédaction d'un article de presse, manipulation d'un bovin, grand oral de présentation sur le ring…).

Belle aventure humaine

Florence Lemaire, directrice de La Barotte, ne cachait pas sa joie devant la performance XXL de ses étudiants : *« C'est une très belle performance, sachant que notre établissement n'avait participé qu'une seule fois à ce trophée en terminant à la dernière place il y a huit ans. Bien plus que ce deuxième prix, cela a été une aventure humaine fantastique depuis le mois d'octobre. Tous les membres de l'équipe ont fait preuve d'une grande solidarité entre eux, ils ont pu rencontrer des professionnels, prendre des contacts pour de futurs stages et ont abordé toutes les épreuves avec professionnalisme et sérieux ! Ils obtiennent la note maximale sur l'épreuve de manipulation d'un bovin en toute sécurité et ont réalisé une très belle prestation pour l'épreuve du grand oral sur le grand ring, il n'est jamais évident de prendre la parole devant plus de 2 000 personnes. C'est une belle expérience professionnelle que chacun pourra ajouter sur son CV ».*



GFA / NGPA PHOTOS

Lors de la remise des récompenses, dans le cadre du salon de l'agriculture.

Remerciements

Florence Lemaire profite de l'occasion pour remercier Charly Durand et Adrien Vion, les deux enseignants qui se sont particulièrement investis aux côtés des élèves durant cette aventure. La directrice salue également l'ensemble des sponsors sans qui cette participation n'aurait pas pu être validée : *« Merci à BVS Pneumatique, Bonomi SARL, le Crédit Agricole, Eurial, Groupama, l'EARL des Epoches, la SARL Boussard environnement. Une mention spéciale pour BGS et la famille Bertrand de la P'tite ferme de Poiseul-la-Ville qui ont pris en charge intégralement les repas de l'équipe durant la durée du salon. Nous sommes aussi dans l'attente de recevoir une participation de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais ainsi qu'une du Conseil départemental ».*

AG

Guerre en Ukraine

« Gardons la tête froide, malgré tout »

Fabrice Faivre, exploitant à Varanges, évoque le conflit russo-ukrainien et ses conséquences dans le monde agricole.



L'ancien président de la FDSEA se montre très perplexe sur la campagne 2023.

Du blé conventionnel jusqu'à 400 euros et du colza à 900. Personne n'y aurait cru il y a encore quelque temps. Et pourtant, on y est. Cette nouvelle donne n'est pourtant pas en mesure de satisfaire le Côte-d'orien Fabrice Faivre : *« Il ne faut bien sûr pas s'arrêter à cette seule hausse, certes très spectaculaire. Tout le reste est extrêmement inquiétant avec des charges qui explosent, des produits qui devraient rapidement manquer et des conséquences qui s'annoncent désastreuses dans les élevages. Si 95 % des paysans ont réservé leurs engrais pour l'année en cours, ce n'est bien sûr pas le cas pour la prochaine campagne. Le vrai sujet pour moi concerne 2023. Des engrais azotés seront-ils disponibles ? On nous reparle de souveraineté alimentaire, c'est bien, mais avec quoi nous pourrons produire ? C'est l'une des questions que je me pose aujourd'hui ».*

> *Le vrai sujet pour moi concerne 2023. Des engrais azotés seront-ils disponibles ?*

Manque de fioul

Fabrice Faivre évoque la dernière session de la Chambre d'agriculture, organisée le 4 mars à Beaune : *« nous avons alerté les parlementaires et l'administration sur plusieurs points, notamment les carburants. Nous ne savons pas si cela est possible, mais si des volumes peuvent être réservés pour assurer les futurs travaux agricoles, il faut foncer. Oui, nous en sommes là en termes de réflexion aujourd'hui… ».* Rencontré la semaine dernière, l'exploitant agricole de Genlis n'arrivait déjà pas à remplir sa propre cuve à fioul : *« on ne m'a livré que la moitié, avec des prix qui ont doublé en un an et demi. Et apparemment, cela ne va malheureusement pas s'arrêter là… En très peu de temps, nous avons changé d'époque. Ce conflit aurait concerné la Serbie avec la Bosnie, par exemple, cela n'aurait rien changé à la donne mais là, il s'agit du grenier à blé de la planète, les plus gros exportateurs du monde en céréales. La Russie, elle, est excédentaire en tout, elle représente notamment 40 % des importations d'ammonitrate ».*

Tout faire pour produire

La profession avait pourtant *« prévenu »*, comme le rappelle l'ancien président de la FDSEA : *« cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme, il faut produire face à une demande en céréales qui ne cesse d'augmenter comme la population mondiale. Dans le même temps, quand le niveau de vie de certains pays augmente, la consommation en viande en fait tout autant. La Chine, par exemple, consomme de plus en plus de viande blanche. Les porcs, tout comme la volaille, ce sont des céréales à pattes, faut-il le rappeler ? Oui, il faut produire, plus que jamais, en fonction des possibilités que nous aurons. Il faut surtout s'en donner les moyens et arrêter cette politique européenne qui limite la production. Si rien ne change, sur mon exploitation, je serai obligé de geler 4 hectares l'an prochain au nom des SIE. Le monde manque de nourriture et l'Europe va faire de la jachère, c'est absolument ridicule ».* Fabrice Faivre insiste sur le degré d'urgence, devant de mauvaises prévisions de récolte : *« les USA ont souffert du gel et de la sécheresse, le Maghreb s'apprête à faire une très mauvaise année, notamment le Maroc. En Tunisie et en Égypte, la situation était déjà très tendue sur le plan financier, je ne sais pas s'ils pourront absorber la hausse des prix. Chez nous, l'inconnue reste le volume. Les prévisions des prochaines semaines ne sont pas très pluvieuses… Nous ne sommes certainement pas au bout de nos problèmes, il se peut que nous nous dirigions vers un automne particulièrement difficile ».*

AG

Arrêtés cadres sécheresse

Conserver une irrigation raisonnable

Les projets de nouveaux arrêtés cadres sécheresse sont en consultation publique jusqu'au 28 mars : depuis l'intense mobilisation du printemps 2021 et le rejet de l'arrêté régional, les discussions avec l'administration locale ont été relancées sous l'impulsion du nouveau cadre national.

À noter en premier lieu que l'irrigation sera couverte par l'arrêté cadre interdépartemental Saône ou par l'arrêté départemental Côte-d'Or hors bassin de la Saône, mais les arrêtés sont très similaires. Nous avons, non sans mal, déjà obtenu des avancées par rapport à la proposition initiale, mais le compte n'y est toujours pas !

Un redécoupage communal des sous-bassins a été réalisé pour les restrictions : chaque commune sera rattachée par défaut au bassin sur lequel elle a le plus de surface. Cette répartition n'est pas encore figée, n'hésitez donc pas à vérifier si le redécoupage vous convient et à faire remonter vos demandes à ce sujet. Des discussions techniques et politiques tendues nous ont finalement permis de conserver les horaires que nous avions en Côte-d'Or, ainsi que la possibilité d'irriguer jusqu'en crise les cultures maraîchères, de semences, l'horticulture et les pépinières ; auxquels nous avons fait rajouter les pommes de terre et oignons.

En revanche, les adaptations horaires pour ces cultures dérogatoires ne sont pas suffisantes, et il nous manque toujours les sojas et fourrages. Nous invitons donc tous les agriculteurs irrigants à consulter le détail des projets d'arrêtés, et à expliquer à l'administration en quoi les modifications vous impacteront négativement. Accès à la consultation publique et aux documents sur le site de la Préfecture de Côte-d'Or.

FDSEA21 et Syndicat des Irrigants de Côte-d'Or

▸Agenda

03/04 Marché à Darcey
Les Jeunes agriculteurs de Venarey-Les Laumes et Montbard organisent un marché de producteurs dimanche 3 avril au château de Darcey. Le rendez-vous est donné à partir de 9 h, de nombreux produits locaux seront proposés (légumes, viandes, fromages, miel, escargots, bières, vins, farine, liqueurs, huiles…). Une buvette et une restauration seront à disposition.

▸Formations

22/03 Créer ou entrer en société : Prévoir mon projet d'installation
Contact : Chloé Ribet, conseillère formation installation, Tel. 03 80 68 66 38 ; mail : certicrea@cote-dor.chambagri.fr
Lieu : Chambre d'agriculture Bretenière (21)

24-25/03 Devenir Sauveteur secouriste du travail
Identifier les gestes qui sauvent et savoir porter secours en cas de besoin, a toute victime d'un accident du travail.
Contact : Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote- dor.chambagri.fr
Lieu : Chambre d'agriculture Bretenière (21)

29/03 Intégrer des Cives sur mon exploitation
Une journée pour tout connaître sur la CIVE
Contact : Mathilde Matrat, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr
Lieu : secteur Baigneux les Juifs (21)
Lieu : Chambre d'agriculture Bretenière (21)

13/04 Formation bio
Biobourgogne et CERFrance organisent une formation sur la conversion à l'agriculture biologique en grandes cultures les 13 et 21 avril à Créancey. Ce rendez-vous permettra d'aborder toutes vos questions concernant la transition vers un système bio, qu'elles soient agronomiques, réglementaires, ou économiques. Inscriptions : julien.hakska@biobourgogne.org 06 43 88 03 65.

▸Erratum

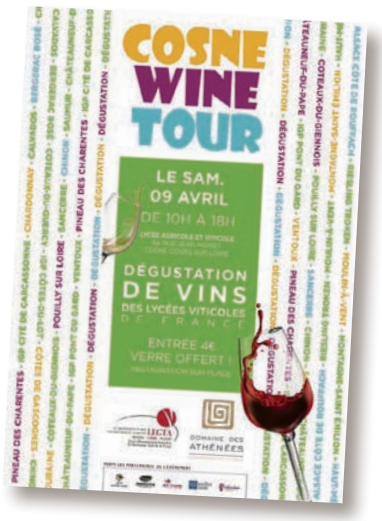
Le bon numéro
Un article sur les services de Céline Malonga, ostéopathe animalier à Pouilly-en-Auxois, était proposé dans notre édition du 11 mars. Une erreur s'est glissée dans les coordonnées de la jeune femme, son numéro de téléphone est le suivant : 07 50 96 61 60. Les éleveurs peuvent la contacter dès maintenant !



▶ Rendez-vous

4ème édition du Cosne Wine Tour

Le Cosne Wine Tour fait son retour pour la 4ème édition (annulé en 2020 à cause du Covid). Cette foire aux vins est préparée conjointement entre le lycée agricole de Cosne et le Domaine des Athénées.
Y seront présentés et mis en valeur les vins des lycées viticoles de France. Les vins sont sélectionnés par les élèves de la section bac pro CGEVV (viti) avec l'aide de leur professeure d'œnologie Valérie Chartreux. Ce sont également les élèves qui présentent les vins et les font déguster lors de la journée. Sophie Ramet, directrice de l'exploitation de l'EPL de Cosne précise : *« Cet évènement est important pour l'établissement, car il permet de créer un lien avec la clientèle qui aura le plaisir de déguster les vins. Les vins viennent de toutes régions viticoles, les appellations choisies sont également très diversifiées : Saumur, Champagne, Vins d'Alsace, Beaujolais, Beaune, Saint Véran, Pessac Leognan, Sauternes, Bergerac Rosé, Châteauneuf-du-Pape. C'est l'occasion de faire des jolies découvertes ! Il sera également possible de se restaurer sur place, différentes planches seront proposées »*. L'évènement se déroule le samedi 9 avril de 10 heures à 18 heures sur le site du lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire au 66 rue Jean Monnet.



Retraite

Une tentative pour comprendre

La section des Anciens exploitants de la FDSEA organisait le 10 mars dernier une réunion départementale afin de comprendre le fonctionnement des calculs des retraites, et les revalorisations de celles-ci.



Durant la réunion, une cagnotte a été mise en place pour soutenir les exploitants agricoles ukrainiens. Les 300 euros récoltés ont été transmis à la sénatrice Nadia Sollogoub qui remettra les fonds à une association.

L'incompréhension était palpable lors de la réunion départementale organisée par la section des Anciens Exploitants de la FDSEA le 10 mars dernier. En effet, les exploitants retraités et les conjoints collaborateurs en retraite également étaient venus nombreux à Ouroux-en-Morvan pour avoir des réponses. Mais, malgré la bonne volonté des experts et conseillers MSA présents, les calculs restent improbables pour certains à l'image d'un participant lançant : *« Nous ne sommes pas des Français à part entière, nous sommes des Français à part »*.

Un langage complexe

« Nous sommes venus pour obtenir des explications, mais, nous repartons comme nous sommes venus avec peut-être maintenant la certitude de devoir prendre rendez-vous auprès de la MSA pour éclaircir la situation » réagit Alain Guillier, ancien exploitant agricole avant d'ajouter : *« le vocabulaire est trop technique pour que nous puissions y voir clair, malgré la tentative bienvenue des experts de simplifier le tout aujourd'hui »*.

Une application de la loi

Côté MSA, étaient présents : Chantal Colodiège et Marie-Élisabeth Bidaut, conseillères MSA, Christelle Monin, experte retraite et Julien Perroux, expert fonctionnel. *« Nous avons conscience que les retraites sont peu élevées pour certains et qu'il y a des failles dans le système »* pointe Julien Perroux. Marie-Élisabeth Bidaut rebondit : *« Nous sommes là pour aider au mieux les retraités dans leurs démarches. Nous comprenons leurs problématiques et les difficultés qu'ils rencontrent, mais nous ne faisons pas les lois (notamment celles sur les calculs de retraites), nous sommes uniquement là pour les faire appliquer »*.

Des lois à changer

Entre l'envie d'aider d'un côté, et la volonté d'avoir un système juste de l'autre, les conseillers MSA et les anciens exploitants présents soulèvent divers points problématiques dans les lois Chassaigne 1 et 2 pour la revalorisation de certaines retraites agricoles : la question de l'incapacité à travailler faisant perdre des droits aux chefs d'exploitation pour cette revalorisation (en fonction de leur situation) ou encore la mise en place d'un Smic dit agricole (à 1 256,37 euros au 1er janvier 2022) qui sert de base pour Chassaigne 1. Pierre Bobin martèle : *« pourquoi nous n'avons pas un Smic identique aux autres professions ? »*. Face à cela, Patrice Perrot député de la Nièvre et Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre, ont proposé de porter ces problématiques au gouvernement pour faire évoluer la loi et combler « les trous dans la raquette ». Monsieur Perrot précise suite à la réunion : *« À ce jour, j'ai écrit à Monsieur Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les questions soulevées pendant la réunion à Ouroux-en-Morvan. Parmi les « trous dans la raquette », j'ai appelé Monsieur le ministre sur deux situations qui m'ont interpellé, nourris par les échanges d'hier et ceux évoqués lors de rencontres à ma permanence :*
- la difficulté pour certains agriculteurs ou agricultrices de prouver les cotisations pour des périodes de travail très anciennes à une époque où les justificatifs administratifs étaient moins encadrés.
- la situation des exploitants qui ont été soumis à une situation d'incapacité, souvent les dernières années de leurs vies professionnelles et qui ne peuvent prétendre à cette revalorisation. J'ai aussi appuyé sur l'extrême technicité de cette réforme et de la législation sur les retraites qui complexifie la lecture de cette pourtant grande avancée législative pour nos agriculteurs et nos agricultrices qui était très attendue. Par ailleurs, cela renforce ma conviction qu'une grande réforme de notre système de retraite est nécessaire pour simplifier nos politiques publiques dans ce domaine et apporter une plus grande lisibilité à chacun de nos concitoyens notamment dans le secteur agricole ». Cela étant, Nadia Sollogoub a rappelé que rien ne pourrait être décidé avant les élections présidentielles. Malgré des situations parfois complexes et sensibles pour les exploitants retraités ou les conjoints collaborateurs, un verre de l'amitié a été partagé à la fin de la réunion entre tous les participants.

CHLOÉ MONGET

Remerciements

Les organisateurs de la réunion ont chaleureusement remercié les conseillers de la MSA et les personnalités politiques ayant fait le déplacement. *« Nous remercions également Lucie Lecointe (FDSEA) qui nous a fortement épaulés sur l'organisation de cette réunion et sans qui cela n'aurait pu avoir lieu »* pointe Pierre Bobin.

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr

Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Série emploi

« On ne comprend pas »

Le Gaec Rolin (Vitry-Laché), recherche deux employés. Une situation devenue compliquée à gérer au fil du temps, car personne ne postule.

Les trois associés du Gaec Rolin (Bernadette, 60 ans, Noël, 38 ans et Julien, 35 ans) sont unanimes : *« on ne comprend pas l'absence totale de candidatures face à nos offres d'emploi »*. *« Nous recherchons un salarié agricole à mi-temps en CDI et un à temps plein en CDI également »* souligne Bernadette avant d'ajouter *« nous recherchons depuis un an environ mais nous n'avons aucune réponse »*. Face à cela, Julien pointe : *« nous avons posté des annonces via Pôle emploi, la Chambre d'agriculture, Facebook ou encore le Bon Coin…et nous les relançons régulièrement pour qu'elles remontent dans les fils de recherches, mais rien n'y fait »*.

Conséquences

Pour Noël, cette situation devient *« désespérante »* car *« on ne sait plus quoi faire pour trouver des salariés. De plus, l'exploitation devient compliquée à gérer à trois. Nous devons donc prioriser nos activités ce qui engendre un délaissement de certaines tâches comme l'entretien des cours ou encore du matériel. Nous avons également dû vendre des broutards plus tôt que d'habitude pour avoir du temps pour les vêlages. Ce n'est pas comme cela que nous voulons gérer notre exploitation, mais nous n'avons pas le choix »*.

Conscience

De son côté, Julien a conscience des éléments pouvant rebuter les candidats : *« C'est un travail difficile qui demande d'être polyvalent et de savoir s'adapter aux conditions climatiques. Je comprends que tout cela peut en refroidir quelques-uns. Mais, d'un autre côté, c'est un métier passionnant où on ne fait jamais la même chose et les salaires sont assez attractifs puisque l'on est au-dessus du SMIC »*. Il rajoute : *« Actuellement, nous avons un salarié, Jean-Claude, qui fait 30 km tous les jours pour venir ici, car il aime son boulot ; ce qui prouve que les gens qui ont envie de travailler existent encore »*.

Manque d'envie

Julien Rolin souligne que pendant près de 10 ans, le Gaec a accueilli des apprentis. Mais, depuis quelques années, plus aucune demande d'apprentissage ne leur parvient : *« il y a un désengagement des jeunes pour nos métiers, alors que l'agriculture à tout à offrir. Il faut juste avoir envie de travailler avec une certaine conscience professionnelle »*.



Noël et Julien Rolin voudraient embaucher deux personnes en CDI pour travailler sur leur exploitation (190 vêlages, 830 ha dont 550 SAU et 80 ha en Bio).

Profils recherchés

Si les deux personnes que le Gaec recherche doivent avoir le permis B, les associés sont prêts à accueillir quiconque : *« pourvu que la motivation soit là ainsi que l'envie d'apprendre »*. Julien précise : *« nous pouvons embaucher des hors cadres sans problème car nous ne sommes pas fermés à l'idée de former ces deux personnes, même si cela nous demande du temps supplémentaire par rapport à quelqu'un de confirmé »*.

Une situation commune

« Nous ne sommes pas seuls à avoir un manque de main-d'œuvre. Nous sommes environ 30 agriculteurs sur la commune et presque tous recherchent à embaucher, mais, comme nous, ne trouvent pas ». Selon lui, ce problème d'embauche devrait être pris à bras-le-corps par l'État : *« On prône un territoire zéro chômeur, mais on ne fait rien pour que les domaines qui recrutent puissent trouver de la main-d'œuvre salariée. Les charges sociales devraient être aussi revues à la baisse, car nous préférerions que l'employé ait un salaire plus important plutôt que de donner environ 1 000 euros en charges. C'est un devoir de l'État de s'engager dans ce combat qu'est le recrutement en milieu agricole, car à notre niveau, nous n'avons plus de solutions »*. Pour toute candidature auprès du Gaec Rolin : 07 85 97 05 08 (Julien Rolin).

Chloé Monget

Un métier qui recrute

Selon une étude réalisée par l'Observatoire Pole Emploi Bourgogne Franche-Comté, de janvier à décembre 2021, le nombre d'offres d'emploi enregistrées sur Pôle emploi pour la Nièvre est de 142 pour l'agriculture, sylviculture et pêche (catégories confondues) avec une hausse de 61 % sur 1 an contre 16 % au niveau de la Bourgogne Franche-Comté. Toujours selon l'enquête, les viticulteurs, arboriculteurs salariés ou cueilleurs arrivent en seconde place des métiers les plus recherchés par les employeurs, en 2021 ; agriculteurs salariés ou encore ouvriers agricoles arrivent en 9ème place après les aides à domicile et les ouvriers non qualifiés en métallerie, serrurerie ou montage. Pour en savoir plus : http://observatoire-poleemploi-bfc.fr/fichiers/regards/regards_dpt_58.pdf

Diffuser son offre
L'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) propose aux employeurs de diffuser gratuitement leurs offres sur le site : www.lagriculture-recrute.org
L'Anefa leur transmet ensuite les CV des postulants. Renseignements auprès de l'Anefa Nièvre : 03 86 93 40 93.

Syndicalisme

Salon de l'agriculture : les coulisses

Politiquement, le Salon de l'agriculture est un moment clé pour la profession. Pour en comprendre les tenants et les aboutissants, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, revient sur l'événement.

Le Salon de l'Agriculture est un rendez-vous important pour la profession pour trois raisons : la première, la communication auprès des visiteurs, des médias et du public parisien. Ensuite, c'est un moment très précieux de discussion et d'influence entre profession agricole, administration et ministres ; en effet, les représentants agricoles ont accès aux ministres eux-mêmes. *« C'est là toute la valeur de notre travail de responsable professionnel »*, témoigne Emmanuel Bernard, vice-président de la FNB. Cette année, le salon a aussi permis de rencontrer les candidats à l'élection présidentielle, afin de confronter les programmes des candidats avec les lignes syndicales défendues par le réseau et les associations spécialisées.

Des candidats qui méconnaissent les enjeux de la filière

« En tant que représentant de la Fédération Nationale Bovine, j'échange avec tous les candidats qui viennent, ces rendez-vous sont très préparés car le temps manque pour faire passer nos messages. Il faut être synthétique pour ne pas les noyer et favoriser la mémorisation ! L'objectif de la discussion est de confronter leur programme face aux demandes des éleveurs : modèle d'élevage, approvisionnement français en restauration hors domicile… Au-delà d'un consensus d'idée (sur la défense de notre modèle d'élevage par exemple), il s'agit de questionner le « comment on y arrive », explique Emmanuel Bernard.
Il poursuit : *«Il y a une vraie méconnaissance des enjeux de la filière, par exemple on leur apprend que la filière ruminants représente 500 000 emplois, c'est une filière majeure et ils en prennent conscience ! On essaie d'avoir une communication très positive ; on défend notre modèle d'élevage et aussi l'idée que le consommateur doit avoir le choix de manger de la viande ou pas ! Le message des antitout est inaudible, les chiffres de la consommation de viande le montrent »*.

La vérité au consommateur

La FNB et l'interprofession profitent également du salon pour faire passer des messages sur l'information au consommateur, l'accès à l'information sur ce qu'il a dans son assiette : la protéine de synthèse, la viande artificielle ne peuvent pas s'appeler viande, cette décision a été votée avec Égalim1 et pourtant il manque encore les décrets d'application…

Le seul juge de paix est le consommateur

« Les consommateurs doivent avoir confiance, ce sont les seuls juges de paix » analyse Emmanuel Bernard avant d'ajouter : *«C'est bien les consommateurs qui nous ont fait reprendre des parts de marché avec leur acte d'achat pendant le confinement ! Les crises de confiance sont terribles et nous ont laissés meurtris. Avoir des questions est très légitime : les consommateurs sont éloignés des systèmes de production et des méthodes d'élevage ; il se dit beaucoup de choses ! »*

Lucie Lecointe, FDSEA 58

Développer l'engraissement en France ?

***« Nous sommes le seul pays en Europe où il existe une réserve de potentiel d'engraissement ! On pourrait imaginer qu'une partie des volumes envoyés en Italie ou en Espagne pourraient être engraissés en France. Pour cela, une condition : c'est la contractualisation en intégrant les coûts de production ! Naisseurs et engraisseurs, chacun doit couvrir ses coûts de production ! Les abatteurs sont prêts à réfléchir à des projets d'engraissement pour combler leur demande. Il faudrait aussi sécuriser les abatteurs avec des acheteurs engagés, comme Métro par exemple… »* souligne Emmanuel Bernard.**



Emmanuel Bernard aux victoires de la viande de bœuf Label rouge. *« Le message des anti-tout est inaudible, les chiffres de la consommation de viande le montrent »*.

Discussion libre au sein de la filière

« Les élus FNB ont rencontré les abatteurs et les grossistes : la parole est libre car il n'y a pas de cadre interprofessionnel ou syndical. Les dossiers sont travaillés d'une autre façon »* pointe Emmanuel Bernard. *« Certains distributeurs peinent à comprendre la décapitalisation : ils ont du mal à être approvisionnés et ne réalisent pas que cette baisse de l'offre est structurelle. Métro par exemple, voudrait augmenter son pourcentage d'approvisionnement en viande française, mais en étant passé pendant des années par de l'import, dans un contexte de raréfaction de l'offre, il n'est pas servi en priorité par son apporteur ! »



▶ Agenda

Découverte Un printemps à la ferme

Du 19 mars au 29 mai, des agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent leurs portes pour des visites ludiques, pédagogiques et savoureuses.

• EARL ferme de Port Aubry à Cosne-sur-Loire (Port Aubry), les 19 et 20 mars de 15 heures à 17 heures Programme : Explication de l'élevage caprins et de la fabrication de fromage, opération biberon. Contact : Emmanuel et Marguerite Melet au 03 86 26 63 61.
La chèvrerie des Brosses à Donzy (la grande brosse), le 27 mars de 12 heures à 16 h 30. Programme : Explication de la naissance des cabris à la vente des fromages. Contact : Jean-François Vavon au 06 71 66 16 85.
• Le drive fermier de la Nièvre à Nevers (44 bis rue de la fosse aux loups), le 14 avril de 16 heures à 19 heures Programme : dégustation de produits, animations et tombola. Contact : drive.fermier.nievre@gmail.com
Le potager de Séguret à Savigny Poil Fol (Séguret), le 17 avril de 10 heures à 17 heures Programme : Visite de la ferme, dégustation des produits, chasse aux œufs, buvette, animations pour enfants. Contact : Emma Rigollet au 06 14 33 31 38.
• EARL Commaille à Garchy (10 rue des Grands Buissons), le 20 avril de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures et le 1er mai de 10 heures à 13 heures Programme : Visite de la ferme, rencontre avec les animaux, dégustation des produits de la ferme (merguez, pâté, terrine etc.). Deux temps de dégustation sont prévus à 11 heures et 16 heures Contact : Marie-Dominique Commaille au 06 24 32 77 08.
• Le potager d'ici à Nevers (5 rue de la Chaume), le 1er mai de 10 heures à 12 heures Programme : Visite de l'exploitation, explication sur les cultures en maraîchage. Contact : Raphaël Revenu ou Jean-Marie Lambert : lepotagerdici58@gmail.com
• La chèvrerie de la fillouse à Sully-la-Tour (La fillouse), courant mai (date non fixée). Programme : Présentation et visite de la ferme, dégustation des produits de la ferme. Contact : Raphaël Bourdon au 06 84 98 53 74.

Installation

De la blouse aux bottes

Romain Loreau s'est installé l'an dernier en production de lait (100 chèvres environ) avec transformation et vente directe. Avec des hauts et des bas, cette année écoulée fut particulière, mais il ne perd pas espoir.



Cette année, Romain a eu environ 80 chevreaux/chevrettes.



Romain Loreau, 38 ans, s'est installé en chèvres avec transformation et vente directe.

En janvier 2021, Romain Loreau, 38 ans, s'installait à Montigny-sur-Canne sur son exploitation de 5 ha baptisée Les chèvres de Montigny, avec Florian Briand, 37 ans, comme collaborateur. *« On ne peut pas dire que le processus se soit déroulé sans difficultés »* note-t-il. En effet, avec une signature en pleine période de crise sanitaire, son parcours n'a pas été simple, mais il y est arrivé : *« Je me suis accroché, et ça s'est concrétisé »* souligne-t-il.

Les origines

Avant de se lancer, Romain Loreau était aide-soignant. *« Je prenais soin des humains, et désormais des chèvres… C'est un peu pareil finalement, car dans les deux cas je m'occupe d'autrui »* évoque-t-il avec un sourire. Installé hors cadre familial, cet Icaunais explique que : *« Je ne sais pas d'où me vient cette passion pour l'agriculture, car personne dans ma famille n'est agriculteur. Mais, déjà tout petit j'adorais cela. Il y a des photos de moi à 4 ou 5 ans en cotte de travail où je joue au fermier. Mais c'est vraiment l'élevage qui m'a toujours attiré, notamment car je ne conçois pas ma vie sans animaux. D'ailleurs, lorsque j'ai commencé à être autonome (18 – 19 ans) je me suis acheté des chèvres et des lapins… c'était une évidence pour moi »*. En grandissant, s'il s'est dirigé vers la médecine, il n'a jamais perdu de vue son rêve : *« À 23 ans, j'ai passé un BPREA, car je me suis dit que cela pourrait toujours me servir. De plus, je savais que grâce à ce diplôme mon installation serait facilitée même si ce n'est pas évident de se lancer quand on vient d'un milieu semi-urbain »*.

La transition

Si Romain Loreau vient de l'Yonne, il a décidé de s'installer dans la Nièvre par soucis économiques : *« Au départ, nous voulions trouver une exploitation en Bretagne, mais lorsque l'on essuie moult refus, on essaye de trouver d'autres options. Il n'y a qu'ici, dans la Nièvre, où les banques m'ont suivi pour mon projet d'exploitation. Avant de reprendre l'exploitation existante, j'y ai travaillé durant quelques mois. Cela était indispensable pour comprendre comment tout se déroulait, mais également pour connaître le cheptel et cibler les points que je pourrais modifier ensuite. Aujourd'hui, c'est du non-stop, car nous ne sommes que deux sur l'exploitation, ce qui est peu pour s'occuper des animaux, de la transformation et de la vente »*. Afin d'avoir une aide, il fait, pour le moment, appel à des stagiaires : *« Nous en avons deux qui devraient nous rejoindre en mars et en mai, chacun pour une quinzaine de jours. Cela nous aidera forcément, même si à terme nous voulons embaucher une troisième personne, non pas pour nous dégager du temps, mais pour encore mieux travailler. Malheureusement, pour l'instant, financièrement nous ne pouvons assurer ce troisième salaire »*.

Une passion

« On ne fait pas ce métier pour être riche, on le fait par passion, car on ne pourrait faire autre chose. Je me suis lancé sachant pertinemment que cela ne serait pas de tout repos et que potentiellement je ne me dégagerai pas de salaire » insiste Romain avant d'ajouter : *« Avec mon collaborateur, nous travaillons sans relâche et nous arrivons à nous dégager un petit SMIC chacun, ce n'est pas forcément la panacée mais pour le moment à deux sur l'exploitation, cela est déjà bien »*. Afin d'augmenter ses marges, Romain a plusieurs projets en tête.

Des projets

« Nous réfléchissons à faire de la vente en région parisienne, et aussi faire plus de marchés locaux dans la Nièvre ». Actuellement, il est présent sur les marchés de Moulins-Engilbert, Corbigny, La Machine, Cercy-la-Tour, Châtillon-en-Bazois : *« notre meilleure publicité est de se faire connaître localement et de vendre nos produits dans les environs, car il est important que les habitants aient conscience que leurs « voisins » ont des productions intéressantes »* détaille Romain avant d'ajouter : *« les produits locaux sont une force et une chance, que ce soit pour les habitants ou pour les touristes »*.
Pour l'anecdote, Romain prend son exemple : *« Quand je pars en vacances, ma première préoccupation est de trouver une fromagerie locale pour goûter les produits. Il y a une telle diversité, c'est un plaisir de découvrir cela à chaque fois pour un gourmand tel que moi »*.
Outre les divers canaux de vente envisagés par Romain, une autre idée l'intéresse : trouver d'autres produits locaux pour les vendre dans la boutique de sa ferme. *« Je pense qu'il faut proposer à nos clients une multitude de produits des environs et plus largement de la Nièvre afin de leur faire découvrir d'autres choses. Je suis persuadé qu'en tant que producteurs nous devons nous entraider pour valoriser nos productions. Il ne faut pas rester dans son coin, et il faut aller vers les autres »*. Romain et Florian sont donc à la recherche d'autres producteurs et aussi d'un apiculteur pour implanter des ruches sur son exploitation : *« j'adorerai avoir des ruches et vendre le miel qui en découle. Mais, pour le moment, je n'ai pas encore trouvé d'apiculteur partant pour cette aventure »*. Romain conclut : *« je me laisse 6 à 7 ans pour que l'exploitation soit vraiment ce que je désire. L'avenir nous dira si j'ai eu raison de raccrocher ma blouse pour les bottes »*.

Chloé Monget

Vivre dehors

Les chèvres ont aussi leur projet dédié : *« Pour le moment, les chèvres sont hors sol. Mais, je vais les faire sortir cette année, car cela me tient à cœur. Au vu de la taille de notre exploitation (5 ha), il y aura forcément un roulement dans les prés »*. Il précise aussi que : *« C'est difficile de gérer le regard des non initiés sur la production hors sol, car les gens ne comprennent pas forcément que sanitairement parlant cela permet de diriger son cheptel plus simplement (notamment à cause du parasitisme). Je pense qu'il y a encore de la pédagogie à faire auprès du public afin que nos pratiques soient comprises, et ce dans tous les domaines agricoles »*.

Les chèvres de Montigny, Les Chétifs Quartiers, 58 340 Montigny-sur-Canne. Vente à la ferme du mercredi au samedi de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h. Romain et Florian sont également présents sur les marchés : le mardi à Moulins-Engilbert, le jeudi à Châtillon-en-Bazois et Cercy-la-Tour, le vendredi à Corbigny et le samedi à La Machine. Contact : 03 86 50 53 98, 06 42 90 24 55 ou leschevresdemontigny@gmail.com



Maraîchage

Comprendre les enjeux de chacun

Le 7 mars, Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisaient une rencontre entre les maraîchers nivernais et Intermarché sur l'exploitation de Catherine et Pascal Bizouarne (Ferme des Aillots à Varennes-les-Narcy).



La ferme des Aillots (Catherine et Pascal Bizouarne) accueillait la rencontre.

Dans le cadre d'un projet financé par le plan France Relance, déjà plusieurs réunions ont eu lieu pour cadrer les éventuelles transactions entre les maraîchers locaux et les Intermarché nivernais. Mais, cette fois, c'est sur le terrain que les échanges se sont déroulés. Pour l'occasion, c'est la ferme des Aillots (Varennes-les-Narcy) qui ouvrait ses portes aux maraîchers, directeurs de magasins et chefs de rayons fruits et légumes de la marque des Mousquetaires. Benoît Mathé, exploitant et vice-président et référent productions végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, souligne : *« Les Intermarché désirent se positionner sur le local, et cela ne peut pas se faire sans parler avec les exploitants nivernais »*.

Un besoin

« Nous voudrions proposer des produits qui ont du goût dans nos magasins. Pour ce faire, travailler avec les producteurs locaux était une évidence » pointe Nathalie Dufour, directrice de l'Intermarché de Guérigny. Thierry Thomas, directeur de l'Intermarché de Donzy ajoute : *« Nous regardons autour de nous pour trouver des solutions d'approvisionnement qui aient du sens. Et, dans le contexte actuel, il nous paraissait important que cela passe par la proximité en contactant les producteurs locaux »*.

De bonnes conditions

Si la demande des directeurs a été entendue par les maraîchers, ces derniers désirent un cadre pour être assurés que les magasins ne se retirent pas en cours de route : *« Nous prévoyons nos cultures, ce qui nécessite d'avoir une confirmation bien en amont de la récolte afin de ne pas produire à perte »* explique Aurélie Jacquot, maraîchère (Gaec des fourmis à Rouy). Catherine Bizouarne, accueillant la rencontre, se rappelle sans rancune : *« il y a quelques années, une trentaine d'agriculteurs avaient créé un GIE du légume afin d'approvisionner les GMS, cela a duré environ 10 ans. Puis, face aux exigences des GMS et à leur volatilité, les agriculteurs se sont retirés au fur et à mesure… si nous nous engageons aujourd'hui, c'est pour du long terme avec des prix justes pour notre production »*. Thierry Thomas évoque que : *« nous voulons que ce partenariat fonctionne, de ce fait, je pense qu'il est opportun de commencer petit et d'élargir ensuite à d'autres producteurs si notre système fonctionne »*.

Le cadre

Afin que la démarche soit bornée, une charte de bonnes intentions a commencé à être établie par Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Résumé des devoirs de chacun, elle demande par exemple à ce que les producteurs s'engagent à alerter les GMS en cas d'aléas dans la production, ou encore à ce que les GMS se concertent pour cibler un jour de livraison unique pour optimiser les transports pour les exploitants. Amenée à évoluer, cette charte a été le sujet de discussions entre les parties présentes notamment sur quels légumes fournir (calibres, variétés, etc.), ou encore l'emplacement dédié dans le magasin pour une bonne visibilité.

Une éducation à refaire

Enfin, les prix de vente ont été abordés : *« Nous ne pourrons jamais être moins chers que les légumes premiers prix proposés par les plateformes. Il faut donc expliquer aux clients pourquoi »* détaille Catherine Bizouarne. Dans cette optique, la charte évoquée plus haut met en avant l'importance d'inclure les chefs de rayon dans la démarche pour leur exposer le fonctionnement des exploitations et leurs contraintes budgétaires afin de les réexpliquer aux clients. Dans le même ordre d'idée, Marie-Claude Masson, maraîchère à Clamecy (Moulin de la Forêt) et membre du bureau de la Chambre d'agriculture, a évoqué la forme des légumes : *« Sur le marché, les clients comprennent que les légumes moches, les tordus ou les gros sont tous au même prix car ils sont tous bons. Je pense qu'il faut rééduquer la clientèle des GMS dans ce sens afin qu'elle entende que la qualité est la même pour n'importe quel légume provenant d'une exploitation de proximité »*.

Venir expliquer son métier

Afin de réaliser cela, Thierry Thomas a suggéré que les exploitants viennent partager leurs connaissances : *« les maraîchers sont le plus à même de renseigner les clients sur leurs produits et sur leur façon de travailler, qui justifient leurs prix. De ce fait, il pourrait être judicieux d'organiser des jours de présence dans les magasins vendant leurs fruits ou légumes »*. Pour clôturer la rencontre, Thierry Thomas a invité les exploitants à venir visiter un des magasins pour *« apprendre à se connaître un peu plus, comme nous l'avons fait aujourd'hui »*. Pour le moment, aucune date n'a été arrêtée.

CHLOÉ MONGET

De cause à effet

Durant les échanges, un autre point a été évoqué : l'emploi. Thierry Thomas insiste : *« Si Intermarché s'engage à acheter une certaine quantité à certains producteurs, cela permettra d'embaucher plus de personnel dans les environs et donc de redynamiser un peu la Nièvre. Nous faisons partie d'un tout, et nous voulons tous avancer dans le même sens »*. Malgré cette volonté d'embaucher « local », les deux parties s'accordent sur le fait que cela est compliqué, par manque d'envie des postulants face à la main-d'œuvre détachée : *« ils ont une endurance et une rapidité face au travail manuel qui sont impressionnantes. On ne peut pas trop expliquer pourquoi on ne trouve pas la même chose en France, lorsqu'on arrive à trouver un employé - ce qui n'est jamais aisé. Cela étant, il faut tout de même préciser que les petites exploitations nivernaises préfèrent embaucher localement »* souligne Catherine Bizouarne. Jean-Marie Lambert, maraîcher (Potager d'ici à Nevers) rebondit : *« que ce soit pour les saisonniers ou les employés en CDI, cela devient un casse-tête de trouver les bonnes personnes. Nous sommes tous en demande de main-d'œuvre et, pour le moment, nous n'avons pas de solution à part les travailleurs détachés »*.

► En bref

Déstockage Le Jardin des Athénées fait de la place

Afin de repartir sur de bonnes bases, l'EPL Le Jardin des Athénées à Plagny fait son déstockage d'arbres jusqu'à la fin du mois de mars. Sont proposés à la vente aux particuliers et professionnels : Catalpa bignonioïdes nana « Boule » (hauteur 5 m), Celtis australis (H. 15/20 m), Fagus Sylvatica (H. 15 m), Fagus sylvatica « purple latifolia » (H. 5 et 10 m), Fagus sylvatica « tricolor » (H. 8 m), Liquidambar styracifula « aurea » (H. 12 m), Liriodendron tulipifera « aureomarginatum » (H. 12 m), Prunus serulata kanzan (H. 5 m), Prunus pissardii (H. inconnue), Pyrus calleryana « chanticleer » (H. 10 m).
Les arbres en mottes sont à récupérer sur place (128 Route de Lyon, 58000 Challuy).
Prix sur demande auprès de Kelly Dérivée, directrice de l'exploitation Le Jardin des Athénées au 03 86 59 72 32.

► Formations

22 et 29/03 D'un projet commun à la création d'une société

Afin d'avoir de bonnes bases pour réaliser un projet à plusieurs, la Chambre d'agriculture propose une formation pour :
Identifier des différentes dimensions d'une entreprise (stratégique, humaine et opérationnelle)
Choisir le type de société en adéquation avec le projet
Définir les apports et l'évaluation de la part sociale
Calculer la répartition du résultat et abondement des comptes courants associés
Identifier des démarches de création
Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

24/03 Maîtriser la taille du noyer à fruit

Le noyer est un arbre qui à besoin d'être stimulé pour produire, aussi réussir sa taille est déterminant pour valoriser sa production.
Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

12/04 Se convertir en bio en polyculture-élevage

Bio Bourgogne propose une formation afin d'appréhender la faisabilité d'une conversion en bio
Renseignements : Adrien Lurier 06 77 30 78 82 ou adrien.lurier@biobourgogne.org



▶ Agenda

Dix assemblées générales de Groupama Paris Val de Loire auront lieu les prochaines semaines dans le département. Pour chacune d'entre elle, une seconde partie sera consacrée à une intervention sur la thématique de la forêt, que le CRPF (centre national de la propriété forestière) animera (pour neuf des dix AG).

18/03 Caisse locale du Chablisien
À 18 heures, à la salle des fêtes de Beines.

21/03 Caisse locale de l'Auxerrois
À 18 heures, à Auxerrexpo, à Auxerre.

23/03 Caisse locale de l'Armançon
À 18 heures, à la salle des fêtes d'Ancy-le-Franc.

28/03 Caisse locale du Centre Yonne
À 18 heures, aux salons de l'hôtel de ville de Joigny.

29/03 Caisse locale du Florentinois
À 18 heures, à la salle des fêtes de Germigny.

31/03 Caisse locale de la Sénonaise
À 18 heures, à la salle Magnolia de Malay-le-Grand.

04/04 Caisse locale du pays Avallonnais
À 18 heures, à la salle des fêtes du marché couvert d'Avallon.

07/04 Caisse locale du nord-est Sénonais
À 18 heures, à la salle polyvalente de Sergines.

JA

La question de la cohabitation entre les ruraux et les néoruraux

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est tenue le mardi 15 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse. Une assemblée générale où la thématique centrale était la gestion de la cohabitation entre les ruraux et les néoruraux.



Avant leur assemblée générale, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne se sont réunis le matin même pour une partie statutaire où le nouveau conseil d'administration a été élu. Celui-ci élira le bureau et le nouveau président du syndicat, dans les prochaines semaines.

Lors de l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne du mardi 15 mars, le choix de la thématique s'est porté sur la cohabitation entre les ruraux et les néoruraux. Bien plus qu'une question de cohabitation, Maxime Boucher, président des JA de l'Yonne, parle d'un « *conflit* ». « *C'est quelque chose que l'on vit de plus en plus en tant qu'agriculteur où l'on voit des projets bloqués ou soumis à des interventions de personnes nouvellement arrivées. Certaines concrétisations de projets sont très compliquées. Des projets doivent parfois être abandonnés* », confit-il. « *C'est quelque chose de malheureux car il faut que des jeunes agriculteurs puissent s'installer dès demain. Et pour ce faire, il faut pouvoir diversifier les exploitations et donc que des projets se fassent. Si ces projets sont bloqués, on ne pourra jamais faire évoluer l'agriculture de notre territoire* ».

Les années se suivent et se ressemblent

L'assemblée générale était aussi l'occasion de faire un bilan de l'année 2021. Avec un nouveau constat d'une agriculture rendue compliquée par les aléas climatiques. « *Le gel a été destructeur en arboriculture, viticulture et apiculture, mettant des exploitations en péril. Il faut espérer que la nouvelle réforme sur les aléas climatiques sera à la hauteur de nos espérances* », poursuit Maxime Boucher.

L'année 2021 a aussi été marquée par l'arrivée de contraintes supplémentaires, « *avec les ZNT, la future mise en place d'une surveillance hebdomadaire par satellite, ou la mise en place d'un référent bien-être élevage* ». Là encore, le schéma se répète.

Le président des JA de l'Yonne a également mis l'accent sur un marché qu'il qualifie de « *très volatile* », ne respectant plus « *les fondamentaux* ». « *On nous dit que les prix en grandes cultures ont doublé. Sauf que les charges, comme les engrais, ont été multipliées par quatre. Pour l'élevage allaitant par exemple, l'aliment a été multiplié par deux alors que le prix de la viande au kilo n'a pris que 1 euro. Cela ne peut pas tenir sur le long terme. Des solutions existent aujourd'hui : la contractualisation bovine, la loi Égalim 2. Des bonnes idées, mais encore faut-il les appliquer et punir ceux qui ne les respectent pas* », réagit Maxime Boucher. « *Nous avons besoin d'une vision forte de l'agriculture française par l'État et l'Union européenne. Les crises actuelles (covid-19 et Ukraine) remettront, espérons-le, au centre des discussions de nos politiques, la souveraineté alimentaire et énergétique du pays* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

À noter : lors de leur assemblée générale, les JA de l'Yonne ont annoncé le retour de la fête de l'agriculture en 2022. Celle-ci aura lieu le week-end du 27 et 28 août, à Fontaines, organisée par les jeunes agriculteurs du canton de Toucy.

Le mot d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur la réforme de la PAC

Lors de l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, des questions sur la réforme de la PAC ont été soulevées. Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a donné quelques éléments de réponse. « *Par rapport aux différentes réformes que l'on a connues depuis 1992, c'est la première sur laquelle nos zones dites intermédiaires seront moins impactées. Il n'y aura pas de baisse, comme on a pu l'avoir lors des précédentes réformes (d'environ 10 % à chaque fois), des aides. Aujourd'hui, la prise en compte de ces zones intermédiaires est un peu un rééquilibrage qui a été décidé au niveau national. On ne parle pas non plus d'augmentation des aides mais de stabilité. Aussi, il va y avoir la mise en place d'une MAE (mesure agro-environnementale) zones intermédiaires qui est en train de se caler au niveau de la Draaf (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) avec une enveloppe de 30 millions d'euros fléchée par le ministre de l'Agriculture. Sur cette enveloppe de 30 millions d'euros, il y a 9 millions d'euros qui reviennent à la Bourgogne Franche-Comté. Lorsque l'on parle de zones intermédiaires dans la région, la plupart sont situées dans le sud de l'Yonne, le nord de la Côte-d'Or et une partie de la Haute-Saône* ».

Fromages

L'association des fromagers fermiers de l'Yonne s'est réunie en AG

Une dizaine de producteurs transformateurs de lait se sont réunis lors de l'assemblée générale de l'association des fromagers fermiers de l'Yonne, le mardi 22 février à Auxerre, afin de faire le point des actions réalisées en 2021 : formations sur la fabrication de tome, achats groupés, rencontre avec la DDT… Et de définir ce qu'il pourrait être réalisé sur l'année à venir.

Une intervention technique par la coopérative Alysé a permis de comprendre l'influence des taux (TB - TP) sur la qualité fromagère.

L'association des fromagers fermiers de l'Yonne est un lieu d'échange entre producteurs, où il est possible d'adhérer pour un montant de 25 € /an.

Pour plus d'informations, contacter Mathilde Boulanger au 06 24 29 97 40 ou à mathilde-boulanger@hotmail.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ



L'association des fromagers fermiers de l'Yonne s'est réunie en assemblée générale le mardi 22 février, à Auxerre.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Entretien

Le tour d'horizon de l'actualité agricole avec le préfet

Plan de relance, ZNT, sangliers, gel, salon de l'agriculture… Le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, revient sur les sujets forts qui composent l'actualité agricole du moment, au sein du département.

Le mercredi 2 mars, Terres de Bourgogne a rencontré le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, pour faire un point sur les différents sujets au cœur de l'actualité agricole.

1. Le plan de relance

Pour Henri Prévost, « *les acteurs du monde agricole se sont bien emparés du plan de relance. On a vraiment eu là une opportunité qui a été utilisée pour accompagner la modernisation, le développement de l'agriculture. Cela a permis de lancer des projets qui auraient pris encore des années avant de voir de jour, ou qui n'auraient peut-être jamais existé* ».

Le plan de relance est un réel moyen de concrétiser des projets en lien avec l'adaptation au changement climatique. « *En France, il y a 39 dossiers qui ont été retenus pour des projets d'équipements pour lutter contre les aléas climatiques, ce qui représente 749 389 euros sur une enveloppe de 200 millions d'euros* ».

À noter qu'à l'heure actuelle, le montant total des aides provenant du plan de relance dans l'Yonne, tous volets confondus, s'élève à 10 094 124 euros.

2. La charte riverain ZNT

En juillet dernier, le conseil d'État demandait de revoir les modalités de consultation du public, de renforcer l'information des riverains et des personnes pouvant se situer à proximité des champs traités, de prévoir des mesures de protection des personnes travaillant à proximité des zones d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et de fixer des zones de non-traitement plus importantes pour les produits suspectés d'être les plus dangereux. « *Depuis le 21 décembre 2021, il y a un projet de décret et un projet d'arrêté qui adaptent les ZNT. Et dans un délai de six mois, la charte départementale de l'Yonne sera mise à jour en intégrant les modalités des consultations du public (échéance au 27 juillet 2022), avec l'information des riverains, les mesures de protection des personnes travaillant à proximité des parcelles cultivées et les distances de ZNT plus importantes pour les produits les plus dangereux. Cette mise à jour sera réalisée en concertation avec les acteurs agricoles du département. Pour l'heure, c'est la charte précédente qui continue de s'appliquer, pour les cultures en cours* », explique Henri Prévost. « *L'objectif est d'arriver à une charte départementale qui fasse consensus et qui permette de respecter les objectifs tracés par le juge, tout en permettant la pratique de l'agriculture* ».

3. Les dégâts liés aux sangliers

Si les dégâts restent importants dans le département, un suivi semaine après semaine est fait par la fédération de chasse pour arriver à réduire les populations de sangliers, en excédent depuis plusieurs années. « *Sur la période 2019-2020, il y avait 2 549 ha endommagés (pour 2 millions d'indemnisation). Sur la période 2020-2021, il y a eu 1 960 ha endommagés (pour 1,550 million d'indemnisation) et sur la période 2021-2022, 1 911 ha endommagés (pour 2,5 millions d'indemnisation). On reste sur des volumes d'hectares endommagés importants. Surtout lorsque l'on ramène cela à des périodes comme 2015-2016 où il y avait 926 ha endommagés pour des montants d'indemnisation à hauteur de 823 212 euros* », indique le préfet. « *Le tir de sanglier est autorisé encore pour tout le mois de mars, bien que la période de chasse soit terminée. J'encourage les chasseurs à continuer les prélèvements. L'objectif était de prélever 60 % de laies sur les points noirs, mais cela n'a pas été atteint, même si un vrai effort a été fait* ».

À l'issue du mois de mars, le préfet n'exclut pas de prendre des mesures supplémentaires pour continuer de faire diminuer les populations de sangliers. « *On exclut aucune des solutions possibles pour arriver à maîtriser la démographie des ongulés. Il faut aussi surveiller la population des cervidés qui a aussi une incidence sur les cultures (ils peuvent manger les bourgeons)* ».

4. Les dégâts liés au gel

En avril dernier, le gel s'est abattu sur les vignes et vergers du département avec des dégâts d'une grande ampleur. Très rapidement, la préfecture a su montrer son soutien aux producteurs touchés. « *Depuis ces épisodes de gel, on a des comités de suivi très réguliers. C'est important de ne pas montrer seulement la solidarité au moment du choc, qui a été terrible, mais aussi de s'assurer que l'ensemble du dispositif se mettait en place. Il faut que tout le monde soit parfaitement informé des procédures, que chaque aspect soit bien couvert en fonction de l'intensité des dégâts et des difficultés rencontrées par les uns et les autres* ».

Plusieurs aides ont été mises en place : les aides d'urgence, puis les aides structurelles comme l'accompagnement pour la protection de la vigne par exemple (câbles chauffants, systèmes d'aspersion…). « *Il y a eu également tout le dispositif d'allègement de charges par la MSA, ainsi que la mesure exceptionnelle de calamités agricoles, qui s'est dans un premier temps manifestée en arboriculture. Dans le secteur des fruits, il y a 19 producteurs de fruits à noyaux qui ont reçu 226 860 euros, 7 producteurs de fruits à pépins qui ont reçu 90 814 euros et 4 producteurs de fruits à coques qui se sont vus attribuer 24 500 euros, chacun (soit plus de 5 millions d'indemnisation pour l'arboriculture dans le département)* ».



Le préfet de l'Yonne, Henri Prévost, fait le point sur les sujets forts de l'actualité agricole du département.

Un dispositif de calamités agricoles qui s'est exceptionnellement appliqué à la viticulture. « *220 demandes ont été déposées (le dépôt des dossiers s'est clôturé le 18 février). C'est une aide non négligeable pour les viticulteurs impactés, même si cela ne remplace pas une récolte. Cela montre la solidarité de l'ensemble de l'économie de la nation vis-à-vis des producteurs frappés par ces aléas climatiques* ».

5. Le salon de l'agriculture

Cette année était celle des retrouvailles pour le salon international de l'agriculture, où des producteurs icaunais étaient présents. « *C'est important qu'il ait pu avoir lieu car il contribue à faire découvrir et redécouvrir l'agriculture au niveau national. C'est la semaine où l'on parle le plus d'agriculture en France sous un angle positif. On parle des bons produits, des innovations techniques, des animaux et leurs élevages* », sourit le préfet. « *Le salon permet de montrer que l'agriculture est un domaine où il y a de la technologie et de la technique, mais où il y a aussi un côté humain. Pour beaucoup de Franciliens, c'est l'occasion de voir la richesse qui compose le monde agricole. Et c'est une belle occasion pour notre département de montrer nos beaux et bons produits, dont on ne manque pas* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

Quels AMI et AAP encore ouverts cette année dans le plan de relance ?

Certains AMI (appels à manifestation d'intérêt) et AAP (appels à projets), en lien avec le monde agricole, sont encore en cours pour 2022. Cela concerne le volet agroécologie avec l'appel à projets du fonds avenir bio (ouvert jusqu'au 1er septembre 2022), le financement de projets d'implantations de haies et d'arbres interparcellaires, le plan protéines végétales ciblant les investissements pour la structuration de la filière (ouvert jusqu'au 31 décembre 2022), l'AAP-plan de structuration des filières agricoles et alimentaires (ouvert jusqu'au 31 décembre 2022), l'AAP-Aides aux organisations de producteurs et aux associations d'organisation de producteurs d'AOP reconnues (ouvert jusqu'au 31 décembre 2022) et le « PACTE » bio sécurité – bien être animal, lancé en septembre 2021 pour deux ans.
Pour le volet alimentation, cela concerne le soutien des cantines scolaires (ouvert jusqu'au 30 juin 2022), le programme national pour l'alimentation (PNA) visant la résilience des systèmes alimentaires est doté d'un appel à projet pour la période 2021-2022, ciblant l'émergence de nouveaux PAT, l'appel à manifestation d'intérêt pour accélérer la transition alimentaire, de portée nationale, lancé par la Banque des Territoires en juin 2021 a été rallongé d'une seconde session de candidatures jusqu'au 25 mars 2022.



Projet 360° Tonnerrois

S'adapter tout en maîtrisant les charges de mécanisation et de main-d'œuvre

Les exploitations du Tonnerrois appartiennent à la zone dite « intermédiaire » caractérisée par des sols à faible réserve en eau sans possibilité d'irrigation et à faible potentiel de rendement en blé (inférieur à 60 q/ha en moyenne). Affectées par la réforme de la Pac de 2013, elles sont particulièrement fragiles face aux aléas climatiques récurrents et aux limites de techniques d'utilisation des produits phytosanitaires. Elles cherchent des solutions d'adaptation, encouragées par les politiques de développement de systèmes économes en intrants.


Photo Cuma du Val Renard

Chantier de semis avec le semoir Horsch Avatar 12 m de la Cuma du Val Renard.

Entre 2007 et 2019, la surface des exploitations du Tonnerrois a augmenté et l'assolement s'est diversifié. Les cultures de printemps se sont développées, tout comme les légumineuses seules ou en association avec des céréales. L'implantation de couverts végétaux parfois associée à une évolution vers des techniques agricoles de conservation des sols progresse. L'extension de l'agriculture biologique s'est accélérée.

Dans le même temps, les charges de mécanisation se sont alourdies de plus de 30 %. Tous les postes sont en progression. Le poste carburant a augmenté de 21 % et les postes traction, travail du sol, semis - fertilisation - traitement ont bondi respectivement de 60 %, 48 % et 80 %. Le ratio « charges de mécanisation/produit brut + aides », pertinent pour juger de l'efficience de la mécanisation s'est dégradé (voir observatoire des charges de mécanisation en Bourgogne Franche-Comté/mise à jour 2020-2021).

Si on ajoute à la mécanisation la main-d'œuvre, le total représente près de 50 % des charges de ces exploitations.

Des explications connues

L'augmentation des prix du matériel (+ 20 % selon l'indice IPAMPA entre 2007 et 2019) liée à des technologies nouvelles imposées par la réglementation (normes antipollution par exemple) ou issues du progrès technique (autoguidage par GPS, pesée en continu sur les distributeurs d'engrais, coupure de tronçons sur les pulvérisateurs…) explique cette réalité. L'acquisition de machines pour la mise en place de nouvelles pratiques y concourt également (semoirs spécialisés pour semis direct à plusieurs trémies et plusieurs distributions, outils de désherbage mécanique…) tout comme les rotations plus diversifiées et plus complexes rendant plus difficile l'optimisation des matériels (semis, récolte…). Enfin la phase transitoire d'acquisition de nouvelles techniques est souvent génératrice de surcoûts car par prudence, les agriculteurs conservent les matériels leur permettant de revenir aux techniques connues.

Enfin, le contexte actuel risque de renforcer cette situation. Les augmentations récentes et fortes du prix du carburant et du matériel en général en seront des facteurs amplificateurs.

Devant ce constat, il n'y a pas d'autre solution que d'exploiter les moindres marges de manœuvre et en particulier d'utiliser tous les leviers susceptibles d'améliorer l'efficacité des investissements en matériel. Des pistes de travail existent autour des quatre axes que sont les matériels et équipements, l'organisation du travail, les nouvelles technologies et les pratiques agricoles.

C'est au cours d'une journée dédiée à la mécanisation et à la main-d'œuvre le 17 janvier à Rugny dans le cadre du projet 360 Tonnerrois qu'un groupe d'agriculteurs a apporté par son témoignage son expérience. Conscients de la vulnérabilité de leurs systèmes et refusant cette fatalité, ils ont choisi d'entrer dans une nouvelle dynamique.

Après avoir défini leurs exigences en matière de qualité de travail au semis, de rapidité d'exécution des chantiers pour profiter des meilleurs créneaux, ils ont opté pour l'achat d'un semoir de semis direct Horsch Avatar. La réalisation d'essais terrain a renforcé leurs idées mais a aussi permis de lever certains doutes. Le débit de chantier constaté en 6 m s'est avéré insuffisant. C'est la solution 12 m qui a été retenue.


Photo Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Témoignage de Sébastien Neveux et Nicolas Poinsot (pour le groupe d'agriculteurs adhérents à la Cuma du Val Renard) lors de la réunion thématique du 17 janvier 2022 organisée dans le cadre du projet 360° Tonnerrois.

S'appuyer sur l'expérience, l'échange et les conseils stratégiques

Forts d'expériences individuelles et d'échanges au sein du groupe, ils ont opté pour une démarche d'investissement collective. L'accès aux subventions via le PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) a également constitué un moteur de leur réflexion. « *La Cuma possède le statut juridique adapté* », a rappelé Sébastien Neveux. C'est ainsi qu'est née la Cuma du Val Renard. Accompagnés par la fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté, six mois à peine ont suffi pour rendre concret ce chemin.

Le développement de cette nouvelle stratégie ne s'est pas fait au hasard. Il s'est appuyé sur des conseils stratégiques notamment en matière économique par la réalisation d'études des charges de mécanisation. Les stratégies individuelles ont pu être évaluées ainsi que l'impact de la nouvelle. « *C'est important d'avoir des réponses aux risques économiques* », a lancé Nicolas Poinsot. Accompagnée par la Chambre d'agriculture sur ces aspects, la question du chantier a également été étudiée. Traction et main-d'œuvre sont venues rappeler l'incidence de l'organisation du travail sur le résultat.

De la voix des agriculteurs, cette première année d'expérience est réussie. La surface semée est supérieure de 30 % à l'objectif initialement fixé. Au-delà, « *elle montre le champ du possible et fait bouger les lignes* », avance Sébastien Neveux. Les échanges techniques, le partage d'expériences, l'emploi d'un Tesa pour les semis d'automne… sont autant d'étapes formatrices. « *Cela donne envie d'aller plus loin* », poursuit Sébastien Neveux. Cette dynamique a permis de mettre au jour d'autres projets tels qu'un déchaumeur grande largeur, une herse à paille, un rouleau. C'est avant tout une histoire humaine et d'engagement à faire vivre cette possible voie d'adaptation d'investissement et d'utilisation du matériel en collectif.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Chambre d'agriculture

Le changement climatique, l'enjeu d'aujourd'hui et de demain

Le vendredi 11 mars, à Dijon, s'est tenu la session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté durant laquelle des réflexions ont eu lieu autour du changement climatique et du Varenne de l'eau, des sujets qui représentent les enjeux du monde agricole d'aujourd'hui et de demain.



Le changement climatique et le Varenne de l'eau étaient au cœur des échanges lors de la session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

S'il y a un sujet qui ne laisse personne indifférent et qui est la préoccupation de tous, c'est bien le changement climatique. C'est l'une des grandes thématiques qui a été abordée lors de la session de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, le vendredi 11 mars, à Dijon. « *Il y a quelques années, il y avait sans doute des personnes qui marquaient une forme de perplexité quant à la prévision qui était tracée de longue date par certains, remettant en cause la réalité d'un changement climatique. Les dernières années que nous venons de traverser nous rappellent de façon assez cinglante que non seulement la question d'en douter n'est plus d'actualité, mais qu'au-delà de cela, la trajectoire initialement prévue de l'impact du changement climatique va plus vite que ce qui était prévu* », confie Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC.

> *Les dernières années nous rappellent de façon assez cinglante que douter du changement climatique n'est plus d'actualité.*

Les aléas climatiques des dernières années (sécheresses, inondations, fortes chaleurs, gel…) ont provoqué des conséquences économiques lourdes pour les exploitations agricoles de la région. « *C'est pourquoi il faut travailler ensemble et collectivement pour y faire face et tenter au maximum de minimiser les conséquences* », poursuit Christian Decerle.

Tenter de limiter l'impact du changement climatique

Pour Jérôme Lamonica, conseiller à la Chambre d'agriculture du Jura, « *il y a eu des accélérations du changement climatique dans les années soixante-dix. Celui-ci va bien plus vite que ce que pensaient initialement les climatologues. Il y a une partie du réchauffement qui est naturelle. Mais ce qui est venu perturber la planète, ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui sont liées à l'activité humaine* ».

Pour accompagner l'agriculteur dans la transition climatologique et construire des projets permettant de relever les défis climatiques de demain, des outils existent, avec lesquels travaille le réseau des Chambres d'agriculture. « *Le premier outil se nomme Oracle (observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique). C'est un outil qui permet de mesurer et d'observer les évolutions du changement climatique du passé jusqu'à aujourd'hui* », indique Céline Buche, conseillère à la Chambre régionale d'agriculture BFC. « *Le second outil s'appelle ClimA-XXI (climat et agriculture au XXIe siècle) qui permet de se projeter dans un futur proche et lointain, jusqu'à la fin du XXIe siècle* ».

Alors, quel climat dans les années à venir prévoient ces outils ? Plusieurs scénarios sont possibles. Le plus optimiste indique une hausse des températures de + 1,7 °C d'ici la fin du siècle. Le plus pessimiste indique une hausse de + 5 °C. Le dernier rapport du Giec indique que « *s'adapter au changement climatique est possible si le réchauffement est limité à 1,5 ou 2 °C* ».

L'outil ClimA-XXI rapporte qu'en 2005, la température moyenne annuelle à Beaune était de 10,7 °C. Selon les prévisions, elle serait de 11,8 °C sur la période 2021-2050. Et de 12,8 °C sur la période 2071-2100 pour la version la plus optimiste, et de 14,3 °C sur cette même période pour le scénario le plus pessimiste, ce qui situerait Beaune à une température moyenne annuelle basée sur des températures équivalentes à des villes du sud de la France, comme Avignon (une température moyenne annuelle de 14,2 °C recensée sur la période 1976-2005).

« *L'agriculture a une posture très singulière vis-à-vis du changement climatique puisqu'elle est déjà fortement impactée par celui-ci. Depuis tous temps, l'agriculteur a toujours travaillé avec la météo* », reprend Jérôme Lamonica. « *L'agriculture contribue également aux gaz à effet de serre, comme toute autre activité, mais est porteuse de solutions, ce que ne sont pas forcément les autres activités économiques. Le monde agricole a cette possibilité de se mobiliser pour porter des solutions, notamment avec le stockage de carbone, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre* ».

Le Varenne de l'eau se décline au niveau régional

Autre sujet central développé lors de la session régionale, celui du Varenne de l'eau. « *C'est un travail qui a été lancé au niveau national par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique* », rappelle Étienne Henriot, président du comité régional territoire environnement. Un travail qui s'est achevé le 1er février. « *Nous avons choisi de reprendre ce sujet au niveau de la région. La question du changement climatique et la question de la ressource en eau sont des sujets qui existent déjà depuis de nombreuses années. On sent, dans les événements climatiques que nous avons connus ces dernières années, comme une récurrence plus rapide de phénomènes comme la sécheresse ou le gel. L'idée, au niveau régional, est de faire une synthèse des efforts des uns et des autres pour gagner en efficacité afin de trouver des solutions face au changement climatique et aux problématiques liées à l'eau, non seulement pour le monde agricole, mais également pour les citoyens et les collectivités* », poursuit-il.

Les enjeux sont multiples : garantir l'accès à l'eau pour tous les usages à la fois dans le respect des milieux et de la biodiversité, assurer l'autonomie alimentaire des humains et des animaux, assurer une juste rémunération du monde agricole, continuer de veiller à atténuer les impacts sur le changement climatique, garantir le renouvellement des générations d'agriculteurs, agir au plus près des contextes des territoires, donner l'accès à des pratiques innovantes en faisant le lien entre la recherche, les expérimentations et permettre aux agriculteurs d'avoir accès à tous les résultats, et s'appuyer sur les écosystèmes pour assurer la résilience des territoires.

À ce titre, Anne Coste de Champeron, secrétaire générale de la préfecture régionale de Bourgogne Franche-Comté, a précisé que pour mener à bien ce projet, « *figure la mobilisation d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour le soutien à l'innovation, qui a été annoncée par le Premier ministre le 1er février dernier* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre régionale d'agriculture

Une nouvelle directrice générale

Anne Bronner vient d'être nommée directrice générale de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Elle prend la succession de Jean-Luc Linard.

C'est officiel depuis le 15 mars : Anne Bronner est la nouvelle directrice générale de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC). À compter du 1er avril, elle va succéder à Jean-Luc Linard qui occupait la fonction depuis six ans et qui va désormais poursuivre sa carrière au sein des services du ministère en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation. Anne Bronner n'est pas une inconnue dans le paysage agricole régional : elle était jusqu'alors directrice adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC). Elle a été nommée par Christian Decerle, le président de la Chambre régionale. *« Anne Bronner*, a-t-il souligné, *partage pleinement mes préoccupations et ma vision pour l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Je lui accorde toute ma confiance pour diriger la Chambre régionale »*. Docteur vétérinaire, titulaire d'un doctorat d'université en épidémiologie et modélisation, Anne Bronner a été conseillère du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation entre 2018 et 2020. Son parcours au sein de ce ministère, à différents niveaux, départemental, national et régional, et dans différents domaines de compétences, lui confère une vision large des politiques agricoles - économiques, sanitaires et environnementales.



Vétérinaire de formation, Anne Bronner était jusqu'à présent directrice adjointe de la Draaf Bourgogne Franche-Comté.

Identifier les leviers pour conforter la Chambre

« C'est avec enthousiasme que j'ai accepté ce poste, a-t-elle déclaré, *aux côtés du président Christian Decerle et à la tête d'une équipe régionale solide et compétente. J'irai, dans les prochaines semaines, à la rencontre des différents acteurs du monde agricole - institutionnels, professionnels, économiques, de la recherche et de l'enseignement. Je souhaite appréhender pleinement le positionnement de la Chambre régionale d'agriculture dans son écosystème afin d'identifier les leviers qui permettront de la conforter dans ses missions essentielles de défense des intérêts des agriculteurs de notre région et d'accompagnement des exploitants, des filières et des territoires »*. Cette arrivée offre, aux yeux de Christian Decerle, l'occasion de se concentrer pleinement, au niveau régional, sur les sujets qui préoccupent directement les agriculteurs : *« Nous serons attentifs*, souligne le président de Chambre, *sur les trois prochaines années de mandature, à mobiliser les différentes compétences volontaires et disponibles pour porter plusieurs chantiers stratégiques complexes dont les enjeux imposent des résultats. Parmi ces chantiers figurent l'attractivité des métiers, la transmission des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs, l'amélioration du revenu des exploitants, l'adaptation des exploitations agricoles et viticoles mais également des forêts au changement climatique »*.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

► En bref

Environnement Forêts en scène, jusqu'au 27 mars

Initiée par l'Onu, la Journée internationale des forêts est une fête célébrée le 21 mars. C'est dans ce cadre que s'inscrit Forêts en scène. Du 19 au 27 mars, près de cent animations se déroulent, partout en France, afin d'emmener le grand public à la découverte des arbres et des forêts. L'office national des forêts (ONF) organise plusieurs de ces animations. Plusieurs se tiendront en Bourgogne Franche-Comté :

En Côte-d'Or : le rallye de la biodiversité, le 26 mars de 14 heures à 17 heures, en forêt du Val-Suzon, à Messigny-et-Vantoux. Inscription sur onf.fr.

Chants d'oiseaux avec un ornithologue, le 26 mars de 8 h 30 à 10 h 30, à Étaules, maison forestière du Roy Jeannot, en forêt du Val-Suzon.

Balade commentée avec un forestier de l'ONF, le 26 mars, de 9 h 15 à midi. Rendez-vous sur le parking de l'église de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux. Inscription : veronique.micard@onf.fr. Balade commentée à Voulaines-les-Templiers le 26 mars à 14 heures et 16 heures. Renseignements : 03 25 31 62 35

Dans l'Yonne : balade guidée avec un forestier de l'ONF. Rendez-vous à la forêt domaniale de Courbépine, maison forestière de l'Épine, Arces-Bussy-en-Othe. Balade en forêt et projection d'un documentaire animalier, le 26 mars, de 14 heures à 17 heures, 1, avenue de la République à Villechétive.

Innovation Appel à projet par le Crédit Agricole

Partenaire de l'innovation, le Crédit Agricole Centre Loire souhaite attirer au sein de l'Agreen Lab'Ogreen Village by CA Orléans des entreprises innovantes à fort potentiel de développement sur le thème du digital et de l'innovation au service du végétal et de l'agriculture. La Caisse régionale Centre Loire lance donc un appel à projets. Il est ouvert aux entreprises de toutes régions, dans le domaine des Agtech (solutions et produits numériques innovants au bénéfice des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire), qui travaillent notamment sur :

- Les capteurs et les objets connectés
- La robotique, les drones, les agroéquipements
- La collecte et l'analyse de données agricoles, l'agriculture de précision
- La modélisation, les outils d'aide à la décision

Les entreprises intéressées par l'appel à projets peuvent télécharger le dossier de candidature et le règlement sur le site de l'Agreen Lab'O Village by CA (agreenlabo.tech) et le renvoyer rempli avant le lundi 2 mai 23 h 59. Les finalistes seront annoncés le 10 mai. Le comité de sélection se réunira le 17 mai et annoncera les noms des deux lauréats le 20 mai. Il récompensera deux entreprises innovantes, déjà immatriculées au RCS, avec un projet ambitieux et un fort potentiel de croissance en termes de création de valeurs et d'emplois. Le Crédit Agricole Centre Loire offrira aux lauréats 2 ans de loyer (charges comprises) pour un bureau de 30 m² maximum au sein de l'Agreen Lab'O Village by CA, sous condition de s'installer avant le 30 octobre. Les lauréats bénéficieront également d'un accompagnement adapté et d'une mise en relation avec les acteurs de l'écosystème orléanais et du réseau des Villages by CA.

Anticiper Les préparatifs de la mise à l'herbe

Les conditions météo de ces derniers jours favorisent le redémarrage des graminées en plaine… et font entrevoir une prochaine mise à l'herbe. C'est donc le moment d'anticiper en préparant une transition alimentaire douce, pour éviter tout désordre digestif, notamment en élevage laitier.



Les conditions actuelles, avec des températures douces et des sols bien ressuyés, sont propices aux premières sorties des troupeaux.

Après un hiver marqué par de fréquentes gelées, quoiqu'assez légères, le printemps semble s'installer précocement en cette année 2022. Les prévisions météorologiques vont en tout cas dans ce sens, avec de petites gelées nocturnes suivies de belles journées douces et ensoleillées.

La pluviométrie généreuse apportée par les dernières perturbations a bien hydraté les sols, et les conditions sont donc propices à un redémarrage de la pousse herbagère. La production laitière, stimulée par des fourrages de bonne qualité, a retrouvé son niveau habituel, après un début d'hiver plutôt poussif. *« Le prix de l'alimentation reste néanmoins élevé, de l'ordre de 10 € de plus aux 1 000 l par rapport à l'année dernière, essentiellement dû à l'augmentation du coût des concentrés »*, note Florine Leuvrey, responsable de l'encadrement technique de Conseil élevage chez Geniatest. Le début de la saison de pâturage peut permettre de réaliser d'importantes économies sur les apports de concentrés. En plaine, on peut déjà apercevoir des génisses sorties, voire certains troupeaux de vaches laitières. La *«météo de l'herbe»* a d'ailleurs repris, le 11 mars. L'exploration des pistes d'adaptation des élevages au changement climatique a mis en évidence l'intérêt de tirer parti de la pousse de l'herbe de manière opportuniste, à avancer la date de mise à l'herbe si les conditions le permettent, pour maximiser la période de pâturage… et compenser un éventuel déficit estival qui serait causé par la sécheresse.

Déprimage et transition alimentaire

Côté prairie, c'est donc le moment de procéder à quelques petites vérifications et aux réaménagements qui s'imposent : vérifier le bon état des clôtures, les chemins d'accès et les points d'eau, mais aussi évaluer la portance du sol. Un moyen simple et empirique consiste à donner un coup de talon dans la prairie. Celui-ci ne devrait pas laisser une trace de plus d'1,5 cm de profondeur…

Le premier tour de pâturage remplit une fonction bien particulière, celle du déprimage des graminées. La consommation par les vaches de l'apex dominant va en effet stimuler le tallage et favoriser des repousses vigoureuses, avec un petit décalage de pousse entre les parcelles qui sera appréciable au moment de l'explosion végétative quelques semaines plus tard.

Le troupeau laitier se prépare aussi. *« L'enjeu est d'éviter les désordres digestifs d'un changement de régime alimentaire trop brutal. Une bonne transition alimentaire dure trois semaines, pendant lesquelles les quantités d'herbe ingérées vont augmenter progressivement, tout en diminuant simultanément les quantités de fourrages distribuées à l'auge. »* L'organisation de cette *« rencontre entre la vache et l'herbe »*, pour reprendre l'expression de l'agronome André Voisin, le théoricien du pâturage

Et si vous faisiez un ***mélange plus économique?***

LA GAMME RD-HD:
REMORQUES DISTRIBUTRICES

Nos remorques distributrices sont conçues pour distribuer tous types de rations, ensilages, foins et enrubannages. Elles traitent aussi bien le vrac que les balles rondes ou les bottes carrées.

De l'équipement de série à l'équipement optionnel, les matériaux ont été choisis pour **garantir fiabilité, robustesse et durabilité à l'utilisateur,** tout en proposant une machine simple d'utilisation.

Existe en 14 et 16 M³ de capacités utiles.

EUROMARK ELEVAGE
- CONCEPTEUR ET FABRICANT FRANÇAIS DE MATÉRIEL D'ÉLEVAGE DEPUIS 1991 -

La qualité au quotidien

FABRICATION FRANÇAISE



emkeuromark

RD14HD - RD16HD
REMORQUES DISTRIBUTRICES 14 M³ ou 16 M³

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE
- Caisse monocoque mécano-soudée
- Tapis PVC de distribution droite/gauche
- Tapis de fond avec chaîne marine 14x42 - grade 80
- Double démêleurs - entraînement par chaînes
- Commandes en direct tracteur
- Pneus routiers 385/65 R22,5
- Réhausses rabattables (RD16HD uniquement)
- Plats d'usure inox de 3 mm sous toute la longueur des chaînes
- Cardan avec sécurité à friction
- Porte arrière à charnières

ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS
- Système de pesée à 4 pesons avec indicateurs de pesée programmable et écran LED
- Système de commande électrique avec régulation de fond mouvant
- Démêleurs S.D.E.* tous fourrages
- Régulateur électrique de débit pour tapis de déchargement
- Tapis latéral inclinable droite et/ou gauche
- Aimant sur tapis de déchargement
- Pneus routiers 500/45 R22,5
- Béquille hydraulique avec pompe manuelle

() Système de Distribution d'Enrubannage*



Qualité, Performance et **Économies,**
c'est la meilleure option !

PAILLEUSES | DÉSILEUSES PAILLEUSES | MÉLANGEUSES | REMORQUES DISTRIBUTRICES 02.99.06.12.60 ▪ www.euromark.fr ▪ commercial@euromark.fr

tournant dynamique, est un des piliers de la productivité des prairies, au cœur du métier d'éleveur. *« Pour éviter une consommation trop importante de cette herbe de printemps, très appétente pour les animaux et en même temps très riche en eau et en azote, pauvre en fibres, on peut choisir de ne les laisser accéder au pâturage que l'après-midi, quand les panses sont déjà bien pleines. Vis-à-vis des problèmes digestifs, l'apport de bicarbonate de soude dans la ration constitue un bon complément, à la fois peu cher et facile à distribuer - notamment pour ceux qui ont une ration mélangée. On peut aussi utiliser de l'argile, à hauteur de 50 à 100 g/VL/jour, pour réduire les risques de diarrhée pendant cette phase de transition (mais pas sur une durée prolongée, car l'argile modifie l'absorption intestinale des minéraux). Enfin, l'oxyde de manganèse a aussi son intérêt pour compenser les fuites de minéraux. On sera aussi vigilant sur la complémentation en sel, encore plus à cette période »*, complète la spécialiste.

Il est recommandé de laisser du foin à disposition des animaux, pour amortir la modification drastique du régime alimentaire des vaches. L'éleveur propose, l'animal dispose, car on ne peut pas lui imposer de consommer. Il faut donc lui laisser le temps de s'adapter.

Avec du fourrage sec grossier, on ralentit le transit. Toujours côté préparation du troupeau, c'est aussi le bon moment pour réaliser un parage préventif afin de faciliter les déplacements forcément plus importants des vaches.

Compter les jours d'avance

Un repère pratique, pour bien gérer la phase de mise à l'herbe, consiste à s'appuyer sur une estimation du stock sur pied, traduit en nombre de jours d'avance. Le seuil de 10 jours correspond à la fin de la période de déprimage, signe qu'on peut passer sur des niveaux de chargement de pâturage proprement dit, où l'herbe assure l'essentiel de la ration. Sur des prairies extensives, à faible potentiel, une surface importante de pâturage est réservée pour chaque animal. Plus le système est extensif, plus on peut sortir tôt. On peut avoir la même sécurité avec moins de rendement.

La hauteur d'herbe nécessaire, mesurée à l'herbomètre, varie de 8 centimètres (prairie à faible potentiel) à 10 centimètres (fort potentiel) pour pouvoir sortir avec une marge de sécurité suffisante, et arriver progressivement à environ 20 jours d'avance.

Dans le même temps, un apport de foin assure une transition alimentaire optimale. Une sortie précoce permet de terminer suffisamment tôt le premier cycle de pâturage par rapport aux dates d'épiaison de certaines graminées. Cela évite aussi d'être débordé avec l'herbe.

ALEXANDRE CORONEL



Portance des sols

Jouez sur le temps de séjour

Des essais conduits par Rémy Delagarde, chercheur de l'UMR Production du lait au centre Inrae de Saint-Gilles, en Bretagne, ont montré la capacité des vaches à adapter l'intensité de leur prise alimentaire à la durée passée au pâturage : une piste pour pratiquer le pâturage dans les périodes de faible portance…



Agir sur les capacités d'ingestion horaire des vaches, c'est tout l'enjeu des essai menés par l'Inrae, sur le thème du pâturage en périodes de faible portance.

Les caprices de la météorologie compliquent souvent l'organisation du pâturage, et l'éleveur est pris entre deux feux : celui de gaspiller une précieuse ressource alimentaire et celui de dégrader ses sols avec le piétinement. À l'automne comme au début du printemps la disponibilité en herbe est assez faible, et l'humidité des sols souvent importante. Rémy Delagarde, chercheur à l'Inrae, sur le site de Saint-Gilles, en Ille-et-Vilaine, a conduit dans ce domaine des essais intéressants.

Ils consistaient à limiter l'affouragement en ensilage de maïs et soja (à 0, 5, 10 ou 15 kg de matière sèche), de distribuer ces compléments après le temps de pâturage, et de comparer l'effet de différentes durées d'accès au pâturage : 21 heures, 8 à 9 heures, 4 heures, ou deux fois 2 heures 45.

Forte capacité d'adaptation

Ces essais ont montré que les vaches ont une forte capacité d'adaptation : en limitant la durée d'accès de façon progressive, la vache pâture plus vite et peut multiplier par trois son *«ingestion horaire»*. Celle-ci peut atteindre 2 à 2,5 kg de matière sèche par heure d'accès. Il faut néanmoins veiller à ne pas dépasser certaines limites afin de ne pas pénaliser les performances. En effet, les chercheurs ont mesuré l'effet d'une réduction du temps d'accès au pâturage de 8 à 4 heures : avec une complémentation de 10 kg MS/jour de maïs + soja, l'herbe ingérée diminue de 1,7 kg MS/jour et la production laitière de 0,9 kg/jour.

Avec une complémentation de 5 kg MS/jour de maïs + soja, l'herbe ingérée diminue de 2 kg MS/jour et la production laitière de 1,6 kg/jour. Réduire le temps d'accès des vaches au pâturage pour limiter le piétinement en période de sol non portant est donc possible à condition de prendre certaines précautions : adaptation progressive, complémentation adaptée et distribuée après le pâturage pour ne pas réduire la motivation des vaches. En allongeant, avec cette méthode, la saison de pâturage, l'éleveur peut espérer réduire son coût alimentaire moyen sur l'année, et livrer plus longtemps un lait plus riche en acides gras oméga 3, un atout diététique qui commence à être valorisé.

ALEXANDRE CORONEL



Protection

Des clôtures électriques partout

En Saône-et-Loire, dans le Brionnais, Émilien Sambardier a remplacé ses clôtures de barbelés par des clôtures électriques. Moins chères, plus rapides à poser, plus souples et plus efficaces : elles donnent entièrement satisfaction au jeune éleveur.



Constituée de fil de 2,5 mm de diamètre, la clôture est équipée de tendeurs et de ressorts qui lui assurent à la fois une bonne tension et une élasticité face aux épreuves.



Les électrificateurs solaires sont équipés d'une protection antivol.



Pour Emilien Sambardier, le remplacement des clôtures de fil barbelés par des clôtures électriques a pour avantages le coût, le débit de chantier et la sécurité vis-à-vis des animaux.

Émilien Sambardier fait vêler 110 vaches allaitantes à Saint-Martin-de-Lixy au sud du Brionnais, pas très loin de Roanne. Installé il y a un peu plus de dix ans, il exploite aujourd'hui 130 hectares tout en herbe et bien groupés au voisinage de la ferme de son père. Il travaillait encore à l'extérieur quand il a débuté l'élevage sur une trentaine d'hectares et avec 22 vaches achetées. À l'époque, il avait repris deux îlots dont les bouchures et les clôtures n'étaient plus entretenues. Un gros travail de remise en état était à faire. *« Mon père était un inconditionnel du barbelé et moi, j'avais été dégoûté des clôtures électriques depuis mon apprentissage où j'avais vu les inconvénients d'un mauvais entretien »*, confie Émilien Sambardier. Ce sont pourtant bel et bien des clôtures électrifiées que le jeune éleveur s'est mis à installer sur la quasi-totalité de son exploitation ! C'est une connaissance - Philippe Jolivet, technico-commercial chez le fabriquant Patura (distribué par Feder) - qui lui a suggéré de monter des clôtures électriques de cette marque. Dans l'urgence, Émilien a accepté la proposition, mais pour un usage provisoire seulement, pensait-il.

Technique de pose spécifique

La clôture électrique fait appel à un équipement et une technique de pose spécifique promue par le constructeur. D'une section de 2,5 mm, le fil est deux fois plus épais qu'un fil de fer ordinaire. Se démarquant de la concurrence, les isolateurs sont en porcelaine. Les modèles en plastique se fixent dans les piquets à l'aide de deux vis et leur profil particulier évite la sortie intempestive du fil. Des ressorts judicieusement disposés donnent de la souplesse à la clôture et le raccordement à la terre doit être fait dans les règles avec plusieurs piquets de terre, espacés de plusieurs mètres les uns des autres et enfoncés à environ 1 m de profondeur… *« J'ai acheté le matériel et avec Philippe Jolivet, nous avons monté la clôture ensemble »*, confie Émilien Sambardier qui confirme que la pose doit être faite dans les règles de l'art, à commencer par *« de bonnes amarres »*. Ce qui devait n'être *« qu'une clôture provisoire »* s'est très vite révélé le début de la conversion de toute l'exploitation à ce système. Aujourd'hui, il ne reste que de rares îlots délimités avec du barbelé. Les clôtures électriques ont même gagné les prairies du père d'Émilien ! Sur leurs deux fermes mitoyennes, les éleveurs totalisent 180 hectares alimentés par deux électrificateurs sur secteur et 40 hectares alimentés par cinq électrificateurs solaires.

Moins cher et gain de temps

Le premier argument qui a convaincu Émilien, c'est le coût. Même avec un matériel haut de gamme, une clôture électrique de ce type revient moins cher que l'équivalent en barbelés, assure l'éleveur. *« D'abord, il faut beaucoup moins de piquets ; un seul piquet tous les vingt mètres au lieu de dix pour la même distance »*, illustre-t-il. C'est aussi beaucoup moins de fil : un ou deux rangs électrifiés à la place de 4 ou 5 rangs de fil de fer barbelé, sans oublier l'économie de crampillons, complète l'éleveur qui évalue le coût d'une clôture électrique six fois moins cher qu'une clôture traditionnelle. L'autre grand avantage est le gain de temps. *« La pose d'une clôture électrique me prend trois fois moins de temps qu'une clôture barbelée »*, assure Émilien. En service depuis près de onze ans, les clôtures électriques se sont révélées fiables, efficaces et résistantes. Puissants, les électrificateurs sont prévus pour alimenter jusqu'à 100 km de clôture sans végétation. Les modèles les plus performants sont capables de surmonter la présence de végétation au contact du fil. Les végétaux sont alors détruits par le courant. Le fait d'avoir un parcellaire regroupé est un plus, confirme l'éleveur. Les deux électrificateurs sur secteur sont dotés d'une télécommande. Émilien la conserve en permanence à portée de main. Elle lui permet de couper le courant à distance et de tester le bon fonctionnement de la clôture ; détecter s'il y a des pertes éventuelles et même localiser le secteur de l'anomalie… Les électrificateurs solaires sont équipés de parafoudre. Ils sont aussi dotés d'un système antivol : l'appareil est placé dans une boîte métallique fermée à clé. Cette boîte est elle-même électrifiée.

Des taureaux qui ne sortent plus

« Grâce aux clôtures électriques, mes taureaux ne se mélangent plus », se félicite Émilien qui apprécie d'être beaucoup plus serein quand ses animaux sont au pâturage. Le long des haies, un fil empêche les animaux de s'approcher ce qui leur évite de perdre des boucles d'identification ou encore d'attraper des tiques, fait valoir l'éleveur. Sur le plan sanitaire, l'abandon des clôtures barbelées limite aussi la perte de crampillons au sol. C'est une source de corps étrangers très sous-estimée, assure Émilien. Telles qu'elles sont conçues, ces clôtures électriques font preuve d'une grande élasticité en cas de coup dur. L'éleveur a pu le vérifier lors d'un épisode de neige qui a engendré pas mal de branches cassées. *« Avec des clôtures classiques, tout aurait été cassé ; les fils détendus, les piquets abîmés sur une grande longueur. Avec la clôture électrique, il a suffi de couper en vitesse les branches gênantes. Le fil a repris sa place sans dommage et l'électrificateur a continué de fonctionner »*.

Enfin, avec ce système, Émilien ne craint plus de devoir clôturer ou déclôturer. *« C'est appréciable pour les clôtures en bord de rivière qu'il faut modifier en fonction de l'état des berges »*.

Marc Labille





Défense des troupeaux

Chiens de protection : une filière génétique à construire

En 2021, l'Idele a démarré une campagne de recensement des chiens de protection pour mieux connaître leur effectif, leurs caractéristiques et comportements dans les activités de défense des troupeaux. L'objectif est de constituer un réseau d'éleveurs-naisseurs professionnels, afin de structurer une filière de référence et d'améliorer la sélection génétique pour obtenir des chiens plus performants.



Le recensement national lancé en 2021 vise à constituer une vaste base de données utile à l'amélioration de l'élevage de chiens de protection.

Structurer une filière génétique professionnelle pour les chiens de protection : c'est l'objectif vers lequel se dirige doucement mais sûrement l'Institut de l'élevage (Idele). En accompagnant les éleveurs dans leur choix de chiens de protection ou la gestion de conflits au sein de l'élevage, l'Idele leur permet d'anticiper au maximum d'éventuels problèmes d'adaptation au sein du troupeau ou de comportement avec les usagers de la nature. *« Depuis 1983, l'Idele anime le réseau technique de référence des chiens de conduite. La prédation du loup s'installant dans de nombreux départements français, c'est en toute logique que nous avons souhaité travailler sur les chiens de protection »*, explique Barbara Ducreux, coordinatrice du réseau national de recensement des chiens de protection. En dehors des techniciens de la Pastorale pyrénéenne, association qui introduit depuis plus de vingt ans le chien montagne des Pyrénées (patou) dans les élevages caprins et ovins, l'Idele s'est aperçu *« qu'ailleurs en France, il n'y avait pas vraiment de travail pour accompagner les éleveurs dans leur choix de chien de protection »*, ajoute-t-elle.

Une base de données

Cette première campagne de recensement qui a eu lieu en 2021 a permis d'aller à la rencontre de 75 éleveurs installés sur les principales zones de prédation. Ils avaient pris contact de manière spontanée avec l'Idele. Une petite trentaine de relais locaux dont six référents formateurs ont intégré le réseau technique de référence sur les chiens de protection. *« Il faut compter environ une demi-journée par chien recensé. Le recenseur n'observe que les chiens d'au moins 18 mois qui travaillent sur des troupeaux (ovins, caprins, volailles, camélidés, bovins), quel que soit le système d'élevage. Lorsque le formateur se déplace, il a besoin de connaître quelques informations clés sur l'identité du chien, ses principales caractéristiques physiques, son environnement de travail, les conditions d'introduction au troupeau à son arrivée et les qualités et défauts que lui trouve l'éleveur »*, indique la référente du réseau. Ces informations seront par la suite enregistrées dans une base de données informatique sécurisée dont les premières informations seront disponibles cet été. Son accès est limité aux recenseurs dans un but purement technique ou de recherche, en accord avec l'éleveur. Depuis un an, le constat réalisé par l'Idele est plutôt unanime : *« lorsque les éleveurs font appel au réseau, les problèmes sont souvent déjà bien installés. Peu ont encore le réflexe de nous solliciter avant de prendre un chien de protection… Ça arrive mais c'est rare ! »* souligne Barbara Ducreux. Prévenir plutôt que guérir, l'adage n'est donc pas encore bien suivi au sein des élevages mais, d'après les formateurs, le bouche-à-oreille et une connaissance plus large du réseau technique sur le territoire national devraient permettre de capter davantage l'attention des futurs installés. *« Trouver des chiens adultes prêts à l'emploi, ça n'existe pas ! Trop souvent on a tendance à croire qu'ils s'adapteront mais il faut bien comprendre une chose : plus tôt le chiot aura été en contact avec les animaux de la ferme, meilleure sera son adaptation au troupeau et donc la défense qu'il pourra lui apporter. Tout ce que le chiot n'a pas vécu au troupeau, c'est du temps de perdu : les bruits, les odeurs, l'environnement… Le chien de protection, on devrait le voir comme un animal de rente,* estime-t-elle, *il faudrait que l'éleveur ait les mêmes exigences que lorsqu'il constitue son élevage. »*

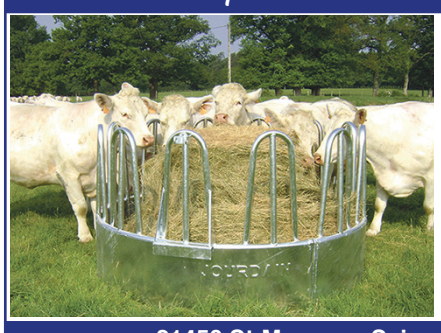
Créer un réseau

À moyen terme, le but de cette campagne de recensement est aussi de créer un réseau d'éleveurs-naisseurs de chiens de protection adhérant à une charte nationale des bonnes pratiques d'élevage (absence de sevrage précoce, accouplements raisonnés, bonnes conditions d'élevage et de familiarisation à l'humain).

Cela passerait par une reconnaissance du métier de l'éleveur de chiens de protection mais aussi par la définition d'un prix minimum de vente pour un chiot de deux mois, prêt à rejoindre l'élevage, estimé par l'Idele entre 500 et 600 €. *« Tout le travail de recensement que nous sommes en train de réaliser va nous permettre de repérer les différentes généalogies, qu'elles soient pures ou croisées, d'analyser les qualités et les défauts d'un maximum de chiens sur plusieurs générations. Nous remarquerons, peut-être, à terme, que certaines lignées sont plus simples à mettre en place que d'autres ou plus performantes selon les caractéristiques recherchées… »*, précise Barbara Ducreux. Et d'ajouter : *« L'idée, c'est vraiment de mettre entre les mains des éleveurs les chiens les plus maniables possibles pour défendre en premier lieu le troupeau. Le loup se rapproche de plus en plus des habitations, alors l'autre critère essentiel pour les éleveurs, c'est que leur chien soit aussi sociable pour appréhender les passants et ne pas engendrer de conflits dans les villages… ».*



Le travail de l'Idele, qui vise une amélioration génétique des chiens de protection de troupeau, insiste sur une donnée essentielle : l'habituation du chien à la présence des animaux du troupeau dès le plus jeune âge.

Pour la mise à l'herbe, pensez CHAPUIS Frères !
Votre spécialiste en matériel d'élevage

25 TONNES DE STOCK DISPONIBLE
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
21450 St-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
chapuis-freres.fr

SAS COMATEC Distribution


- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration et devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe «promo»
patura www.patura.com
Thollé Jérôme 06 76 58 50 52
jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint Sulpice

Machinisme

Partenariat entre le Sima et le salon Tech & Bio

Signe d'un élargissement de sa cible, le Sima, salon dédié aux agroéquipements, a conclu un partenariat avec le salon Tech & Bio, afin de développer une offre en direction du public des agriculteurs bio ou en conversion.

C'est dans le cadre du Salon international de l'agriculture, le 1er mars, qu'a eu lieu la signature d'un partenariat entre l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), la société Exposima, qui regroupe Comexposium et Axema (le syndicat français des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement), et la Chambre d'agriculture de la Drôme, organisatrice du salon Tech & Bio. Ce partenariat s'inscrit dans le nouveau positionnement du Sima, le salon de l'agroéquipement, tourné vers l'ensemble des solutions et technologies dédiées au développement d'une agriculture performante et durable. Il s'inscrit aussi dans l'esprit d'un salon tel que Tech & Bio qui est de transmettre l'expertise technique des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires au plus grand nombre possible d'agriculteurs, tout en accompagnant la transition des systèmes agricoles et le développement de l'agriculture biologique. Conséquence du partenariat conclu le 1er mars : du 6 au 10 novembre prochains, au parc des expositions Paris Nord Villepinte, le Sima abritera un espace dédié, appelé « Rendez-vous Tech & Bio by Sima » qui proposera une offre globale autour de la bio :

- dix conférences techniques et économiques
- un stand « Osez la bio » animé par les conseillers du réseau des Chambres d'agriculture de France
- un village d'exposants Tech & Bio

Ces espaces permettront aux visiteurs du salon d'obtenir des réponses à leurs problématiques quotidiennes et des alternatives face aux enjeux auxquels ils sont confrontés : réussir une conversion vers l'agriculture biologique, assurer la rentabilité de son exploitation, se tourner vers les nouvelles technologies dédiées…

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

En bref

Remorques agricoles Une paroi frontale repensée chez Pöttinger



Pour répondre aux attentes des utilisateurs, le constructeur autrichien de remorques agricoles Pöttinger, propose un nouvel équipement sur sa gamme de remorques autochargeuses Europrofi Combiline : la nouvelle paroi frontale est repensée pour un plus grand confort d'utilisation et plus de polyvalence. Grâce à la géométrie entièrement revue de la paroi frontale, le réglage du volet de compression du fourrage s'adapte mieux au type de fourrage. Le volet précontraint par des ressorts et muni d'un capteur assure la commande des automatismes de chargement. Avec une largeur de 2 000 mm, il assure un remplissage homogène de la caisse de la remorque, y compris sur les côtés. Deux positions de base sont réglables manuellement de série. En option, l'inclinaison se règle hydrauliquement en continu. Ainsi, il est possible de pivoter complètement le volet le long de la paroi frontale pour une utilisation optimale de l'ensemble du volume disponible pour le transport d'ensilage. Les cordages disponibles en option peuvent être retirés confortablement. Pöttinger combine les nouvelles solutions telle que la paroi frontale, avec des techniques éprouvées par la pratique, comme le dispositif de coupe Powercut, le pivotement latéral de la barre de coupe breveté « Easymove », le pick-up pendulaire à six rangées de dents ou bien encore le rouleau de jauge supplémentaire, afin d'obtenir des fourrages de qualité parfaite.



Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 15/03/2022

Commentaire

Effectif global : 1299
Taux de vente : 93 %

Marché bien approvisionné. 95.6% de vendus.

Broutards / Laitonnes : Vente rapide et totale, mais on enregistre un certain plafonnement des tarifs après plusieurs semaines successives de hausses sensibles.

Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports plus conséquents cette semaine. Néanmoins l'offre ne couvre toujours pas la demande.
Ce qui traduit encore une augmentation des cours cette semaine

Taureaux : Cours en hausse

Prochain marché mardi 22 mars;

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:832 - Vente : 95%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	200-250	3.38	3.59	3.52	0.03
		250-300	3.23	3.52	3.41	
		300-350	3.22	3.48	3.34	0.02
		350-400	3.12	3.35	3.20	-0.04
		400-450	3.08	3.31	3.19	-0.09
		450-500	3.01	3.15	3.10	-0.07
	R	300-350	3.04	3.20	3.13	-0.09
		350-400	3.07	3.10	3.09	-0.10
		450-500	2.96	3.	2.98	
F	U	200-250	3.31	3.43	3.39	
		250-300	3.09	3.18	3.12	-0.02
		300-350	2.98	3.12	3.06	-0.09
		350-400	2.86	3.09	2.95	-0.13
	R	300-350	2.89	2.96	2.93	-0.09
		350-400	2.84	2.96	2.88	

BOVINS MAIGRES 12 -18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 73 - Vente : 97%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	500 et +	2.78	3.04	2.94	0.01
F	U	400-450	2.89	2.89	2.89	0.
		450 et +	2.73	2.89	2.79	0.07

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif: 394 - Vente : 87%*

Catégorie		Âge	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	+ 500 kg	2.43	2.55	2.49	0.11
F	E	- 5 ans	3.13	3.24	3.19	0.04
		5 à 10 ans	3.10	3.51	3.29	
	U	24 à 36 mois	2.60	3.20	2.89	0.06
		- 5 ans	2.63	3.19	2.88	0.04
		5 à 10 ans	2.61	3.05	2.80	0.06
		+ 10 ans	2.29	3.06	2.55	0.18
	R	24 à 36 mois	2.56	2.58	2.57	
		- 5 ans	2.35	2.56	2.49	0.18
		5 à 10 ans	2.20	2.59	2.45	0.02
		+ 10 ans	2.05	2.31	2.19	0.12

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 14/03/2022

Effectif global : 277

Broutards :	(330 - 390 kg)	1040 - 1150	2,70 - 3,13
Broutards :	(400 - 505 kg)	1170 - 1480	2,86 - 3,11
Laitonnes :	(230 - 335 kg)	720 - 1020	2,92 - 3,12
Laitonnes :	(375 - 420 kg)	1120 - 1190	2,74 - 2,99
Génisses 16 - 24 mois :	(375 - 590 kg)	1020 - 1650	2,70 - 2,87
Génisses 24 - 36 mois :	(555 - 765 kg)	1580 - 2140	2,51 - 2,87
Vaches légères :		1140 - 1450	
Vaches entre deux :		1580 - 1700	
Vaches lourdes :		1710 - 2380	

Cours reconduits en broutards jusqu'à 420 kg. Légère baisse en lourds, 2 lots invendus. Vente suivie en laitonnes et génisses à des tarifs facilement reconduits. Placement rapide et total en vaches à des tarifs très fermes.

Marchés voisins Sancoins (18) 09/03/2022

Commentaire

Effectif global : 278
Taux de vente : 93%

Broutards : marche bien approvisionné cette semaine avec 48 animaux présentés en vidéos en plus des animaux présents. La qualité est au rendez vous et les cours sont reconduits dans toutes la catégories.
Laitonnes : ventes rapide, les femelles présentées sont toutes de plus de 300 kg et se négocient au cours de la semaine passée. Vente rapide.
Vaches / Génisses : Apports en nette diminution cette semaine, néanmoins la qualité des animaux présentés par les éleveurs est au rendez vous. Cours reconduits, vente facile et rapide.

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif:185 - Vente : 94%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M	U	350-400	2.98	3.23	3.13	0.01
		400-450	3.16	3.32	3.25	0.09
F	U	300-350	2.94	3.10	3.02	-0.01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif:93 - Vente : 92%*

F	U	(24 – 36 mois)	2.39	3.16	2.81	-0.04
		5 à 10 ans	2.48	2.79	2.70	0.05
	R	5 à 10 ans	2.27	2.57	2.51	

BOUCHERIE (€/kg carcasse) *Effectif:33 - Vente : 100%*

F	U	+350kg	4.70	5.05	4.90	0.
		-10 ans +400 kg	4.70	5.05	4.90	
	R	-10 ans +400 kg	4.50	4.90	4.75	0.

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 10 – du 7 au 13 mars 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les présentations restent assez stables, ou en retrait sur certaines places, mais elles permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Les besoins sont importants, notamment sur l'Italie. L'ambiance commerciale reste soutenue. Les lots valablement vaccinés sont activement recherchés. Les cours enregistrent globalement de nouvelles hausses en toutes races et catégories, tirés par un marché de la viande globalement en forte hausse. En femelles, les transactions sont stables à des tarifs fermes.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent un peu ce qui vient combler les besoins toujours importants des acheteurs, présents en nombre. Les transactions sont rapides et totales. Les cours sont fermes à haussiers en toute catégorie, dans un contexte de forte hausse des cours de la viande.
Boucherie : Le commerce reste très bien orienté en cette fin de congés d'hiver. Les acheteurs sont tous présents, avec des besoins importants, dans un contexte où l'offre européenne est partout insuffisante. Les cours enregistrent globalement de nouvelles hausses, avec toujours une progression plus impressionnante en viandes mixtes et laitières qu'en allaitantes supérieures. Les tarifs atteignent de nouveaux records.
Veaux : Le commerce garde sa fluidité grâce à une offre régulière mais modérée. Les veaux de type laitier ou croisés laitiers profitent de très légères augmentations. Les cours sont reconduits en races allaitantes. En veaux gras sur l'Aveyron, l'activité reste calme avec des cours juste reconduits en qualité supérieure.

14 MARS 2022 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande toujours dynamique du fait du manque d'animaux! Les prix continuent leur hausse! Soyez ferme dans la négociation des prix, et des contrats le cas échéant!
Bovins maigres : Marché toujours très dynamique, les prix sont reconduits facilement.

POLITIQUES

Pour la campagne 2021, le montant des aides aux veaux produits sous signe de qualité a été publié. Elles sont en légère baisse, 49 €/veau (contre 49,50€ en 2020) pour les veaux labellisables et veaux bio. Le montant de l'aide pour les veaux labellisés (et bio commercialisés via une organisation de producteurs) est, lui, en hausse : 74€ (contre 68,10 € en 2020). Ces aides PAC sont destinées à «compenser les désavantages spécifiques des exploitations» de ces secteurs d'élevage.

SANITAIRE

L'institut polytechnique UniLaSalle a obtenu l'agrément du gouvernement pour accueillir des étudiants vétérinaires dès la rentrée de septembre sur son campus de Rouen, rendant cet institut la première école privée autorisée à délivrer le diplôme d'État de docteur vétérinaire en France. Cela permettra d'ouvrir 120 places supplémentaires par an à la formation de vétérinaires en France.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Pour poursuivre l'action de mise en conformité du statut coopératif avec la loi EGALIM 2, la FNB invite les Sections Bovines départementales à saisir le médiateur de la coopération agricole, Gilles VANACKERE, avec l'ensemble des documents de la coopérative non mis à jour d'EGALIM 1 et/ou 2, ainsi que de joindre le courrier type reçu, le cas échéant !
L'ensemble des départements ont été informés des modalités de saisine du Médiateur en conséquence !

FOCUS

Afin de répondre au mieux aux demandes d'aide à la contractualisation faites par les Sections Bovines départementales sur le Broutard, la FNB a donc mis en place un Indicateur de valorisation pour l'engraissement, de conformation et de race. Il est aujourd'hui mis à disposition sous le Drive. Cet indicateur de marché, basé sur l'historique des cotations (GBM) de FranceAgrimer permet de prendre en compte la diversité de marché dans les propositions de contrats qui seront faites!

EN REGION

Suite à la mise en œuvre d'EGALIM 2, les Sections Bovines départementales ont été invitées à une réunion d'information, expliquant l'évolution de la démarche « Eleveur et engagé » dans ce contexte. Il faut noter qu'Eleveur & engagé doit garder son ADN à savoir : une juste rémunération des éleveurs basée sur le rémunéra-score et une notation A+/A, ainsi qu'une organisation locale et nationale forte!

FAIT DE LA SEMAINE

La consultation publique européenne sur le commerce international se clôture cette semaine. L'occasion pour la FNB de rappeler l'importance d'imposer les mêmes règles de production aux partenaires qui souhaitent commercer avec l'Union européenne. L'application de mesures miroir est aujourd'hui plus que nécessaire pour mettre en place un commerce vertueux sur les filières agricoles, dont celle de la viande bovine!

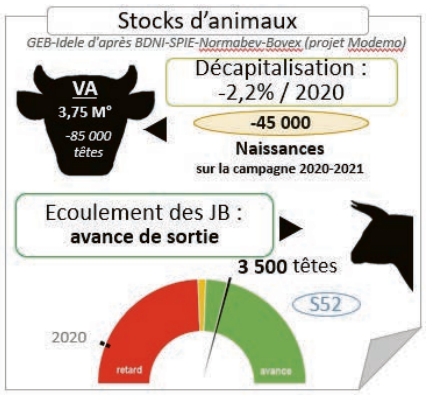
CHIFFRE DE LA SEMAINE

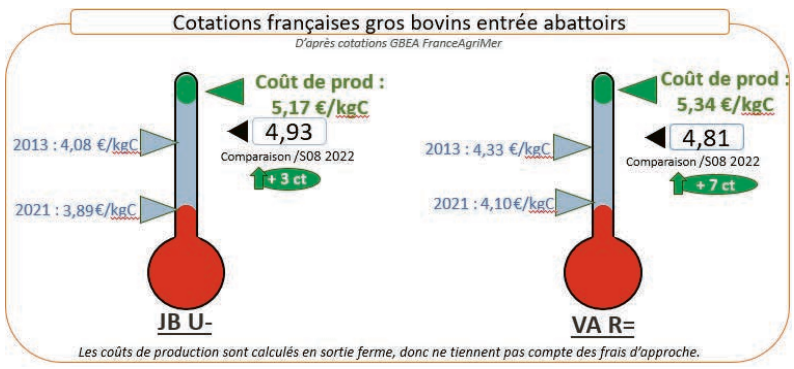
60%

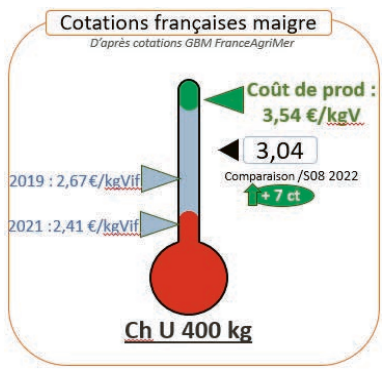
La part d'origine France pour le bœuf chez le groupe METRO. Au-delà de la signature de la Charte Origine France entre METRO et la FNB, nous rappelons les fondements du travail engagé ensemble à savoir : le déploiement de la démarche « Eleveur & engagé », qui doit amener la couverture totale du coût de production pour cette démarche, ainsi que l'engagement dans des volumes significatifs!

Indicateurs de marché viande bovine - semaine 9

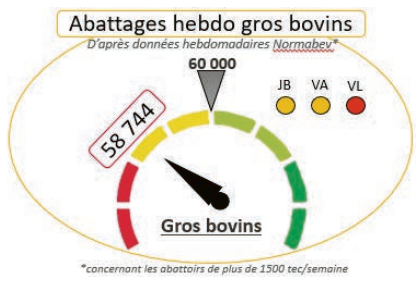
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Effectifs et sorties		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**60000 (54 000 si 4 jours)**	**18800 (% /sem.2021)**	**9500 (% /sem. 2021)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**5,34**	**5,17**	**3,54**	**Evol 2022/2021**	
S5	55 503	18 477 -10%	8 985 -3%	nc	nc	4,51	4,69	2,77	5,25	+21%
S6	55 665	19 158 -7%	8 825 -13%	nc	nc	4,57	4,76	2,81	5,34	+23%
S7	55 338	18 567 +4%	9 209 -3%	nc	nc	4,64	4,83	2,89	5,34	+23%
S8	57 627	19 719 +3%	9 408 -8%	nc	nc	4,74	4,90	2,97	5,42	+25%
S9	58 744	19 271 +3%	9 617 -10%	nc	nc	4,81	4,93	3,04	5,42	+25%

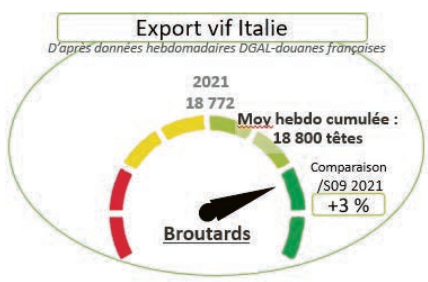














* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 07/03/2022

Effectif global : 260
Taux de vente : 98 %

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 75- Vente : 93%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	3.91	4.03	3.97	-0.12
		38 à 44 kg	3.68	3.98	3.80	-0.15
	R	32 à 38 kg	3.14	3.36	3.33	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif: 46 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.37	1.60	1.49	0.03
M		(M)	1.14	1.42	1.31	

AGNEAUX LAITONS - typologie locale (€/kg vif) — *Effectif: 125 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	32 à 38 kg	4.14	4.31	4.25	0.13
		38 à 44 kg	4.08	4.33	4.22	0.14
		+ 44 kg	3.73	3.98	3.90	0.02
	R	38 à 44 kg	3.79	4.02	3.86	-0.06

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	90.00	96.00	95.00	20.00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif: 12 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	F	première qualité	23.00	82.00	56.00	16.00

Offre saisonnière. 98 % de vendus.
Agneaux : il reste quelques lots d'agneaux gris de qualité ordinaire qui laissent progressivement la place à des lots de laitons de bonne qualité qui sont d'avantage recherchés à des cours en progression.
Brebis-Béliers : peu d'offre mais de bonne qualité. Bonne demande.

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) — 14/03/2022

Effectif global : 60

Agneaux gras	120 - 162	(2,81 - 3,72)
Brebis	77 - 100	(1,15 - 1,27)

Cours reconduits.
Prochain marché ovins le lundi 28 mars aux horaires habituels.

Marchés voisins Sancoins (18) — 09/03/2022

Commentaire

Effectif global : 564
Taux de vente : 99 %

Agneaux : la qualité est une nouvelles fois au rendez vous cette semaine, et la moyenne des prix en agneaux laitons gagne quelques centimes. Vente rapide et totale.

Brebis : marché bien approvisionné et de très bonne qualité. Vente rapide et totale. Cours reconduits.

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif: 290 - Vente : 100%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.34	4.19	0.02
		de 38 à 44 kg	4.00	4.30	4.19	0.02
	R	de 32 à 38 kg	3.51	3.95	3.85	

OVINS DE BOUCHERIE +1 an (€/kg vif) — *Effectif: 190 - Vente : 98%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	-+ de 60 kg	1.50	1.92	1.59	
		+ de 60 kg	1.39	1.90	1.63	-0.01

AGNEAUX MAIGRES (€/Tête) — *Effectif: 37 - Vente : 91%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	25-35 kg	70.00	100.00	92.00	

CAPRINS (€/Tête) — *Effectif: 66 - Vente : 96%*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	23.00	82.00	56.00	16.00

Tendance nationales — Semaine 10 (du 7 au 13 mars 2022)

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

En agneaux, les volumes sont de saison, entre fin de campagne et lots de laitons. Les agneaux de bonne qualité bouchère sont recherchés et trouvent facilement preneurs à des tarifs fermes voire haussiers. La marchandise moyenne est davantage triée.
En agnelets, le commerce reste tendu, avec une nouvelle chute des cours.
En brebis, le commerce est dynamique, notamment sur le bassin aveyronnais.

Cotations nationales régionales des agneaux et brebis de boucherie du 7 au 13/03/2022

AGNEAUX

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES ZONE NORD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	ZONE SUD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	COTATIONS NATIONALES MOYENNES DES 2 ZONES 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	8,75	8,63	-	-	-	-	-	-	8,75	8,63	-
	Var.		*0,04*	*0,02*							*0,04*	*0,03*	
	R	-	8,24	7,99	-	-	7,76	-	-	7,94	8,10	7,93	-
	Var.		*0,10*	*0,01*			*0,04*			*0,06*	*0,07*	*-0,01*	
	O	-	6,68	-	-	7,40	-	-	-	7,13	6,88	6,74	-
	Var.		*0,03*			*0,09*				*0,06*	*0,10*	*0,08*	
3 (COUVERT)	U	-	8,53	8,43	7,50	-	-	8,06	-	-	8,50	8,38	7,48
	Var.		*0,05*	*0,02*	*0,12*			*0,11*			*0,05*	*0,06*	*0,17*
	R	-	8,06	7,91	6,94	7,93	7,80	7,45	6,93	7,94	7,86	7,60	6,94
	Var.		*0,15*	*0,07*	*0,06*	*0,08*	*0,07*	*0,08*	*0,05*	*0,07*	*0,08*	*0,07*	*0,06*
	O	6,95	6,95	7,04	6,50	7,53	7,28	6,96	6,25	7,45	7,14	7,01	6,45
	Var.	*0,04*	*0,08*	*0,11*	*0,14*	*0,13*	*0,06*	*0,06*	*-0,03*	*0,13*	*0,09*	*0,09*	*0,10*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	7,36	7,10	-	-	7,31	6,99	-
	Var.						*0,16*	*0,14*			*0,12*	*0,05*	
	O	-	-	-	-	-	6,97	6,39	-	-	6,82	6,26	-
	Var.						*0,20*				*0,07*		

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus.
Zone nord : Légère baisse en agneaux de catégorie inférieure et stabilité en agneaux de pays. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Renault 90-34TX, relevage, prise de force avant, 4x4, dans l'état ; tracteur Soméca 610.
✆ 06 98 34 14 58

26 - Vends tracteur Inter 533+fourche fumier-godet cab an 1980, 6200h-BE-7000euro.
✆ 06 87 51 48 38

Travail du sol

26 - Vends griffon Grenier 13 D. Res. l 1m50 à 1.90 ATE Reg 550 Euros - Herse fixe1.80m 41D 150 euros pasde photos ni mail
✆ 06 03 95 64 56 après 19h

26 - Semoir blé-semoir chaux Sulky, herse 4m20, contre poids lave main portable.
✆ 06 17 07 52 89

38 - Semoir maïs tournesol 5r combiné 3000 euros - Semoir grain 3m Nodet combiné rotative.
✆ 06 51 03 02 78

69 - Vends centrifugeuse Kuhn 863 ouverture Hydrolique 500 euros - Kuhn HR 303 3 mètres à court Paker Rouleau 2500 euros.
✆ 06 12 50 46 56

Récolte

07 - Vends RB Class Rollant 445 enrubanneuse supertino trainee.
✆ 06 33 28 93 62

38 - Vends pirouette Kuhn 4201 4 toupies repliage hydraulique - Faucheuse Krône AM 203 S. 5 assiettes repliage hydraulique bon état.
✆ 06 32 03 80 27

54 - Vends moiss batt MF 24 BE clim rallonge C à colza 3.400 H moteur + charriot.
✆ 07 82 30 31 13

Traitement

26 - Vends pulvérisateur Berthoud 600L avec DPAE, Bon état.
✆ 06 08 86 70 54

70 - Vends pulvé traîné Blanchard 24m, rampe alu, année 2004, CT OK. Très bon état.
✆ 06 71 70 18 45

Epandage

01 - Vds épandeur Gilibert 5T bon état.
✆ 06 82 59 73 98

Irrigation

38 - Vends couverture intégrale 18x18 PET et ALU 21x21 tuyaux ALU diam 100.
✆ 06 09 40 71 31

Divers

07 - Vends piquets clôture fendus main 1,80m - 2 euros TTC 1,60m - 1,80€ TTC 2m à la demande
✆ 07 87 05 20 20

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Plancher, parquet, dalles, pavés d'écurie, tomettes.
Tel 04 74 00 89 08

10 - Vends presse NH BB950, - camion Renault prémium 370 avec remorque porte engin 13 T. - pailleuse Altec dt 120, - télescopique JCB 520/50, - pique botte attelage, jcb et manitou, échafaudage type échelle, - pneu 16-9/38, - roues 385/55 R 22.5, 245/70 R 19.5, 400/55 R 22.5, 150/55 R 17, - ficelle de presse 300, 250, 150, 130, petit outillage, - cuve à gazol de ravitaillement 400 litres (1001)
✆ 06 80 03 12 03

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1002)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Pulve Hardi 600l rampe 12m 3 jets, faneuse Claas 4 toup. 5.40m, andaineur Taarup 3.50, fourche arr Desvoys 2.10m 12 dents, cultipacker 2 roulx. 2.40m.
✆ 04 75 45 24 80 - 06 31 26 47 10

26 - Cherche remorque basculante environ 8T pour poser bac à vendange dessus de 4,50X2,30.
✆ 04 75 53 64 22

38 - Vends clapier béton en bon état 4 cages à prendre sur place 150 euros.
✆ 06 88 98 11 84

38 - Vends contre batteur maïs état neuf 4 pneus 215-15-75 dont 2 neufs.
✆ 06 15 35 36 58

38 - Vends pulvérisateur Berthoud 600 L 12 m CT ok - Semoir Vicon 600 L 12 m avec grande rehausse roues étroites 8/3/44 jumelages 14/38 et 12/38 tasse avant bineuse 4 rangs.
✆ 04 74 84 73 84

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

42 - Vends pirouette Kuhn GF 4000 - vis à grain 9 M cellule 115 ch. tracteur IH 423 453 633.
✆ 04 77 75 95 89

42 - Vends semoir à grains avec herse arr. prairie et céréales - cultip. 2.35 m herse plate - plateau cornadis galvanisé
✆ 04 77 20 87 68

58 - Cause retraite vends : tracteurs Case CS 130, Maxxum 120 cv avec chargeur MX T412 équipé multi service, pince Bugnot Duobal, masse 1T, valet de ferme avant 320S, mélangeuse Keenan mécafibre 320, désileuse pailleuse Silofarmer DP 560, benne Rolland 10 T, 1 essieu, porte hydraulique, réhausses, presse balles rondes Mc Hale V650 (5 300 bottes), faucheuse Potinger Novacat 305 (lamier neuf), nourrisseurs, râteliers, bacs à eau, canon effaroucheur. Le tout TBE. Peux envoyer photos par SMS (1101)
✆ 06 10 65 49 13

70 - Rech. Presses BR Claas, Krone, Deutz, Carraro, Welger 120x120. Presses MD JD, Claas, Rivière. Charrues Clairevoie 3 et 4fers révers. Herses rotatives 2,5 et 3 m. Semoirs à maïs Monosem 4 rgs ferti micro à disque. Tracteurs MF 168-178-188-590-690-698. Faucheuses Kuhn 4 et 5 assiettes GMD. Andaineurs mono rotor Kuhn GA.
✆ 06 83 59 05 70

71 - Vends Cse ret., Manitou 633, pince bot. rond, enrub., 22.000 €, Tract renault 65-34MX, 4x4, 10.500 €, mat. cult.
✆ 06 03 42 06 75

71 - Vends cornadis 4 m, 4 places,avec chapes de fixation 80 euros l'un, barrières de stabul., 2,50 m et 3 m, 50 euros.
✆ 06 74 75 38 88

71 - À vendre pressoir Texier vis de 100, 2,10x2,20 complet avec cage réglable + cuve bois, 2.500 l.
✆ 03 85 84 00 80 (HR)

89 - Vends tracteur Soméca 670 avec chargeur, MB Clayson M133, - déchaumeur Soméca 2 rangées 3 m, remorque en bois Aurouz, dessileuse pailleuse Audreau (1105)
✆ 06 75 40 84 50

89 - Vends faucheuse barre coupe 1.90 m, 200 euros, 3 abreuvoirs à clapet, 10 euros, pompe gros débit, diam. 100, 100 euros (1104)
✆ 06 10 48 54 81

Elevage

01 - Vends nourrisseur à veaux bon état.
✆ 06 23 11 53 81

55 - Vends distributrice-pailleuse Silofarmer 300, année 2018, cause retraite.
✆ 06 23 98 12 59

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Berlingot Partenaire frigo 04/2012, 211500 km, caisse frigo Lamberet, compresseur thermo-king. Ensemble frigo révisé (3000 euros de facture). Distrib. vidange filtre et CT OK. 2 pneus neige à vendre. Véhicule en parfait état. Prix 9400 euros.
✆ 06 87 05 63 94

emasolar
SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE PHOTOVOLTAÏQUE
MAINTENANCE LAVAGE TÉLÉSURVEILLANCE
04 78 86 97 75
info@emasolar.com
www.emasolar.com

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

70 - Vends Toyota Land Cruiser 3 portes 2015 113.000 km, très bon état.
✆ 06 30 41 38 06

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre luzerne TB qualité récoltée avec andaineur à tapis.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends piquets acacia 1m90 (acacia de Montagne).
✆ 06 63 37 70 09

01 - Vends 800 piquets châtaigniers 2m appointés ; échaudoire à volailles.
✆ 06 31 39 23 65

01 - Vends foin BR 125 prairie permanente. Récolte bonne condition, très bonne qualité. Livré.
✆ 06 16 28 80 56

01 - Vends cause surplus plants peupliers 2 à 3 euros pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

26 - Vends enrubannage de luzerne et prairies, 115 bottes.
✆ 06 86 80 25 83

26 - Vends luzerne 1ère coupe, 40 balles rondes en bio. Tuiles Oméga 8-10 occasions.
✆ 06 08 76 06 57

39 - Vente de paille, luzerne, foin, regain rendus livrés.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends maïs Bio, maïs ensilage et maïs épis, certifié Bio + fourrage foin enrubannage....
✆ 06 23 23 73 91

42 - Vends 100 bottes d'enrubannage 1er et 2me coupe + 2 cellules à céréales 270 QX 360 d av Ec vis
✆ 06 84 55 00 30

74 - A vendre 120 BC foin en 2,20 m, récolte juin/juillet 2021. Bonnes conditions.
✆ 07 71 06 17 97

89 - Agriculteur vend foin PN + PA, BR 120 x 70, ballots ronds, petits ballots groupés en 14 (1103)
✆ 06 75 44 12 23

Fourrage

01 - Vends 10T de foin de très bonne qualité, issu de prairies naturelles, sur la commune de Marboz (Ain), coupé début juin 2021, conditionné en balles rondes 120X130 - 230kg - 100€ TTC la tonne, à prendre sur place.
✆ 06 72 70 00 83

01 - Vends 27 T foin bio BR 120X120 PN 120 euros/T.
✆ 06 83 25 57 22

18 - Vends foin, récolte 2021, 1ère et 2e coupe de très bonne qualité. Livraison possible.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90.
✆ 06 23 87 29 52

18 - Vends foin prairie 2021 enbottes rondes diam. 120 -125, secteur Sancerrois.
✆ 06 89 15 31 14

26 - Vends foin bottes rectang 70X120X200 et BR 120X120. Luzerne 1er,3e et 4e coupe en BR 120X120. Luzerne 2e coupe BRectang 70X120X200. Grosse qtité livraison possible rayon 20kms maxi.
✆ 06 83 48 29 67

26 - Foin certifié bio prairie nat + luzerne 2e et 3e B.R. prix du marché
✆ 06 51 22 29 62
04 75 76 00 46

38 - Vends enrubannage luzerne 1er choix 2e et 4e coupe récolte 2021 livraison possible prix selon quantité.
✆ 06 15 43 83 14

69 - Vends paille bottes rectangulaires, pressées sèche et luzerne. Stockée sous hangar. Livraison à partir de 10 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends 10 bottes rondes regain enrubannées, foin en balles rondes, paille + foin en bottes moyenne densité, le tout de bonne qualité ; cellule à grain 4t ; 2 roues complètes hiver + 2 roues été 205/55/16 ; pièces détachées Mégane 1 ; donne vieux pneus.
✆ 06 01 98 73 80

Propriété

58 - Cède exploitation agricole 185 ha tout en prairie, secteur Nièvre, élevage charolais (1003)
✆ 06 37 26 78 21

Emploi

Offre

71 - Recherche salarié de Cuma CDI 39 h, sérieux, autonome, pour conduite/entretien du parc matériel, secteur La Guiche.
✆ 06 23 38 17 40

74 - Recherche salarié exploitation lait et ETA pour conduite troupeau ou matériel. Logement possible. Salaire évolutif selon motivation.
✆ 06 60 29 24 08

Divers

42 - Vds piquets châtaigniers 1.80 euros/pièce - cages volailles - scie moteur - bouteille gaz vide.
✆ 06 50 27 01 30
ou 04 77 27 98 29

Mariage

01 - JH 27 ans désire rencontrer JF 22-30 ans naturelle aimant la campagne pour vie à deux. Annonce sérieuse. Ecrire à Ain Agricole - sous n°0310 qui transmettra.
✆ 4 avenue du Champ de Foire
01000 Bourg en Bresse

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE) et Magistral (RJ), - reproducteurs Heterozygotes sans cornes, - vaches pleines vêlage février - mars (0309)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Vends génisses abondance pleines, vêlages automne, issues de l'insémination.
✆ 06 47 93 01 68

18 - Vends reproducteurs charolais 13 mois inscritsHBC bonne origine IA etmonte naturelle. GAEC deTurcy Fleurier
✆ 06 23 16 10 19

21 - Vends grand choix de taureaux 1 et 2 ans HBC (vêlage facile), TGS. GAEC Ferroux - Savilly (0807)
✆ 06 84 86 22 72

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 10 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances,sélection de père en fils depuis longtemps (0802)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel-
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage HBC vend 1 taureau de 2 ans et veaux de 15 mois, - génisses de 2 ans, TGS. EARL Gabory Bruno - Jeux les Bard (1007)
✆ 06 87 43 40 33

42 - Vends taureau 87.5 % AUBRAC élevage - 4 ans - docile - écorné.
✆ 06 38 48 42 77

42 - Vends au choix 2 bons taureaux Charolais adultes et plusieurs gros mâles 15 mois.
✆ 06 79 78 91 95

58 - Vends 1 taureau de 2 ans, fils de Giono ayant sailli, - 19 reproducteurs nés octobre - novembre - décembre 2020, origine IA, certains génotypés, sélectionnés sur les facilités d'élevage : trayon, sabot, sans cornes, caractère, facilité de naissance, aptitude à vêler, lait. François Bouche - inséminateur/éleveur HBC - 58340 Cercy la Tour (0405)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Elevage reproducteurs Limousins vend vaches pleines + mâles repro. de l'année, type viande (0509)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0510)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0609)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 2 ans HBC ou non, TTGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0607)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origine IA, vêlage facile, sans cornes, bonne valeur maternelle. EARL Dominique Compot (0605)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC 2 génétiquement sans cornes + génisses 2 ans pour reproduction. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny
✆ 06 26 01 58 72 -
06 28 58 12 92 -
06 09 97 30 97

58 - Vends semences aux normes de taureaux charolais issus grandes origines. Elevage Batho (0808)
✆ 06 31 81 55 69 -
03 86 58 35 52

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0806)
✆ 06 47 59 78 09 -
06 37 56 84 66

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans, - 14 mâles reproducteurs 1 an HBC, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron Decize (0804)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnable, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (0803)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 58230 Allerey vends taureaux 2 ans et 15 mois, vêlage facile (0801)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A dont père vêlage facile. Charetier Anlézy (1006)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Vends taureaux 2 ans et 15 mois, type viande et mixte. GAEC Pautet - Savigny Poil Fol (1004)
✆ **06 09 40 50 63**
03 86 30 85 24

58 - Vends taureaux HBC 15 - 16 mois, vêlage facile, SC ou avec corne, livraison assurée. EARL Colmont (1008)
✆ **06 08 78 05 01 ou**
06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux 15 mois vêlage facile , BO, TGS. GAEC Roube Fayet - Magny Cours (1102)
✆ **06 72 77 44 76 -**
06 27 74 79 50

69 - VDS taureau 7 ans HBL fils de Hamac très bonne production et docilité et jeunes reproducteurs.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Vends mâles reproducteurs élevage et viande Limousine 15 mois tous garantie sanitaire.
✆ **06 81 61 66 29**

71 - Vends cse cess, T.B. taureaux repro., HBC, 2 et 3 ans, génisses 2 ans à mettre au taureau, charolais, IBRA, TGS. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Pension pour bovins à partir 1er avril, prairies très bonne qualité, surveillance assurée.
✆ **06 77 37 27 89**

71 - Vends taureaux adultes et veaux repros, 12 à 15 mois, HBC, TGS. Gaec star 2000, 71760 Issy-l'Evêque.
✆ **06 22 92 16 72 ou**
06 20 26 87 45

71 - Vends taureau charolais adulte, taureaux2 ans + 1 an, Debarnot François, 71 Viry.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends cse retraite génisses 2 ans, à mettre au taureau, charolaises HBC, taureau 2 ans, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends veaux repro., type viande vêlage facile, hiverné au prés. EARL Fayolle Didier.
✆ **06 81 79 16 15**

71 - Vends 1 taureau 2 ans, vêlage facile et gros veaux 15 mois, hivernés au pré, HBC, IBR A. E. Bernollin, Cluny.
✆ **06 15 13 18 50**

89 - Vends 3 taureaux charolais 2 ans HBC, - 50 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0211)
✆ **06 89 18 05 87 -**
06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

89 - Dispo. à la vente reproducteurs charolais HBC prêt à saillir, origine vêlage facile, plusieurs SC, mixte viande ou élevage, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0610)
✆ **06 87 16 54 66**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 13 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

01 - Vends 3 chiots mâle 1/22 croisés Malinois-B. Allemand 200 euros non LOF, mère pucée identification 250274201 8856.
✆ **06 83 15 59 95**
ou 06 63 37 09 68

42 - Vends 6 chiots Griffons Nivernais - 3 mois - mère n0267 puf - non lof - siret 91069627700011.
✆ **04 77 76 82 22**

69 - A réserver Bouvier Bernois non lof nés le 08/02/2022 mère 250269811529545.
✆ **06 84 53 21 10**

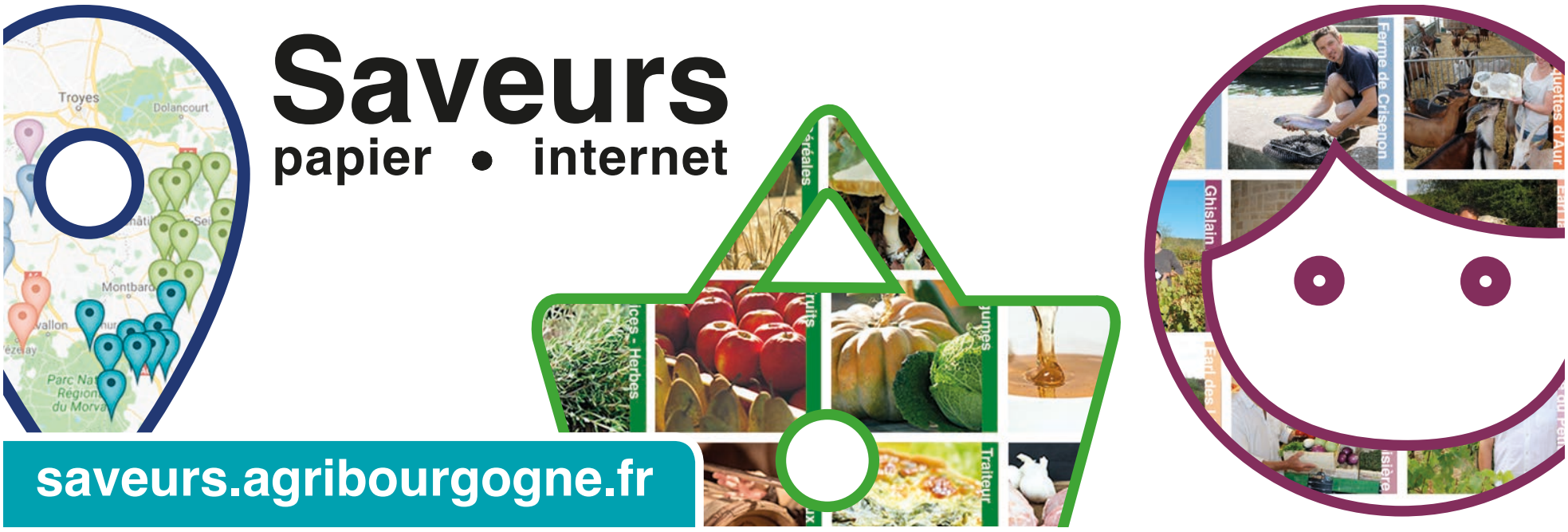
73 - Chiots beaucerons nés le 02/02/2022 non LOF, parents travail sur ovins et bovins. 300 euros vaccinés, tatoués. N° mère : 250269608862076
✆ **06 82 38 70 28**

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition
✆ **06 81 21 25 20**

-





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

TEBELEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
42 ter rue Léon Gambetta
21300 CHENOVE
510 644 123 RCS DIJON

Perte capitaux propres.
Aux termes d'une délibération en date du 29/10/2021. l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant. en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a. décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, La Gérance.

AL22000722

MODIFICATIONS DES STATUTS

AUTO CONNEXION
EURL au capital de 8000 €
Siège social
6 RUE JEAN BAPTISTE SAY
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
791 576 192 RCS de Dijon

Le 01/03/2022, l'associé unique a décidé de :- Transférer le. siège social 118 Avenue Roland Carraz 21300 Chenôve à. compter du 01/03/2022- Modifier l'objet en ajoutant. l'activité suivante : Location de véhicules à compter du. 01/03/2022- Ajout de l'enseigne : JE VENDS VOTRE AUTO.COM à. compter du 01/03/2022. Mention au RCS de Dijon.

AL22001025

SARL COLAIACOVO PASCAL

SARL - Capital social : 7622 € - Rue DU TRIAGE, 21120 IS-SUR-TILLE - 408602811 RCS de Dijon - Aux termes du procès-verbal de l'AGE des associés en date du 28/01/2022, Mme Laurence COLAIACOVO a démissionné de son mandat de co-gérant et n'a pas été remplacée. La dénomination sociale de la société a été modifiée comme suit : COLAIACOVO. Statuts modifiés. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22001080

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décision du 09/02/2022, les associés de la société BOLY'TRUCK, SAS au capital de 4 euros Siège social : 14 rue Jean Bon 21110 MAGNY-SUR-TILLE, RCS DIJON 904 689 544, ont : - nommé aux fonctions de Directeurs Généraux, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Chantal JACQUARD, demeurant 3 rue de la Chassagne 21110 FAUVERNEY, et Monsieur Subenthiran PULENTHIRAN, demeurant 6 avenue Sprendlingen 21110 GENLIS, en remplacement de Madame Sara TBATOU et Monsieur Flavien LESAGE, démissionnaires ; - décidé de transférer le siège social pour le fixer au 3 rue de la Chassagne 21110 FAUVERNEY, à compter du 09/02/2022 ; l'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.Pour avis

AL22001084

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION
DES DOMAINES G. PRIEUR
Société civile d'Exploitation
au capital de 9.000.000 Euros
Siège social
21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
778 253 781 R.C.S. DIJON

Aux termes de délibérations en date du 23 février 2022, les associés ont décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DES DOMAINES G. PRIEUR par DOMAINE PRIEUR-BRUNET et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.Pour avis La Gérance

AL22001085

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DES POULES LAYER
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
LAYER SUR ROCHE
4 Rue des Champs
21520 BISSEY LA COTE
888 446 481 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du 01/03/2022, la collectivité des associés a nommé Madame ROGNON Cendrine co-gérante de la société et ce pour une durée illimitée. Pour avis, La gérance.

AL22001086

MODIFICATIONS DES STATUTS

SC V-MAT INVEST
Au capital de 955 000 euros
Siège social
12 bis Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
853 203 115 RCS DIJON

L'AGE du 28/01/2022, a décidé - d'étendre son objet social aux activités de holding. animatrice, notamment : prise et cession de participations. par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et. administration desdites sociétés, réalisation de toutes. prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou. non tout ou partie du capital, conseil et assistance des. entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique. interne et externe, de systèmes opérationnels et. fonctionnels, formation de personnel et assistance technique. des entreprises, commercialisation et promotion, sous toutes. leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de. ses filiales, achat et vente de tous produits manufacturés. ou biens d'équipement, à titre exceptionnel, acquisition. d'immeubles et gestion desdits immeubles et de modifier en. conséquence l'article 2 des statuts, - de transférer le siège social à l'adresse suivante Avenue Noël Navoizat - ZAC ACTIPOLE 21400 CHATILLON SUR. SEINE à compter du 28/01/2022, - de transformer la Société en SARL à compter du 28/01/2022,. sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte. des statuts qui régiront désormais la Société. La. dénomination, sa durée et les dates d'ouverture et de. clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 955 000 euros, divisé en. 9 550 parts sociales de 100 euros chacune. Gérance : Mathieu STRAUB, demeurant 2 Rue du Village - 21400. CHATILLON SUR SEINE et Veli UREK, demeurant 12 Bis Chaussée. de l'Europe - 21400 CHATILLON SUR SEINE,. Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions CABINET D'AUDIT COLSON, titulaire, et Eric GABORIAUD,. suppléant. L'avis de constitution de la société a été publié dans le. JOURNAL DU PALAIS, le 19 août 2019 et au BODACC n°20190163. publié le 25/08/2019. Pour avis. La Gérance

AL22001099

TRANSFORMATION

BOURGOGNE VEHICULES

Aux termes du procès-verbal du 28 février 2022, il résulte que la collectivité des associés de la société BOURGOGNE VEHICULES INDUSTRIELS ET UTILITAIRES, SARL au capital de 480.000 €, dont le siège est à CHENOVE (21300) – 1, Rue de Gay Lussac, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 490 739 901, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter de ce jour. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées. Les fonctions du gérant ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par un président : La société ALLM, SAS au capital social 1.000 €, dont le siège social est à CHENOVE (21300) - 1, Rue Gay Lussac, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 908 136 310, représentée par M. Loic MAREK, demeurant à FIXIN (21220) - 24 Rue de Ormeaux ; et un directeur général : M. Alain MAREK, demeurant à DIJON (21000) – 18, Boulevard Eugène Fyot, ancien gérant. Le Commissaire aux comptes titulaire, la Société AUCAP AUDIT, située à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) – 13, rue Nicolas de Condorcet, a été confirmé dans ses fonctions. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Les actions se transmettent librement entre associés et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS de BESANCON. Pour avis.

AL22001108

CAPITAL SOCIAL

HOLDING MICHEA, EURL,17 Rue DE LA FONTAINE, 21540 GRENANT-LES-SOMBERNON, n°891476749 RCS Dijon. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 07/03/2022, il a été décidé de l'augmentation du capital social de 176000 €, par apport en nature, portant le capital social de 4000 € à 180000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Dijon

AL22001119

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI NATION EUROPE
au capital de 153 000 euros
Siège social
11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
438 631 624 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision du gérant en date du 11/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 11/02/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL22001134

TRANSFORMATION

GAEC PINEL ARNAUD ET DAVID
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 157 376 €
SIEGE SOCIAL
ROUTE DE CHAMBEIRE
21110 CESSEY SUR TILLE
381 230 713 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er Mars 2022, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter du 01/03/2022, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :Forme : Société Civile d'Exploitation AgricoleDénomination sociale : SCEA PINEL ARNAUD ET DAVID Siège social : Route de Chambeire – 21110 CESSEY SUR TILLECapital social : 157 376 €Objet social : Gestion et exploitation d'un domaine agricoleGérants : M. Arnaud PINEL, demeurant Route de Chambeire – 21110 CESSEY SUR TILLE M. David PINEL, demeurant Route de Chambeire – 21110 CESSEY SUR TILLEDurée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES.Pour avis et mention, La Gérance

AL22001137

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE LA SOUCHE
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 274 408,23 €
Siège social
21150 MARIGNY LE CAHOUET
383 661 972 RCS DIJON

Par AGE du 03/03/2022, la collectivité des associés a décidé de nommer, en qualité de nouvelle Gérante, la société BMT, Société Civile, au capital de 3 265 000 €, ayant son siège social Ferme de la Souche - 21150 MARIGNY-LE -CAHOUET, immatriculée au RCS sous le numéro 850 916 974 RCS DIJON, représentée par M. Michel BROT et Mme Agnès BROT en leur qualité de co-gérants, en remplacement de M. Michel BROT, démissionnaire, à compter du 03/03/2022 et pour une durée illimitée. Pour avis - La Gérance.

AL22001146

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATOUT BOIS 21
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
14 rue de la Gare
21110 COLLONGES LES PREMIERES
433 474 111 RCS DIJON

AGE du 31/12/21 : il a été décidé de nommer en qualité de directeur général, la société « HOLDING SEMABAT », SARL au capital de 1 000 €, ayant son siège social 14 rue de la Gare 21110 COLLONGES LES PREMIERES, immatriculée au RCS de DIJON, sous le n° 908 417 066, en remplacement de Monsieur Messaoud BOUTTEFAS, démissionnaire. Pour avis. Le Président.

AL22001154

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXELIOM BIOSCIENCES
SAS au capital de 25.701 €
Siège social : 67 rue des Godrans
21000 DIJON
824 343 214 RCS DIJON

Suivant AGOA en date du 04/06/2018, la SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sise 68 Quai de Paludate 33800 BORDEAUX a été nommée Commissaire aux comptes Titulaire. Mention au RCS de DIJON

AL22001178

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 Mars 1962

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAISON COLIN SEGUIN GROUPE
par sigle MCS GROUPE
SAS au capital de 1 651 714 euros
Siège social : 4 route de Dijon
21700 NUITS SAINT GEORGES,
808 182 182 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 31 décembre 2021, l'assemblée. générale a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, à. compter du 1er janvier 2022, sans limitation de durée, la. société MH FINANCES dont le siège social est 4 route de. Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES. Pour avis.

AL22001182

GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DÉLAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 02 mars 2022, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 07 décembre 2022 dossier 2022 00022153 référence 2104P01 2022 N 00490, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée **LE VIKING**, Société par Actions Simplifiée (Société à associé unique) au capital de 10.000,00 € ayant son siège social à LONGVIC (Côte-d'Or) 4 Bis Boulevard Eiffel, identifiée sous le numéro SIREN 829 194 174 RCS DIJON.
A vendu à La Société dénommée **2L2M**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à LONGVIC (Côte-d'Or) 4 Bis Boulevard Eiffel identifiée sous le numéro SIREN 910 105 675 RCS DIJON.
Un fonds de commerce de Bar, brasserie, restauration, sandwicherie, vente à emporter connu sous le nom commercial **«LE VIKING»** situé et exploité à LONGVIC (Côte-d'Or) 4 Bis Boulevard Eiffel moyennant le prix de **CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €)** s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 02 mars 2022.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC
Pour avis, Le Notaire

AL22001072

ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

SCI LUNERE
Société Civile Immobilière au capital de 100 €
26 rue Boisseau - 21230 VOUDENAY L'EGLISE
Dans l'avis paru le 18/02/2022, il fallait lire : -Siège social : 26 rue Boisseau - 21230 VOUDENAY L'EGLISE

AL22001123

DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

AVIS

Suivant testament olographe en date du 5 juin 1999,Madame Suzanne Agathe Yvonne GARNIER, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Guy Maurice BERNARD, demeurant à DIJON (21000) 159 avenue Jean Jaurès.Née à BELLENEUVE (21310), le 23 novembre 1949. Décédée à MESSIGNY-ET-VANTOUX (21380) (FRANCE), le 4 décembre 2021.A consenti un legs universel.Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt et description reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire à DIJON, le 18 février 2022, suivi d'un procès-verbal de contrôle de la saisine reçu par le même notaire le 4 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maximilien CHANUT, notaire à DIJON(21000) 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de DIJON de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour Avis.

AL22001141

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Par testament olographe du 06 avril 2001, Madame Madeleine Isabelle Marie LUYT, née à VELARS SUR OUCHE 21370) le 21 mai 1938, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à TIL-CHATEL (21120), 26 Rue D'Aval, décédée à DIJON (21000) le 24 octobre 2021 a instituée deux légataires universelles.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Nicolas JOUFFROY suivant procès-verbal en date du 01er mars 2022, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 03 mars 2022.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Pascale CARILLON 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL22001151

safer Bourgogne Franche-Comté

CÔTE D'OR

POUILLY-SUR-VINGEANNE: Bois et terres - Urbanisme : RNU
2 ha 27 a 57 ca - La louviere: ZL-31(A)-31(B)-31(C) - Sur le bois de mornay: ZI-29[233]
COUCHEY: Terre à vigne AOP Marsannay rosé - Urbanisme : Zone 2AU du PLU - Objectif : maintien du fermier en place
20 a 15 ca - La pointure: AB-468-469
POMMARD: Vigne louée située en Aire d'Appellation AOC BOURGOGNE CÔTE D'OR, cépages Pinot Noir et Gamay - Objectif : Maintien du fermier - Urbanisme : RNU
21 a 75 ca - Les chavey: AM-116-117

AL22001168

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC DES BUIS
Groupement agricole d'exploitation en commun en liquidation
Au capital de 102 750,64 euros
Siège social :21580 BUSSIERES
353 407 265 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2022 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre PAGOT, demeurant rue de la Vigne du Buis 21 580 BUSSIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 21 580 BUSSIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22001107

DISSOLUTION

RM 60
EURL au capital de 10000 euros
Siège
4 av de la 1ère Armée
21000 DIJON

480 024 918 RCS DIJON

Le 08/03/2022, VASCO, SAS au capital de 2678648 euros, sise. 4 av de la 1ère Armée 21000 DIJON, 384 098 299 RCS DIJON,. associé unique de RM 60, a décidé la dissolution sans. liquidation de cette société dans les conditions de. l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers. peuvent former opposition devant le TC de DIJON dans les 30. jours de la présente publication

AL22001148

DISSOLUTION

JEMA
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
58 rue des Fatains
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
540 070 687 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel BOTT, demeurant La Montagne – Ancienne route de Bouze - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Rue du Tacot - 21420 SAVIGNY LES BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis. Le Liquidateur

AL22001165

COHEVOL

SASU au capital de 2 000 euros,
10 rue MIALET, 21410 MALAIN,
830 806 295 RCS Dijon.
L'associé unique a approuvé, le 5 mars 2022, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme de MESSIERES de LEPERVANCHE Solange demeurant 10 rue Mialet, 21410 MALAIN pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 5 mars 2022.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL22001172

DISSOLUTION

Le 22/02/2022, l'AGE de la SCI C.C.N., SCI en liquidation au capital de 1 260€, siège social et de liquidation: 7 Rue Jacques de Molay Résidence Philippe le Bel - 21200 BEAUNE, immatriculée 487 777 062 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme NUGUE Christianne, demeurant 7 Rue Jacques de Molay Résidence Philippe le Bel - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue Jacques de Molay Résidence Philippe le Bel - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.

AL22001175

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 11/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée; Dénomination sociale : Le salon de Marine By Marine FADLI; Siège social : 40 avenue Aristide Briand, 21000 DIJON ; Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de coiffure ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros; Gérance : Madame Marine DE PUIFFE DE MAGONDEAU, demeurant 49 B avenue de Stalingrad 21000 DIJON, assure la gérance ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON; Pour avis, La Gérance.

AL22000692

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON (21) du 07/03/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée. présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Etudes Réseaux Est
Siège : 14 Rue du Château - 21170 TROUHANS
Objet : Etudes de réseaux secs de distribution électrique, gaz, réseaux de télécommunication, éclairage public, aérien et souterrain Implantation liée aux études de distribution électrique HT BT, gaz, réseaux de télécommunication, éclairage public. Topographie d'implantation et levé topographique liés aux études de distribution électrique HT BT, gaz, réseaux de télécommunication, éclairage public et profil en long liés aux études de réseaux HTA BT
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de

DIJON
Capital : 10 000 euros
Gérance : Mme Géraldine MATHIRON et M. Michel MATHIRON demeurant tous deux 14 Rue du Château - 21170 TROUHANS
Pour avis
La Gérance.

AL22001081

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 2 mars 2022, il a été formé une société à responsabilité limitée à associé unique régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce DENOMINATION : MATHIEU JANVIER SIEGE SOCIAL : 1 Rue du Clos des Aiges 21121 AHUYOBJET : Exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, traiteur DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCSCAPITAL SOCIAL : 15.000 Euros GERANCE : Monsieur Mathieu JANVIER – 12 Rue Louise Michel 21000 DIJONLa société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.Pour avisLA GERANCE

AL22001083

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAVILLY-MANDELOT (21190) du 5 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Dénomination sociale : DOMAINE DU CHATEAU DE MANDELOT Siège social : rue du Château – lieudit Mandelot – 21190 MAVILLY-MANDELOT Objet social :- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et notamment dans le cadre de la permaculture ;- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ;- et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation ; - l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ;- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ;- l'organisation de dégustation de vins et alcools, restauration ;- toutes prestations vinicoles, étiquetage, cirage de bouteilles et plus généralement toutes prestations liées aux travaux de la cave ;- l'achat et la vente de tous produits non réglementés ;- l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions, la location de salles et d'espaces pour tous types de réception, hébergement ;- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnels, commercial, industriel ou agricole ;- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétésCapital social : 1 000 EurosExercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au 2ème jour précédant la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : M. Sébastien BOUVET demeurant Chemin de la Boucle 8 - 1222 VESENAZ (SUISSE) Directeur Général : M. François GRANGE demeurant Ferme de la Bâche - RD 970 - 21190 MAVILLY-MANDELOT (21190) Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON Pour avis

AL22001087

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION :DOMAINE AIRES & SOLTANA
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE : 14 Rue sous la Velle 21190 NANTOUX (France)
OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise et la prise en fermage, l'aliénation de tous droits et biens viticoles, la réalisation de toutes opérations se rapportant à l'exploitation de vignes comprenant tous travaux viticoles et agricoles, l'achat, la vente, le courtage, le commerce en gros, demi-gros et détails des fruits de la vigne et de tous produits dérivés de la vigne, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement, la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés
PRESIDENT : Pierre-Alexandre SOLTANA, 4 rue des Prévoles 21200 BEAUNE
DIRECTEUR GENERAL : Alexandre AIRES, 6 Place Jules Marey 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL22001110

AVIS DE CONSTITUTION

DT Immo Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €Siège social : 1 rue Jean Monnet, ZI Excellence 2000,21800 Chevigny-Saint-Sauveur En cours de formation (ci-après la «Société») Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 mars 2022 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DT Immo Forme sociale : Société à responsabilité limitée Siège social : 1 rue Jean Monnet, ZI Excellence 2000, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1.000 € Gérant : Monsieur Loïc Quenardel, demeurant 5 rue Bonami, 21000 Dijon Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon. La Gérance

AL22001127

EARL MOINGEON VITI
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège
8 Chemin des Ronces
21190 MEURSAULT
RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MEURSAULT (21190), du 4 mars 2022, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, présentant les caractéristiques suivantes :Dénomination : EARL MOINGEON VITI. Siège : 8 Chemin des Ronces – 21190 MEURSAULT.Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; la réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers. Capital : 7 500 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.Gérance : Monsieur Christophe MOINGEON demeurant 8 Chemin des Ronces – 21190 MEURSAULT pour une durée indéterminée.Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions d'une décision collective extraordinaire.

AL22001136

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Cessey sur Tille du 09/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : SARL Dénomination sociale : SARL SARIN Siège social : 3 ter, rue du Chardenois 21110 CESSEY SUR TILLE Objet social : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ; L'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière ; La gestion de son portefeuille de titres de participations ; Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ; Toutes prestations de services et de conseils ; Toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation ; L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis Durée de la Société : 99 ans Capital social : 60 000 euros Gérance : Angélique FABIN et Joaquim FABIN, demeurant 3 ter, rue du Chardenois 21110 CESSEY SUR TILLE Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL22001138

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXEY-DURESSES (21190) du 03/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : FAMILLE PIGUET.Siège : 47 route de Beaune à AUXEY-DURESSES (21190). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.Capital : 1 000 euros composé d'apport en nature.Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises (commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, civiles (e.g. : agricoles ou vitivinicoles),), la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations. L'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance, et ce, en tous domaines. L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Damien PIGUET, demeurant 4 rue de la Velle à AUXEY-DURESSES (21190). La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis Le Président

AL22001139

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 10/03/2022 à MEURSAULT, il a été constitué la société suivante : Forme : SASU. Dénomination : AU BON JARDIN VIVANT. Siège : 9 rue des Plantes, 21190 MEURSAULT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 1 000 euros. Objet : Commercialisation par vente de tous produits fermiers, de produits agricoles ou fermiers transformés, de petits fruits, d'épicerie fine, de confiserie, de boissons alcoolisées ou non, de tous produits alimentaires en général y compris de manière ambulante sur les marchés ; transformation de produits agricoles et fermiers (en confitures, plats, liqueurs…) et vente desdits produits ; production, vente et recherche de semences ; maraichage ; prestations de services viticoles, agricoles et espaces verts ; hébergement touristique atypique ; à titre accessoire, organisation de spectacles. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Thomas BON, demeurant 9 rue des Plantes, 21190 MEURSAULT. POUR AVIS. Le Président

AL22001145

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 9 mars 2022, il a été constitué une société. présentant les caractéristiques suivantes Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : COACH'EO. Siège : Route de Bouilland 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre. du commerce et des sociétés. Capital : 90 000 euros. Objet : Développement et exploitation d'une plateforme web. permettant la mise en relation d'enseignants sportifs. (entraîneurs, indépendants et professeurs de sports. diplômés) avec des personnes physiques ayant pour objectif. l'organisation de cours de pratique sportive en tout lieu et. par tout moyen (présentiel ou distanciel). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux. décisions collectives sur justification de son identité et. de l'inscription en compte de ses actions au jour de la. décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de. tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des. associés. Président : Madame Amélie DARNAT, demeurant 4 rue du Perron. 21121 FONTAINE-LES-DIJON. . Directeur général délégué au développement commercial Monsieur Paul PETITJEAN, demeurant 16 Ter rue du Moulin. 25320 GRANDFONTAINE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des. sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL22001150



SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS»,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON
(Côte d'Or),
1 Place de l'Europe - Simone Veil
avec bureau permanent à GENLIS
(Côte d'Or),
25 Avenue de Sprendlingen

CONSTITUTION SCI GRANGES MONTUREUX

Suivant acte reçu par Me Guillaume LORISSON notaire à DIJON, le 10 mars 2022 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la sté dénommée « GRANGES MONTUREUX » Société civile immobilière au capital de 50.000€ composé exclusivement d'apport en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la vente, la remise en jouissance gratuite ou à titre onéreux de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Siège : DAIX 2 rue du Meix Pillon ; M. Emmanuel Charles PION, dmt à TALANT 19 rue de Vezelay, a été nommé gérant. Agrément préalable nécessaire à toutes cession ou transmission, sauf celles entre vifs au profit d'un associé et celles par décès.
Pour avis.
Me Guillaume LORISSON

AL22001195

NIÈVRE

MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE BOISFLEURY SCI au capital social de 1000 Euros Siège. social : Boisfleury 58150 TRACY SUR LOIRE SIREN 799 635 347. R.C.S. NEVERS. . Le 1er février 2022, l'assemblée générale de cette société. ayant pour gérant Mr Christophe SOARES demeurant 1 rue. Bernard Palissy 03400 YZEURE a décidé de transférer le siège social au 1 rue Bernard Palissy 03400 YZEURE. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de CUSSET. Pour avis.

AL22000828

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HYDR'ELEC
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €
Siège social : Zone d'Activité de la Badelle – 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
484 649 561 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 07/01/2022 l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social à compter rétroactivement du 01/01/2022 aux activités suivantes : chaudronnerie, ferronnerie, soudure et serrurerie, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22001065

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM DU VAL DU SAUZAY
Société Civile de Moyens au capital de 60 € ramené à 50 €
Siège social : 7, rue Nicolas Colbert – 58210 VARZY
840 805 527 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 30/11/2021 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
- Capital social :
* ancienne mention : 60 €
* nouvelle mention : 50 €

AL22001066

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JED
Société Civile Immobilière au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 54, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social : 633, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
440 482 925 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 01/12/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de VARENNES VAUZELLES (58) – 54, Bd Camille Dagonneau à POUGUES LES EAUX (58) – 633, rue du Docteur Faucher, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22001067

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE2J
Société Civile au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 54, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social : 633, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
802 313 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 01/12/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de VARENNES VAUZELLES (58) – 54, Bd Camille Dagonneau à POUGUES LES EAUX (58) – 633, rue du Docteur Faucher, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22001068

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JD HOLDING
Société Civile au capital de 38 188,48 €
Ancien siège social : 54, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social : 633, rue du Docteur Faucher – 58320 POUGUES LES EAUX
383 666 062 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 01/12/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de VARENNES VAUZELLES (58) – 54, Bd Camille Dagonneau à POUGUES LES EAUX (58) – 633, rue du Docteur Faucher, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL22001069

CHANGEMENT DE GÉRANT

COSNE AUTOMOBILES
Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €
Siège social : 84, avenue du 85ème de Ligne – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
511 614 109 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Mixte du 01/02/2022, les associés ont décidé à compter du même jour :

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat, vente, entretien et réparation de cycles et motocycles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
- de nommer M. Nicholas CORDIER dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 84, Avenue du 85ème de Ligne aux fonctions de gérant de la société en remplacement de M. Alain CORDIER démissionnaire.

AL22001073

Notaire

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
2, rue Lafayette

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SARL MERLIN,
société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €,
dont le siège social est à
LA CHARITE SUR LOIRE (58400)
49 route de la Marche,
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le numéro 401 079 314

Le 07/03/2022, l'associé unique a nommé Gérant, Monsieur MERLIN Romaric demeurant Les Pautrats à CIEZ (58220) en remplacement de Madame MERLIN née DUMEZ Marie-Jeanne Suzanne démissionnaire.
Pour avis.

AL22001076

ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL TREE CERATOPS

Forme : SARL.
Capital social: 3000 euros.
Siège social : Dhéré, 58240 LANGERON.
813610110 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 12/01/2022, les associés ont décidé :- de réduire la capital social de 1 000 € pour le porter de 3 000 € à 2 000 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales appartenant à certains associés,- d'augmenter le capital social de 1 000 € pour le porter à 3 000 € par incorporation de réserves.L'AGE a également pris acte de la démission des fonctions de cogérant de Monsieur Antoine FERREYRA à compter du même jour.Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22001091

FIDACT AVOCATS

NOMINATION DE GÉRANTE

GAEC MARION MICHEL ET MIKAËL

Société civile
au capital de 241 000 euros
Siège social
Saint-André - 58170 LUZY
502 116 593 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date. du 01/03/22, les associés ont décidé de nommer Madame Nadine. MARION demeurant à Saint-André - 58170 LUZY aux fonctions de. gérante du groupement à compter de cette même date. Pour avis et mention. La Gérance

AL22001095

AVIS

VARENNE D'EN BAS, SCI au capital de 10 000 euros, siège. social : Domaine de Varenne, Varenne d'En-Bas, 58310 ST. AMAND EN PUISAYE, 828 035 592 RCS NEVERS, AGE du. 05/02/2022 : nomination de M. Alexander BELITHER (Les Colas. 89170 ST FARGEAU) gérant en remplacement de M. Peter. BELITHER démissionnaire. Pour avis.

AL22001116

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

CABINET DE FRANCE

SAS au capital de 8 000 €.
Siège social : « Les Courreaux »
58370 GLUX en GLENNE.
RCS NEVERS 430 241 612

L'Assemblée générale du 10/03/2022. a décidé d'étendre l'objet social à Syndic de copropriété. Modification au RCS de NEVERS.

AL22001179

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PHARMACIE DELGUTTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 158 613 euros
Siège social
Boulevard Bernard Palissy
Centre Commercial
des Bords de Loire
58000 NEVERS
RCS NEVERS 381 282 268

Aux termes d'une décision du 31.12.2021, l'associé unique et. gérant constate que les mandats de la SARL EXCO SOCODEC,. sise 51 Avenue Françoise Giroud - Parc Valmy - 21066 DIJON,. Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SAS AUDIT. EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL, sise 29 Rue de la Grille -. 71400 AUTUN, Commissaire aux Comptes suppléante, sont. arrivés à échéance, et que la Société n'a pas dépassé deux. des trois seuils légaux et réglementaires imposant la. désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et. suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration. des mandats, et décide de ne pas procéder à leur. renouvellement et de ne pas procéder à la désignation des. Commissaires aux Comptes. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis. .

AL22001128

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CLINIQUE VETERINAIRE DES BERTRANGES

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social
Rue de Bourgogne
58400 La Charité-sur-Loire
910 193 879 RCS Nevers

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale. Extraordinaire en date du 27 février 2022, il a été décidé. de nommer en qualité de Président M. Patrick Govart. demeurant 78 rue Gabriel Péri 78420 Carrières-sur-Seine, en. remplacement de Mme Monique Arnould, démissionnaire.

AL22001130

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRivTech Engineering

SAS au capital de 100 000 €
Lieu-dit les Presles
Village d'Entreprises
Technopole Module 1
58470 MAGNY-COURS
RCS NEVERS 803 189 224

Par délibération du 18/02/2022, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social au 3 chemin des Vignes, Lieu-dit Bouc Etourdi, 78730 LONGVILLIERS, à compter du 18/02/2022.
Immatriculation au RCS de Versailles.

AL22001143

COGEP AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Route d'Orléans

BP 89 - 18230 ST DOULCHARD

SCI DU MOULIN DU VIVIER
Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Le Moulin du Vivier
58130 URZY
505 198 788 RCS NEVERS

L'AGO du 09/02/2022 a nommé en qualité de gérant pour une. durée illimitée à effet du même jour, la société COMASE,. Société Civile au capital de 1 500 euros, 15 rue de Gare à. MESVES SUR LOIRE (58400), RCS NEVERS 441 945 698, en. remplacement de M. Fabrice BUSSY, démissionnaire. Dépôt des. actes au RCS de NEVERS.

AL22001157

NON DISSOLUTION

SARL DORNOISE ENTRETIEN ET REPARATION

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000.00 euros
Siège social
4 Le Haut du May
58390 DORNES
807 558 192 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 29/10/2021, l'assemblée générale de. la SARL DORNOISE ENTRETIEN ET REPARATION, statuant. conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a. décidé de ne pas dissoudre la Société. Pour avis

AL22001159

MODIFICATION DU CAPITAL

LOIRE PHOTO
Société par Actions Simplifiée au capital de 13 000 € ramené à 5 000 €
Siège social : 6, rue du Commerce – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
812 972 024 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 16/12/2021 et des décisions de l'Associé Unique du 21/01/2022 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Capital social :
* ancienne mention : 13 000 €
* nouvelle mention : 5 000 €

AL22001160

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KAPITALPART

SAS au capital de 1 200 €
Siège social
5 RUE JEAN GAUTHERIN
58000 NEVERS
RCS NEVERS 843 210 626

L'assemblée générale extraordinaire du 22/02/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 22/02/2022 et de modifier l'article ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL des statuts comme suit - Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 5 RUE JEAN GAUTHERIN, 58000 NEVERS. - Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 2 AVENUE COLBERT, 58000 NEVERS. L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal. BRUNO BENCHEMAKH

AL22001162

COGEP AVOCATS

MODIFICATIONS DES STATUTS

Route d'Orléans

1) Suivant AGE du 09/02/2022 de la SCI LES TROIS FONTAINES,. 507 542 421 RCS NEVERS, le capital social a été réduit de. 181 454 euros pour le ramener de 182 000 euros à 546 euros. . 2) Suivant AGM du même jour : (i) Le siège social, qui était. situé 18 rue d'Estutt de Tracy 58000 NEVERS a été transféré. au 5 rue du Val de Loire 58400 LA CHARITE SUR LOIRE à. compter du même jour ; (ii) il a été pris acte de la. démission de M. Fabrice BUSSY, demeurant 18 rue d'Etutt de. Tracy à NEVERS (58000), de son mandat de cogérant à effet du. même jour, sans qu'il soit nécessaire de pourvoir à son. remplacement. Les articles 3, 6 et 7 des statuts ont été. modifiés en conséquence des décisions ci-dessus. Dépôt des. actes au RCS de NEVERS.

AL22001166

SOFIJURIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DACRYL PARIS

SNC au capital de 15 000 euros
Siège social 51 rue Auguste Comte
69002 LYON
494 645 872 RCS LYON

L'AGE du 28/02/2022 a transféré le siège social au 1 rue Saint Imbert 58240 CHATENAY SAINT-IMBERT à compter du 01/03/2022. Objet social: négoce, commercialisation et opération d'intermédiaires de produits pour le design, l'architecture, la décoration, la publicité et la signalétique; Durée : 99 années à compter du 04/05/2007Gérants : Gilbert MEYER et Valérie MEYER, demeurant 1 rue Saint Imbert 58240 CHATENAY SAINT-IMBERT ; Immatriculation au RCS de NEVERS ; Pour avis, La Gérance

AL22001171

KAMA

SCI au capital de 500€
5 place des acacias, 77420 Champs sur Marne
821 629 748 RCS Meaux

L'AG a décidé, le 9/03/2022, de transférer le siège social de la société, au 10 mars 2022 au 17 rue de croix, 58700, Moussy. Objet : Location de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérance : Mme Badiane Brigitte, 17 rue de croix, 58700 Moussy
La société sera radiée du RCS de Meaux et réimmatriculée au RCS de Nevers

AL22001174

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

JCC

SAS AU CAPITAL DE 8 000 €
Siège social : ROUTE DE COSNE
58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
494 122 401 RCS NEVERS

Les associés ont décidé le 14/02/2022 et à effet du. 01/03/2022 de nommer président la Société APOCF, SARL au. capital de 216 200 euros, ayant son siège social 56 Route de. Cosne 58310 Saint-Amand-en-Puisaye, 909 990 079 RCS de. Nevers représentée par M. BEAUFILS Frédéric en remplacement. de M. COUVELARD Dominique, démissionnaire. Mention au RCS de. Nevers.

AL22001191

TRANSFORMATION

BOURGOGNE INVEST

Société Civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4B Faubourg de la Baratte
58000 NEVERS
799 769 534 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale. extraordinaire du 1er mars 2022, il résulte que :
- l'objet social de la société a été modifié comme suit, à. compter du 1er mars 2022 : « L'acquisition, la propriété,. l'échange, l'administration et la gestion de tout placement. tel que valeurs mobilières, titres, droits sociaux, parts. d'intérêts... de toute nature, y compris les instruments. financiers à terme et les opérations assimilées ; La. réalisation de toute opération financière y compris. immobilière, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de. participation directe ou indirecte dans toute Entreprise ;. Le prêt d'argent à des associés, filiales, l'octroi de. garantie, nantissement, hypothèque ou autre gage au profit. des associés ou filiales ; Et plus généralement toute. opération quelconque pouvant se rattacher directement ou. indirectement à son objet. » L'article 2 des statuts a été. modifié en conséquence.
- les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de. la Société civile immobilière (ancienne forme) en Société. Civile (nouvelle forme) à compter du 1er mars 2022 sans. création d'une personne morale nouvelle, et ont adopté le. texte des statuts qui régiront désormais la société. La durée de la Société, son capital social, sa dénomination. sociale sont inchangés. Jean-Michel AUGUSTE demeurant 17. domaine de l'ardoux - 45160 ARDON a été confirmé dans son. mandat de Gérant. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL22001197

MODIFICATION DU CAPITAL

CYRUS

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 €
Siège social :
6 Rue du Cloitre Saint Cyr
58000 NEVERS
750 973 232 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 7 octobre 2021, par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le capital social a été augmenté de 2.000.000 € pour être porté à la somme de 3.000.000 €
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Pour avis.

AL22001201

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARLOIS COSMETIQUES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 €
Siège social :
Le Bourg – 58700 MURLIN
812 261 493 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une décision du 27/12/2021, les mandats de la Ste ATRIOM, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jérôme GIANNETI, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

AL22001206

GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 2 mars 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 04/03/2022, Dossier 2022 00006661 référence 5804P01 2022 A 001 42, M. et Mme GRAEFF dt ensemble à MESVES SUR LOIRE (58) - Broussailles, ont cédé à la société LE CYPRES - GENS DE LA LUNE, SARL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à NEVERS (58) - 17, rue du Pont Cizeau, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 402 891 774, un fonds de commerce de librairie, papeterie, consommables informatiques, carterie, jeux éducatifs connu sous l'enseigne LA PLUME ET LES MOTS sis à LA CHARITE SUR LOIRE (58) - 5, rue des Hôtelleries, moyennant le prix de 33 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 29 janvier 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.

AL22001070

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Selon un acte SSP du 30.11.2021 TOTALENERGIES MARKETING. FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège. social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE,. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a. consenti à la SARL MOUILLOT au capital de 8.000 euros avec. siège social 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640. VARENNES-VAUZELLES immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°. 788 928 109 pour un fonds de commerce de station-service et. activités annexes dénommé RELAIS DE VARENNES sis à 16. BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES-VAUZELLES, un. contrat de location-gérance du 01.04.2022 au 31.03.2025 sans. tacite reconduction.

AL22001096

LOCATION GERANCE

Avis de Location Gérance. Selon un acte SSP du 30.11.2021 TOTALENERGIES MARKETING. FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège. social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE,. immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a. consenti à la SARL MOUILLOT au capital de 8.000 euros avec. siège social 16 BOULEVARD CAMILLE DAGONNEAU - 58640 VARENNES. VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 788 928. 109, pour un second fonds de commerce de station-service et. activités annexes dénommé RELAIS PETIT CANAL - 4 FAUBOURG DU. GRAND MOUESSE - 58000 NEVERS, un contrat de location-gérance. du 01.04.2022 au 31.03.2025, sans tacite reconduction.

AL22001097

ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du. 08/10/2021 concernant SARL VIEYTES.NET : Il fallait lire L'AGE du 30/12/2021 a décidé la dissolution de la société et. sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021.

AL22001204

VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS DE VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation sur la commune de ST HONORE LES BAINS (58360) parcelles de taillis cadastrées :
- AN 4 lieudit queue des prés pour 36a22ca
- D 166 lieudit bois de la queudre pour 22a11ca
- C 200lieudit av de rémilly pour 21a71ca
Moyennant le prix de CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (5 600,00 EUR)
Frais à la charge de l'acquéreur
Vente indivisible des 3 parcelles
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës aux parcelles, objet de la présente vente disposent d'un délai de 2 mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.

AL22001173

DIVERS

Notaires

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
Suivant testament olographe en date du 4 février 1992,
Mme Marcelle STEPHANOU, veuve de M. Michel Louis RETSIN, dtà FOURCHAMBAULT (58) 6 rue du Parc, née à FOURCHAMBAULT (58)le 22 janvier 1931, décédée à FOURCHAMBAULT (58) le 28janvier 2022 a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaireà FOURCHAMBAULT, le 21 février 2022, dont la copieauthentique a été reçue par le TJ de NEVERS le 23 février2022
Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommédans le mois suivant la réception par le greffe de laditecopie de testament.

AL22001100

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 19 septembre 2017,
M. Paul René BREUGNOT, veuf de Mme Paulette Jeanne PESSIOT, dt à FOURCHAMBAULT (58) 119 rue du 4 septembre, né à LAGUERCHE/L'AUBOIS (18) le 3 février 1929, décédé à NEVERS(58) le 13 décembre 2021 a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 18 février 2022, dont la copie authentique a été reçue par le TJ de NEVERS le 23 février2022
Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL22001124

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 11 mars 2022,
Mr DURIOTON Joël Roland, et Mme AMADON Michèle Simone Pierrette, son épouse, dt à CIEZ (Nièvre) villegeneray, 13 route de la Montagne, mariés à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 27 mars 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle, avec apport d'un bien immobilier.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de NEVERS.POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22001177

AVIS

Amende de 12 000 € prononcée à l'encontre de la société BOIS & SCIAGES DE SOUGY – BSS,dont le siège est à SOUGY S/LOIRE (58300) – Zlde teinte – SIRET 33493430400018, en application des articles L. 441–16 a) et L. 470–2 du Code de Commerce.

AL22001203

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GUE DU NOHAIN

Société Civile Immobilière
au capital de 305 000 €uros
Siège social
« Villiers »
58150 SAINT-MARTIN SUR NOHAIN
480 175 868 RCS NEVERS
Liquidateur : Madame Françoise BODIN

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2022, les associées, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.Pour avis, le liquidateur

AL22001027

DISSOLUTION

BJ SERVICES
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 39, route de Nevers – 58700 SICHAMPS
829 117 985 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/09/2021 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Benjamin JARDILLET dt à SICHAMPS (58) – 39, Route de Nevers a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur

AL22001074



ae ALPHA EXPERTS NEVERS · BOURGES

DISSOLUTION

MAJ PUBLICITE

SARL au capital de 7 622.45 euros
Siège social
16 rue Jean Gautherin
58000 NEVERS
RCS NEVERS 328 275 557.

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2022, la société ACTION COMM, société à responsabilité limitée au capital de 15 300 euros, dont le siège est 16 rue Jean Gautherin - 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 439 848 482, a, en sa qualité d'associé unique de la société MAJ PUBLICITE, décidé la dissolution sans liquidation de ladite société par application de l'article 1844-5 du Code civil.Les créanciers de la société peuvent faire opposition à la dissolution, devant le tribunal de commerce de NEVERS, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. A l'issue de ce délai, le patrimoine de la société MAJ PUBLICITE sera transmis à la société ACTION COMM, associée unique, qui reprendra tous ses droits et obligations.
Pour avis.

AL22001089

Alciat-Juris SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GUILLIEN DIDIER

SARL en liquidation amiable
Au capital de 93 400 euros
Siège social : Sonne
58140 LORMES
RCS NEVERS 504 976 044

Suivant AGE du 1.01.2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Didier GUILLIEN, dmt à LORMES (58140), Lieudit Sonne, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à LORMES (58140), Lieudit Sonne.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL22001109

DISSOLUTION

Par acte sous seing privé, en date du 08/03/2022, il a été décidée la dissolution de la société suivante :
Forme Juridique : EURL
Dénomination sociale : CYRIL HUGUET
SIREN : 899 756 282
Capital de 500 euros
Siège Social : 9 rue du Curiot 58470 MAGNY COURS
Greffe de Nevers
Objet social : agent commercial en travaux
Durée de la société : 99 ans
AGE en date du 08/03/2022 pour dissolution de la société au 15/03/2022 .
Liquidateur : Monsieur Cyril HUGUET demeurant à 9 rue du Curiot 58470 MAGNY COURS
Siège de liquidation : 9 rue du Curiot 58470 MAGNY COURS

AL22001200

COGEP AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES NOYERS

Société civile en liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social
16 rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR. NOHAIN
Siège de liquidation
16 rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
377 771 670 RCS NEVERS

L'AGO du 07/03/2022 a approuvé le compte définitif de. liquidation, déchargé M.François-Hugues CHEVALIER dmt 16 rue. du Chapeau Rouge 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN, de son mandat de. liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et. constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de. ladite assemblée. . . Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du. Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du. commerce et des sociétés. Pour avis le Liquidateur

AL22001152

COGEP AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES MIMOSAS

Société civile en liquidation
Au capital de 221 050 euros
Siège social
16 Rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
Siège de liquidation
16 Rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
448 323 642 RCS NEVERS

L'AGO du 07/03/2022 a approuvé le compte définitif de. liquidation, déchargé M.François-Hugues CHEVALIER dmt 16 Rue. du Chapeau Rouge 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN, de son mandat de. liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et. constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de. ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du. Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du. commerce et des sociétés. Pour avis le Liquidateur

AL22001153

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LEKIN

Société civile immobilière
Au capital de 38 400 euros
Siège social : 20 Route de Pouilly sur Loire
58150 TRACY SUR LOIRE
389 003 542 RCS Nevers

Le 28/02/2022, l'AG Mixte a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2022. Mme Josette LEKIN demeurant 8 Rue du Petit Boisgibault 58150 TRACY SUR LOIRE,a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.
Mention en sera faite au RCS de Nevers
Pour avis.

AL22001193

CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAXI BOURDON en date du 25 février 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **3V CONSTRUCTIONS**,
SIEGE SOCIAL : Les Simonots, SAXI BOURDON (58330)
OBJET : tous travaux de menuiserie, zinguerie, couverture, charpente, terrasse bois, extension ossature bois, achat vente et pose d'auvents et pergolas, et plus généralement tous travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRESIDENT : Willy COMMAILLE, demeurant Impasse Les Simonots, SAXI BOURDON (Nièvre)
DIRECTEUR GENERAL : Victor BESSON, demeurant 53 route de l'Etang, SAUVIGNY LES BOIS (Nièvre)
IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président

AL22000934

AVIS DE CONSTITUTION

EARL LES GRANDS CHENES
Au capital de 480 000 euros
Les Grands Chênes - 58150 GARCHY
Par acte sous seing privé en date du 1er mars 2022, il a été procédé à la création de l'EARL LES GRANDS CHENES prenant effet le 1er mars 2022 et disposant des caractéristiques suivantes
FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL LES GRANDS CHENES
SIEGE SOCIAL : Les Grands Chênes - 58150 GARCHY
GERANT : M PICARD Alain et M COTTIN François-Xavier, demeurants Les Grands Chênes - 58150 GARCHY
CAPITAL SOCIAL : 480 000 euros divisé en 4 800 parts de 100 euros représentant de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de Nevers. Pour avis, Les fondateurs

AL22001047

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : M.P.M.F. NEGO TRUCK Capital : 10000€ Siège social : 8 rue Vauban 58000 Nevers Objet : achat, ventes, véhicules légers et lourds Durée : 99 ans. Président : M. Moraes Paul demeurant 8 rue Vauban 58000 Nevers Agrément par les associes.

Tout associé a accès aux assemblées. RCS Nevers

AL22001077

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07.03.2022, il a été constitué une Société Civile dénommée :
SCI DIONA
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 2 rue Verte - 58600 FOURCHAMBAULT
Capital : 100 euros en numéraire
Gérance : Mme Sarah Elisa GUILHERME, demeurant 2 rue Verte 58600 FOURCHAMBAULT
Clauses d'agrément : Les parts sociales sont librement. cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AGE des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001079

SARL LE SALON
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social
14, place Chapal
58320 POUGUES LES EAUX
En cours d'immatriculation RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé en date du 01/03/2022, à effet le même jour, à POUGUES-LES-EAUX, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes: Forme Sociale: SARL; Dénomination sociale: SARL LE SALON; Siège social: 14, place Chapal, 58320 POUGUES LES EAUX; Objet social: Coiffure homme et barbe, Coiffure femme et enfant,Vente de produits liés à la coiffure; Durée de la Société:99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS; Capital social: 1000 euros; Gérance: Madame Sophie CAZIOT, demeurant à La Charnaye - 58400TRONSANGES; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.Pour avis. La Gérance.

AL22001101

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 07/03/2022, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GP UNIVERSE ; Siège social : 2 Rue des Puits 58270 SAINT-FIRMIN ; Objet social: Réparation, entretien, construction, ingénierie, restauration, achat-vente, location avec ou sans chauffeur de véhicules automobiles principalement destinés au sport automobile, Organisation de courses automobiles ou d'évènements liés au sport automobile, de stages de pilotage, Transport des véhicules sur plateau, Location de circuits automobiles; Assistance en course et en atelier, coaching de pilotage, représentation commerciale, consultance et communication lors de rassemblements liés au sport automobile (freelance en sport automobile); Achat-vente de véhicules de courses d'occasion, de pièces détachées, de pneumatiques, de lubrifiants et accessoires liés à l'automobile ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Florian NIVOT, dt 2 Rue des Puits 58270 ST FIRMIN.Pour avis La Gérance

AL22001122

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à. SERMOISE-SUR-LOIRE (Nièvre) en date du 7 mars 2022, il a été. constitué une société par actions simplifiée présentant les. caractéristiques suivantes . DENOMINATION : G-KUB,. SIEGE SOCIAL : 2 rue des Trappes, 58000 SERMOISE SUR LOIRE. (Nièvre). OBJET : l'achat, la vente, la transformation et. l'aménagement des containers maritimes ; la production de. container habitable, le recyclage des containers et la. fabrication de mobiliers et menuiseries métalliques ; la. chaudronnerie, soudure, mécano-soudure, métallerie,. tuyauterie, travaux de montage ; la fabrication, réparation,. aménagement et vente de structures métalliques ; les. opérations de courtage en travaux et tous travaux. d'électricité générale. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 5 000 euros. . PRESIDENT : Michaël CHEVRIAU, demeurant 18 route de Paris,. 58640 VARENNES VAUZELLES. AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les. cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément. des associés. . IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Pour avis, le Président

AL22001133

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI ROSARIMMO au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 4 rue du 25 septembre 1793 – Aglan – 58000 CHALLUY. Le gérant est M. Fabien ROSAR dt 4 rue du 25 septembre 1793 – Aglan – 58000 CHALLUY. Les cessions de parts sociales, autres qu'entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Pour avis,

AL22001142

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/03/2022, à CLAMECY,. il a été constituée une Société par actions simplifiée à. associé unique dénommée KERAL INVESTISSEMENTS au capital de. 5 000 euros, siège social Moulot 58500 CLAMECY dont l'objet. est l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de. participations dans les sociétés ayant leur siège tant en. France qu'à l'étranger, l'assistance, le conseil et la. formation aux entreprises dans la conduite de leurs. affaires, toutes prestations de services, notamment. administrative, comptable, informatique, de gestion,. d'études au profit des sociétés du groupe formé par les. filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés. tierces, pour une durée de 99 années à compter de son. immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. PRESIDENT : Monsieur Anicet LENOIR, demeurant Le Chopillet. 58500 VILLIERS SUR YONNE - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT. DE VOTE: Tout associé peut participer aux assemblées sur. justification de son identité et de l'inscription en compte. de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. ou par son conjoint justifiant d'un mandat. Chaque action. donne droit à une voix - AGREMENT: Toutes cessions, y. compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la. collectivité des associés statuant à la majorité des deux. tiers des voix des associés disposant du droit de vote. La. Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL22001149

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11.03.2022 constitution de la SAS . Société Nivernaise de Travaux dans le Bâtiment . Capital social : 1 euro. Siège social : 104 rue Francis Garnier 58000 NEVERS. Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger tous travaux de plâtrerie et de rénovation. Président : M Nicolas TIOUMENTSEV demeurant 104 rue Francis. Garnier - 58000 NEVERS. Directeur Général : M Serguei TIOUMENTSEV demeurant 6 rue. André Malraux - 58640 VARENNES VAUZELLES. Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout. associé a le droit de participer aux décisions collectives,. personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie. électronique, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède droit de vote aux assemblées : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément des cessions d'actions: Les cessions d'actions. entre associés sont libres. Dans les autres cas, les actions. ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la. collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son. immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22001158

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GALVAING ; Siège social : 20, Boulevard du Docteur Galvaing – 58300 DECIZE ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Co-Gérance : M. Alex MOUTURAT dt à LONDRES (Royaume-Uni) – Flat 43, 29 Macaulay Road, SW4 0QP et Mme Evelyne CAMPANA dt à DECIZE (58) – 20, Boulevard du Docteur Galvaing ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL22001198

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Alciat-Juris Société d'avocats
ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la sté **OSMOSE MATERIAUX, SAS** au capital de 8 000 euros, dt le siège social est à LUZY (58170), 67, Avenue du Docteur DOLLET en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet :
- L'achat, la vente, l'import-export, la distribution et la livraison de matériaux, pour la construction et l'aménagement,
- La fabrication de matériaux et produits pour la construction etc...
Dont le Président est : **M Romuald MARTIN**, né à LUZY (Nièvre). le 21 Septembre 1972, demeurant à TAZILLY (58170) Perrigny, de nationalité française
Et le Directeur Général : **M. Kevin LAMBERT** né à LE CREUSOT. (Saône et Loire) le 16 Novembre 1993, demeurant) à (71190). LAIZY - Sernat le Haut
Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées. générales. Chaque action donne droit à une voix
La cession des actions détenues par l'associé unique est. libre. Dans le cas d'une pluralité d'associés, les actions. sont cessibles entre associés sous réserve des dispositions. relatives au droit de préemption statutaire. Les autres. cessions d'actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément. préalable de la collectivité des associés statuant à la. majorité des associés représentant les deux tiers du capital. social.
Pour insertion : le Président

AL22001205

YONNE

MODIFICATION

NEXEN AVOCATS

AVIS DE MODIFICATION

JEAN-MICHEL LORAIN CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 510 000 €
Siège social : 14, Faubourg de Paris
89300 JOIGNY
803 567 692 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du25 février 2022, l'associé unique a décidé :
- de transformer la société en société par actions simplifiée à compter de cette même date.
Sa dénomination sociale, son nom commercial,son enseigne, son capital social, son objet social,son siège social, sa durée et les dates de son exercice social demeurent inchangés.
Décisions collectives des associés – droit de vote :
Les décisions collectives sont prises, au choix du Président en assemblée générale ou résultent du consentement des associés exprimé dans un acte sous signature privée. Elles peuvent également faire l'objet d'une consultation écrite et être prises par tous moyens de télécommunication électronique. Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour précédant la décision collective à zéro heure, heure de Paris. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Si la société vient à ne comprendre qu'un seul associé, les décisions ci-dessus sont de la compétence de l'associé unique.
Cession d'actions
La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Forme des actions : nominatives
Président de la Société : est nommé pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Michel,Jacques LORAIN, né le 07 janvier 1959 à MIGENNES (89), demeurant à JOIGNY (89300),9, rue Jean Giraudoux, de nationalité française.
En conséquence de la transformation de la société,les fonctions de gérant exercées par Monsieur Jean-Michel LORAIN prennent fin à compter du25 février 2022.
- Les nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme ont intégré les modifications susvisées.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.
Pour avis – Le Président

AL22001082

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DU PETIT BOIS

Société civile immobilière
au capital de 56.558,60 €
1 Av des Bleuets
89000 ST GEORGES
RCS AUXERRE 318 949 435

Suivant AGE en date du 26/02/2022, les associés ont constaté par suite de son décès survenu le 13/10/2021, la cessation des fonctions de cogérant de Mr Bruno Marie Bernard DELAGE de LUGET, et ont nommé en qualité de nouveau cogérant pour une durée illimitée, Mr Damien Marie Michel DELAGE de LUGET demeurant à ST BRIS LE VINEUX (89530), 22 bis Rue Basse, né à AUXERRE (89000), le 30/09/1967.
Ces modifications feront l'objet d'une formalité auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL22001111

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFA DU DOMAINE ROTTIERS-CLOTILDE

Société civile au capital de 2 927 €
Siège social
11 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
RCS AUXERRE 324 905 876

L'AGO du 08/04/2021 a décidé à compter du 01/01/2022 de nommer en qualité de gérant Monsieur ROTTIERS Richard, demeurant La Sambinerie, 71570 ROMANECHE THORINS en remplacement de Madame TREMBLAY Lyne, pour cause de démission.
Modification au RCS AUXERRE.
Richard ROTTIERS

AL22001114

AVIS DE PUBLICITÉ

LEADER PRICE RAMBERVILLERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 219 061,62 euros
Siège social :
9 rue des abbés Mathis et Marion
et 9 rue du pré Didier
88700 RAMBERVILLERS
N° RCS 820 795 516 EPINAL

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Vincent PICQ, né le 2 mai 1961 à AVALLON (89200), demeurant 13 rue du Général Leclerc à AVALLON (89200).
Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 17 décembre 2021, il a été décidé :
- de remplacer à compter du 17 décembre 2021 la dénomination sociale «LEADER PRICE RAMBERVILLERS» par « RAMBERVILLERS DISTRIBUTION».
- Transférer le siège social du 9, rue des Abbés Mathis et Marion et 9, rue du Pré Didier – 88700 Rambervillers à AVALLON (89200), Chez Ets SCHIEVER, ZI – Rue de l'étang, et ce à compter du 17 décembre 2021.
- Modifier en conséquence les statuts,
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Epinal sous le numéro 820795516 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL22001121

MODIFICATIONS DES STATUTS

SIXOW

EURL au capital de 1000 euros
Siège social
2 RUE DES ROSIERS
77320 Beton-Bazoches
493 197 255 RCS de Melun

L'AGE du 03/03/2022 a décidé de - Transférer le siège social 16 rue des mergers 89500. Villeneuve-sur-Yonne. - Augmenter le capital social de 1000 euros à 19000 euros. - Gérant : M. RUGLIO RUDY, demeurant 16 rue des mergers. 89500 Villeneuve-sur-Yonne. . Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de. Sens

AL22001131

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI L'INITIATIVE

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social
9 rue du Carron
89310 MOULINS-EN-TONNERROIS
839 702 214 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 prenant effet le même jour, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de la société d'une somme de 605 000 € par apport en nature pour le porter à 606 000 €. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis,Le Gérant

AL22001135

COMMISSAIRE AUX COMPTES

LUNETTERIE DE VILLEROY

Société par actions simplifiée
au capital de 119.500 €
siège social
3 rue des Hennequineries
Parc d'activité la Bigasserie 2
89100 Villeroy
493.155.048 RCS Sens

Par décisions du 28/02/2022, il a décidé de ne pas renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaire SARL FRANCE AUDIT CONSULTANTS INTERNATIONAL et suppléant M. Françoise Martin, et de ne pas les remplacer . Pour avis.

AL22001155

ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 11/03/2022, concernant la société VIP LUXURY CARS, il convient de lire : OBJET SOCIAL : il convient de ne pas lire avec ou sans chauffeur

AL22001140

MARCHÉS PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ADMINISTRATIFS

Préfet de l'Yonne

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Réunie le 7 mars 2022, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne a décidé d'autoriser la création d'une zone commerciale par transfert-extension d'un supermarché ATAC avec passage sous enseigne Bi1, et transfert-extension d'un magasin de bricolage Weldom à Saint-Florentin, pour une superficie totale de 4470m² de surface de vente, au profit de la SA Anciens Établissements Georges Schiever et Fils, dont le siège social est situé ZI de l'Etang à Avallon (89025 cedex).

AL22001102

DIVERS

MODIFICATION

CLENAQUE

VAL D'YONNE IMMOBILIER
SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 20 Avenue GAMBETTA
89300 JOIGNY
819 609 918 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 15/12/2021, il a été décidé de diminuer le capital social d'une somme de 9 800 € pour le porter de 10 000 € à 200 € par Réduction de capital par retrait d'associés portant le capital social à 200 € divisé en 2 parts numérotées 1 à 2 d'un montant nominal de 100 € chacune et remplacement du gérant par Monsieur Stéphane VERPLAETSE à compter du 15/12/2021.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22001071

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE

Les sociétaires sont informés que l'Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendra à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre l'Assemblée Générale, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant TEL. 03 86 48 03 04 ou à l'adresse suivante 02552@creditmutuel.fr.
L'Assemblée se tiendra le SAMEDI 16 AVRIL 2022 et à 19:00 heures
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au Conseil d'Administration.
09 Pouvoirs au porteur.
10 Fixation du nombre de sièges au Conseil de Surveillance.
11 Clôture de l'Assemblée Générale.
Les votes pourront se faire entre le 09/04/2022 et le 13/04/2022 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le Président du Conseil d'Administration

AL22001104

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 10 juillet 2015, Madame Ginette Gabrielle Germaine LEVASSEUR, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Guy Albert René COURCIER, demeurant à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 45 bis rue des Ponts.
Née à SAINT HIPPOLYTE (25190), le 05 février 1937
Décédée à JOIGNY (89300) le 27 décembre 2021
A institué un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maryse BELLIAU, Notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (Yonne), 5 rue André Martin, le 5 février 2022.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 5 Rue André Martin, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22001115

Jugement du Tribunal de Commerce
Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

AVIS

Avis est donné, en application de l'article L.331-19 du Code Forestier, de la vente de la parcelle boisée sise sur la Commune de POILLY/SEREIN (Yonne) cadastrée section ZW n° 326 « LES GRAVIERES » pour 04a04ca : 11.000 €.
Prix payable comptant. Frais à la charge de l'acquéreur.
Les propriétaires des parcelles boisées contiguës, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), 1 rue Etienne Dolet, où domicile est élu, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de

safer Bourgogne Franche-Comté

YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHAILLEY - bois-taillis
- 3 ha 33 a 33 ca - La tete de beurse: B-557 - La tete rouge: B-410-411 - Le bas du bouton: C-272-273-286 - Le cornoblet: C-173 - Le dessus de vauverges: B-592 - Le fond de blaude: C-561-607-608-623 - Le haut du bouton: C-348 - Les jardins a cayat: B-854[416] - Les magneteries: C-696
zonage : RNU
CHATEL-CENSOIR - Terre
1 ha 38 a 50 ca - Sur le chemin de marot: ZD-26-27
Zonage : zone A du PLUi
DEUX RIVIERES - Vigne
48 a 10 ca - Migrennes accolay: 001ZA-5-6
Zonage : zone A du PLUi
GUILLON-TERRE-PLAINE - Terre Bien occupé
4 ha 81 a 75 ca - Couture de soie: AN-172-173(J)-173(K)
Zonage : Zone A
MONETEAU – Bois-Taillis
2 ha 06 a 85 ca - La grossaie: B-1137-1341-1342-1359-1360-1613[1347] - La longuillonne: A-738 - Les crots poussot: A-672 - Les vignes noires: A-739
Zonage : zone N du PLUi
SAINT-JULIEN-DU-SAULT – Bois-Taillis
19 a 24 ca - Le petit port: AN-269[159]
Zonage : zone N du PLUi
SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE – Terre Bien occupé
4 ha 13 a 48 ca - Dessus de la couture de so: ZB-10(J)-10(K)
Zonage : RNU
SEIGNELAY – Terre Bien occupé
3 ha 47 a 71 ca - Champs de saint etienne: ZA-34-35-36-66[33]-67[37] - Les pres neufs: ZA-46-47-48-70[45]-71[49]
Zonage : zone A du PLU
TISSEY - bois-taillis
- 26 a 80 ca - Le cotat pitot: A-3
zonage : RNU
VERON – Terre et Bois-Taillis
76 a 93 ca > - Beauregard: ZO-374 - La houabre: ZO-445-452-457-459(A)-460(B)-461(B)-462(A)-463(A)-508 - Les rossignols: ZO-431 - Val thibault: ZC-248-268
Zonage : zone N du PLU
VEZANNES - bois-taillis
- 44 a 20 ca - Les vaux du coin: C-559-561
zonage : RNU
VILLENEUVE-SUR-YONNE – Terre et Bois
3 ha 85 a 14 ca > - Cote a la jay: M-489 - La bisette: M-297 - La pointe de chateau: M-900[316]-908[320]-914[323]-916[324]-918[325]-920[326]-922[327] - Le chemin des moulins: AL-84 - Le haut des renvers: ZW-459 - Le petit port hameau: M-337-338-339-341-342-345-363 - 886[333] - Les bois de la ville: BD-198 - Les chateaux: M-308 - Les renvers: ZX-109
Zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 4 avril 2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22001170

préférence aux prix et conditions résultant du présent avis.
Pour Avis et mention
Le Notaire

AL22001208

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Alain Franck René COLLET** 8 grande-rue 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye. RCS Auxerre 485098669. CIP 4026.

AL22001183

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique A LA MAISON** 2 A rue de la Fosse aux Anglais 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 804066116. CIP 4149.

AL22001184

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE CHASTELLUX** 16 route du Lac 89630 Chastellux Sur Cure. RCS Auxerre 818892549. CIP 4394.

AL22001185

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Monsieur Nuri YUREKLI** Appartement, 93-6 rue Jean de la Fontaine 89200 Avallon. RCS Auxerre 508056744. CIP 4396.

AL22001186

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ECLUSE DES DAMES** Maison Eclusière N° 67 des Dames route de Séry 89460 Prégilbert. RCS Auxerre 808906283. CIP 4479.

AL22001187

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 12/03/2022 de la **SAS à associé unique LE LYLOU** 14 rue du 24 août 89000 Auxerre (exploitation d'un hôtel). RCS Auxerre 882574940. CIP 4505. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL22001188

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique HOPALE** 16 Grande Rue 89460 Sainte-Pallaye (réparation de matériels informatiques). RCS Auxerre 845025121. CIP 4522. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001189

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/03/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ATELIER AMB** 13 route des Bois de Bèze 89480 Lucy Sur Yonne (menuiseries bois, alu, pvc). RCS Auxerre 838572253. CIP 4523. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22001190

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

LE MARAICHAGE DE LA MALRUE

SCEA au capital de 500 euros
siège social
14 Rue de la Malrue
Hameau de la Malrue
Saints-en-Puisaye, 89520 SAINTS
884 113 721 RCS AUXERRE

AGE du 31/12/2021 : dissolution anticipée de la Société à. compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le. régime conventionnel, liquidateur : Monsieur Éric MIANNAY,. demeurant 14 Rue de la Malrue, Hameau de la Malrue,. Saints-en-Puisaye, 89520 SAINTS, siège de liquidation siège social. Pour avis

AL22000701

SELARL ARISTOTE
18 avenue Edouard Herriot
19100 BRIVE LA GAILLARDE

DISSOLUTION

L'AGE de la société LA MARJOL'N, SCI au capital de 2 500. euros, dont le siège social est 11 Chemin de la Fauvin, Les. Roches 89520 SOUGERES EN PUISAYE, immatriculée au RCS d'. AUXERRE sous le n° 484 746 177 réunie le 02.02.2021 a décidé. la dissolution anticipée de la société, à compter du. 02.02.2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime. conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et. les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme. liquidateur Monsieur Lionel FORNARA, demeurant 58 route de. Tulle, Aux Roses 19490 SAINTE FORTUNADE, pour toute la durée. de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels. que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux. opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le. passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et. à en engager de nouvelles pour les besoins de la. liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 58 Route de Tulle, Aux. Roses 19490 SAINTE FORTUNADE. C'est à cette adresse que la. correspondance devra être envoyée et que les actes et. documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés. au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au. RCS.
Pour avis, le liquidateur. .

AL22000898

DISSOLUTION

ATIC
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 2, Impasse du Moulin
Saint-Martin-Sur-Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
827 813 874 R.C.S. SENS
Le 31/12/2021, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Alain TURBIL, demeurant à CHARNY-OREE DE PUISAYE (89120), 2 Impasse du Moulin, Saint-Martin-sur-Ouanne, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL22001064

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ATIC
SAS en liquidation amiable au capital de 2 000 €
Siège social : 2, Impasse du Moulin
Saint-Martin-Sur-Ouanne
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
827 813 874 R.C.S. SENS
Le 31/12/2021 – 14 h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Alain TURBIL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL22001063

DISSOLUTION

MATIN TRANSPORTS EURL au capital de 1000€ Siège social : 56 rue du Maréchal Leclerc 89140 Serbonnes 492 485 388 RCS Sens Le 23/02/2022, le gérant a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/02/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Bigi Frederic, demeurant 19 rue Frédéric Mistral 13580 la Fare les Oliviers et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS de Sens

AL22001042

DISSOLUTION

EARL GUILLY MICHEL

EARL au capital de 60 674,71 €
Siège social
89460 BAZARNES
390 246 916 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Il a été mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Michel GUILLY, demeurant à BAZARNES (Yonne), 28 rue d'Auxerre, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du liquidateur, au 28 rue d'Auxerre, 89460 BAZARNES, adresse de liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).Pour avis, le liquidateur.

AL22001088

CLÔTURE DE LIQUIDATION

J M D.

SCI en liquidation
Au capital de 150 euros
Siège social
10 Impasse du Château
89400. Laroche-Saint-Cydroine
Siège de liquidation
10 Impasse du Château
89400 Laroche. Saint - Cydroine
478 525 629 RCS Sens

Par AGE du 31.12.2021, les associés ont approuvé les comptes. définitifs de liquidation, déchargé Mr David. BOURSEAU,demeurant 16 Avenue Roger Salengro 89400 Migennes,. de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et. constaté clôture de liquidation à compter de ce jour. Les. comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal. de commerce de Sens. Pour avis, Le Représentant Légal.

AL22001094

SCP Sylvie LELIEVRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«LES ROCHES»

Société civile immobilière
au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : 29 Chemin de la Goulotte - AVALLON (89)
R.C.S. AUXERRE : 501292171

L'AGE du 28 janvier 2022 a approuvé les décomptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et déchargé du mandat de Monsieur Jean-Philippe MARCHAND, liquidateur.Il a été constaté la clôture de la liquidation au 28 janvier 2022.Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur

AL22001118

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PATOCHON

Société civile en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social
3 rue Abel Minard, la Fourchotte
89400 BRION
Siège de liquidation
3 rue Abel Minard, la Fourchotte
89400 BRION
840 508 139 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 10 mars 2022 au 3 rue Abel Minard, la Fourchotte 89400 BRION, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Séverine COMMEAU, demeurant 4 rue René Froissart, la Fourchotte 89400 BRION et Patrick BREUILLE, demeurant 17 rue de Naurath 89250 CHEMILLY SUR YONNE, liquidateurs, de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis Les Liquidateurs

AL22001144

FIDUCIAL SOFIRAL

CLÔTURE DE LIQUIDATION

15 A A avenue du chateau

SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE 89000

ANIMATION CREATIVE
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation
57 rue de la liberté
ORGY 89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 849 127 626

Aux termes d'une décision en date du 7 mars 2022 au 57 rue de la liberté ORGY 89240 CHEVANNES, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Amandine FREITAS, demeurant 57 rue de la liberté ORGY 89240 CHEVANNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.Pour avis Le Liquidateur

AL22001161

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES TETES D'OR

Société civile immobilière
En liquidation
au capital de 762,25 euros
Siège social : 7, rue Charles de Gaulle
89600 SAINT FLORENTIN
378261762 RCS AUXERRE

En date du 4 mars 2022, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021, nommé liquidateur, Monsieur Bertrand CHEVILLARD, demeurant 5, place Saint Jean 89750 NEUVY-SAUTOUR, Gérant de la Société, et fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
Le notaire.

AL22001176

➜ CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MANOIR
Siège social : 18 Route des Puits 89100 PARON
Objet social : Toutes prestations de services y compris administratives de maître d'œuvre liées à l'élaboration de tous projets d'ouvrages et de constructions, assistance et études techniques afférentes, coordination des moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la réalisation des travaux et/ou des chantiers principalement dans les domaines du second œuvre, de l'agencement, de la décoration, de la conception de décors, toutes prestations d'assistance maîtrise d'ouvrage ; toutes prestations de dessins techniques y compris par l'usage de logiciels de dessins ; toutes prestations de services et notamment de relations publiques, marketing, communication, publicité et de documentations
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérant : Mr Jordan MARTINI, demeurant 18 Route des Puits 89100 PARON.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL22001167

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 5 mars 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DE LA BERGERIE.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et,généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Siège social : SAINT-FLORENTIN (89600), 33 chemin des Rosiers.
Durée : 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Les apports sont des apport en numéraire. toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Jonathan CHOSSELAIRE demeurant 33 rue des Rosiers à SAINT FLORENTIN (89600).
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire

AL22001090

Me Alexandre GUILPAIN
Notaire associé,
6 rue Saint-Nicolas 89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me GUILPAIN le 3 mars 2022, il a étéconstitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :»MONTABAUR» Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil,de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plusparticulièrement de toute prise de participation dans toutessociétés immobilières et de tous autres biens meubles etimmeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Siège social :TONNERRE (89700), 7 ter Avenue de Montabaur . Capital : 1.000,00 euros. Gérance : Monsieur Roman Frédéric Pierre FOURREY et MadameGaëlle Angélique GOLMARD demeurant ensemble à TONNERRE(89700), 7 ter avenue de Montabaur. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registredu commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis.

AL22001103

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 04/03/2022, il a été constitué une SASU. Dénomination LM PNEUS TRUCKS AGRI SERVICES. . Siège Social : 9 allée des Coquelicots 89100 ROSOY. Capital : 1000 €. Activités principales : Entretien et réparation de tous types de véhicules et notamment de véhicules industriels et agricoles. Durée : 99 ans. Président : M. SEYCHELLES Jonathan 9 allée des Coquelicots 89100 ROSOY. Immatriculation au RCS de SENS

AL22001105

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant A.S.S.P du 05/03/2022 il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : . DENOMINATION SOCIALE : SAS EXPOSITO. FORME : SAS. CAPITAL : 5.000 euros. OBJET : boulangerie, pâtisserie ainsi que tous types de produits connexes, le commerce non sédentaire de produits alimentaires ou non, de tous produits régionaux se rapportant a l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. SIEGE SOCIAL : 1, rue du Moulin d'en Haut – 89410 CEZY. DUREE : 99 ans. PRESIDENT : Fernand EXPOSITO, 17, rue du Péage – 89410 CEZY nommé pour une durée illimitée. Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : qualité d'associé. Agrément des nouveaux associés par l'assemblée générale. La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL22001106

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué le 8 mars 2022 une société par acte sous seing privé
Dénomination : ETA BOUCHER.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : l'exercice de prestation de travaux agricoles.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 6000 euros
Siège social : 1 Borderu, 89150 Montacher Villegardin.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Gérant : Monsieur Maxime BOUCHER, demeurant 18 Borderu, 89150 Montacher Villegardin
Gérant : Madame Claire LEMEITER, demeurant 1Borderu, 89150 Montacher Villegardin
Pour avis.

AL22001120

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 février 2022 à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : CPLN
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens, de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 1 500 euros.
Siège social : 74 Grande Rue, 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 1 500 euros.
Gérants : Monsieur Philippe et Madame Christiane TREGOUET demeurant ensemble 74 Grande Rue, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
Cessions de parts : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés pris en assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE(Yonne).
Pour avis et mention, les cogérants

AL22001126

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/03/2022 il a été constitué une SCI dénommée :

JBLK

Sigle : JBLK **Siège social :** 6 rue verte 89100 PARON **Capital :** 200 € **Objet social :** acquisition et gestion de biens et droits immobiliers **Gérance :** Mme LAGGER MORVAND Bluenn demeurant 6 rue verte 89100 PARON ; M MORVAND Julien demeurant 6 rue verte 89100 PARON **Cession de parts sociales :** Toutes opérations notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL22001132

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/02/22, il a été. constitué une société civile présentant les caractéristiques. suivantes : Dénomination : JY ADER ; Objet social l'acquisition d'immeubles, l'administration et. l'exploitation par bail, location ou autrement desdits. immeubles. Siège social : 15 Rue des Buttes -89230. Montigny-la-Resle. Capital : 500 euros. Gérance : Yann ADER. & Julie MARTIN demeurant 15 Rue des Buttes - 89230. Montigny-la-Resle. Durée : 99 ans à compter de son. immatriculation. Mode de cession de parts sociales : avec. agrément. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL22001147

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire à AUXERRE, le 10 mars 2022, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : SCI MAISON PHILIA
Siège : AUXERRE (89000) 16 rue Martineau des Chesnez.
Capital social : 1.000,00 €, entièrement libérés
Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance, à l'exception de celles consenties aux associés, à leurs descendants ou à leurs conjoints
Premiers gérants : M. Julien TUBIANA et Mme Vanessa BRIZARD, son épouse, demeurant à AUXERRE (89000) 16 rue Martineau des Chesnez.
La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL22001169

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mars 2022 à TONNERRE, il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination sociale : SAS LE CHAMP DES POSSIBLES CHABLIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : L'animation, la formation, la réalisation de séminaire, la location de salle, l'organisation évènementielle.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : Ferme de Marcault – 89700 TONNERRE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Président : Mme Catherine GUIGNARD-MILLET, demeurant Ferme de Marcault – 89700 TONNERRE
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cession d'actions : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le président.

AL22001194

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par ASSP, en date du 7 mars 2022, à Saint Florentin. Dénomination : DELELIGNE ET ASSOCIES. Forme : SARL. Objet : L'exercice en commun de la profession de géomètre expert, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment, le décret n°96-478 du 31 mai 1996 portant règlement de la profession de géomètre expert et Code des devoirs professionnels. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 20 000 €. Siège social : 6 Bis rue de l'Hôtel de Ville, 89600 SAINT FLORENTIN. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE. Gérants : Mme Nelly DELELIGNE et M Jean-Louis DELELIGNE, demeurant 4 Place de la Mairie, 10130 MONTFEY.

AL22001202

ANNONCES LÉGALES
legales@terres-de-bourgogne.net



Monnaie

Nicolas Barbaroux : « *L'euro a aidé à créer un sentiment d'appartenance européen* »

Le 1er janvier dernier, l'euro, monnaie commune de dix-neuf pays au sein de l'Union européenne, a fêté ses 20 ans. Rentré dans les habitudes de millions de citoyens européens, l'euro a traversé de nombreuses crises mais demeure aujourd'hui une monnaie de référence sur le plan mondial.
Explications avec Nicolas Barbaroux, maître de conférences en économie à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (Loire).


Nicolas Barbaroux, maître de conférences en économie à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne (Loire).

Vingt ans après son lancement, comment se porte aujourd'hui l'euro ?
Nicolas Barbaroux : *« C'est une monnaie qui se porte bien parce qu'elle a atteint ses objectifs, le principal étant d'étendre les échanges au niveau européen en favorisant la libre circulation. C'est chose faite puisqu'aujourd'hui, plus de 60 % des échanges extérieurs de l'Union européenne sont facturés en euros. L'autre objectif était la stabilisation de l'inflation. Grâce à la création de la Banque centrale européenne (BCE), nous avons atteint un taux d'inflation nettement inférieur à 2 % ce qui n'était pas le cas auparavant pour tous les pays de l'Union européenne. Le troisième objectif était de faire baisser les taux d'intérêt dans toute la zone euro afin de relancer le marché de l'immobilier, ce qui est chose faite aujourd'hui. Le dernier objectif était plus sociologique : à travers la création d'une monnaie unique, il y avait l'idée de construire une communauté européenne forte. Et c'est indéniable, l'euro a aidé à créer un sentiment d'appartenance européen ».*

On entend souvent dire que l'euro a fait baisser le pouvoir d'achat, qu'en est-il vraiment ?
N.B. : *« En tant qu'économiste, je dirais que c'est une fausse affirmation car lorsque l'on regarde la manière dont est mesuré le pouvoir d'achat, on s'aperçoit qu'on a une stabilité voire un gain du pouvoir d'achat d'après les données d'Eurostat. Mais quand on regarde cela avec l'œil du citoyen, on remarque un peu l'inverse, notamment à l'époque où il fallait encore convertir les prix du franc à l'euro. Le système d'arrondi semblait alors défavorable aux consommateurs. Il y a aussi eu un sentiment de confusion sur les premières fiches de paie : plutôt que de gagner 10 000 francs, on gagnait 1 524 euros et certains ont alors pu avoir le sentiment de payer plus en gagnant moins ».*

L'euro a notamment résisté à la crise de 2008. Est-ce que cela en fait une monnaie solide ?
N.B. : *« C'est une monnaie solide dans le sens où l'euro existe toujours. En 2008, les institutions ont su réagir au moment où la crise des « subprimes », qui est devenue la crise de la dette publique grecque, a éclaté. La BCE a réagi tardivement mais a réagi quand même. Aujourd'hui, l'Eurosystème est doté de mécanismes de sauvegarde comme l'union bancaire, ce qui n'existait pas auparavant. L'euro a montré sa capacité de résilience et s'est en quelque sorte renforcé ».*

Quels sont les avantages pour dix-neuf pays de disposer d'une monnaie unique ?
N.B. : *« Il y a déjà un changement sociologique parce qu'on abandonne sa culture, sa monnaie et une partie de son histoire. On accepte aussi une perte de souveraineté puisque la monnaie devient gérée par la BCE qui prend ses décisions en se basant notamment sur les taux d'intérêt dans une recherche de l'intérêt global. L'avantage de n'avoir qu'une seule monnaie, c'est que les frais de conversion disparaissent : c'est donc plus facile d'acheter quand on voyage dans la zone euro et ça facilite les échanges. Tous les pays de la zone euro ont aussi bénéficié de taux d'intérêt en baisse ce qui a permis de développer le marché de l'immobilier. Notons enfin que l'euro a permis, en parallèle des accords de Schengen, de favoriser les déplacements des hommes au sein de l'Union européenne ».*

Quel est le poids de l'euro face à une monnaie comme le dollar ?
N.B. : *« Ce qui donne le poids d'une monnaie par rapport aux autres, c'est sa stabilité et la confiance qu'on lui accorde. On mesure cela à la manière dont les accords internationaux sont libellés, et on remarque que la plupart sont faits en dollars. De par son histoire, le dollar reste la monnaie hégémonique mais l'euro, qui réunit 340 millions d'Européens, est la deuxième monnaie de référence au niveau international ».*

L'euro peut-il être menacé par la dématérialisation de l'argent et le développement des cryptomonnaies ?
N.B. : *« Officiellement non car l'euro reste la seule monnaie qui est acceptée par la loi monétaire dans la zone euro. Le seul risque, c'est qu'un grand nombre de personnes transfèrent leur argent vers les cryptoactifs et que l'euro soit moins utilisé. Mais aujourd'hui, seulement 0,5 % de la masse monétaire prend la forme de cryptoactifs donc on en est assez loin. Les cryptomonnaies ne sont pas encore stables et ont besoin d'une monnaie étatique sur laquelle s'appuyer pour éviter la faillite. Malgré tout, l'Union européenne fait de la veille sur ces cryptomonnaies et réfléchit même à la création d'un euro numérique qui serait sous-jacent à ces cryptomonnaies ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BAPTISTE VLAJ

Symbolique

Pièces et billets : un design qui fait sens

Si les paiements numériques sont de plus en plus utilisés, les espèces restent indispensables et ont un rôle important à jouer. Au-delà de leur valeur, pièces et billets revêtent une signification particulière.

Dessinés par l'Allemand Reinhold Gerstetter, les billets que nous utilisons tous les jours reprennent des graphismes très codifiés. Chaque billet de l'édition « Europe » représente un style architectural propre à une époque : le style classique pour les billets de 5 €, roman pour ceux de 10 €, gothique pour les 20 € et Renaissance pour ceux de 50 €. Plus compliqués à trouver, notamment en France, les billets de 100 € rendent hommage au style baroque quand le billet de 200 € fait référence au style industriel du XIXe siècle. Le billet de 500 € a lui été supprimé en 2019 car il était très utilisé pour le commerce illégal.

Les pièces de monnaie aux couleurs nationales

Dessinées par Luc Luycx de la Monnaie royale de Belgique, les pièces de 10, 20 et 50 centimes et celles de 1 et 2 € affichent une carte de l'Union européenne sur l'avers (face avant). Sur les pièces de 1, 2 et 5 centimes est représenté un globe marquant la position de l'Europe par rapport aux autres continents. Le côté revers (face arrière) des pièces symbolise, lui, le pays d'émission. Chaque État membre est donc libre d'y faire figurer des personnalités ou des emblèmes nationaux. La France a choisi le symbole républicain de Marianne pour ses pièces de 1, 2 et 5 centimes. Les pièces de 10, 20 et 50 centimes sont frappées de la Semeuse d'Oscar Roty qui symbolise le rayonnement des valeurs françaises dans le monde. Les pièces de 1 et de 2 € reprennent enfin un arbre stylisé représentant l'Hexagone. Le 1er janvier 2022 pour les 20 ans de l'euro et le début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, une nouvelle pièce de 2 € a été mise en circulation, arborant un chêne et un olivier symboles de la force, de la sagesse et de la nature, le tout encadré d'un hexagone et des douze étoiles du drapeau européen.


Le 1er janvier 2022 pour les 20 ans de l'euro et le début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, une nouvelle pièce de 2 € a été mise en circulation.

BAPTISTE VLAJ

Rétrospective Une histoire riche et ancienne



Il y a vingt ans, les Européens découvraient l'euro. Si l'euro a été mis en circulation en 2002, son histoire a commencé bien avant. Dès la fin des années 1960, l'ambition de construire une Union économique et monétaire est devenue un thème récurrent dans les débats sur l'Union européenne.
Avec le rapport Delors de 1996, tout s'accélère. L'ancien ministre et président de la Commission européenne français propose un plan en trois étapes pour préparer l'Union économique et monétaire et la zone euro, sur une période allant de 1990 à 1999. La première étape consiste en l'achèvement du marché unique par l'abolition des restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres. La deuxième étape prévoit la création en 1998 d'un organisme capable de prendre des décisions collectives : la Banque centrale européenne (BCE). L'étape finale voit la création d'une monnaie unique remplaçant les monnaies nationales ainsi que le transfert de compétences aux institutions européennes.
Après une décennie de préparation, l'euro est lancé le 1er janvier 1999. Pendant les trois premières années, il n'est utilisé qu'à des fins comptables et pour réaliser des paiements électroniques. Les pièces et les billets ne sont mis en circulation qu'à partir du 1er janvier 2002. Les onze premiers pays à adopter l'euro sont la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. Plusieurs vagues d'adhésions se succèdent ensuite : la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et enfin la Lituanie en 2015. Si le rythme a quelque peu ralenti ces dernières années, de nouvelles adhésions devraient intervenir dans les prochaines années. D'après le calendrier prévisionnel, la Croatie, la Bulgarie mais aussi sans doute la Roumanie seront les prochains pays à adopter l'euro d'ici 2024.

Biodiversité

Un pâturage itinérant et instructif

Depuis 2015, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne déploie sur la Côte-d'Or une régie pastorale itinérante. Constituée d'un troupeau d'une trentaine d'animaux, elle assure un entretien écologique de zones de pelouses calcaires et permet même de les valoriser.

En cette après-midi fraîche et grise de février, un camion monte lentement sur les hauteurs qui surplombent le village côte-d'orien de Volnay, au sud de Beaune. Il se gare en bordure d'une zone qui voisine avec les vignes. Une fois sa porte arrière ouverte, en descendent des chevaux, des ânes et des vaches à l'allure rustique. Le troupeau prend possession de son nouveau lieu de pâturage, après deux mois d'hivernage passés sur un terrain de Marcilly-sur-Tille, au nord du département.

Il va rester ici jusqu'à la mi-mars, date à laquelle il va migrer à Chassagne-Montrachet. Il en va ainsi de la trentaine d'animaux de la régie pastorale du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne. Depuis 2015, ce troupeau itinérant contribue à entretenir et valoriser des espaces naturels qu'à première vue, on pourrait juger sans intérêt. L'objectif premier du CEN, c'est de veiller à la préservation et à la vitalité de la biodiversité et cette régie pastorale est un des outils de cette mission.

Face à la déprise agricole

Dans le métier de gestionnaire d'espaces naturels, il y a tout un programme qui vise à préserver des milieux dits « pionniers », assez indemnes de toute activité humaine, ou en déprise humaine depuis suffisamment longtemps pour être repartis à l'état naturel. *« Ces milieux représentent pourtant un enjeu de biodiversité très fort,* souligne Carine Duthu, assistante à la direction du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne, et chargée de mission communication et valorisation. *Lorsque des ligneux ou des buissons s'installent sur des pelouses pour repartir en forêt, c'est toute la biodiversité en faune et en flore de la pelouse qui disparaît. On s'est donc posé la question de la possibilité de conserver ces milieux ouverts, afin que la biodiversité continue à s'exprimer. Nous faisons face à une déprise agricole importante. Il y a de moins en moins d'éleveurs et moins d'animaux d'élevage. De fait, des terrains se retrouvent « orphelins » de gestion. Il n'y a plus ni usage, ni entretien dessus ».* Le CEN n'avait pas, pour répondre à cette problématique, le souhait d'apporter une réponse mécanisée (broyage, tonte), jugée agressive. Entre 2010 et 2014, il a donc mené une étude, sur la Côte-d'Or et le nord de la Saône-et-Loire, afin d'inventorier les parcelles sur lesquelles il pouvait y avoir un enjeu. C'est à la suite de cette étude qu'est née l'idée de créer une régie pastorale. *« Notre objectif,* poursuit Carine Duthu, *était aussi de montrer qu'on pouvait faire paître des animaux sur ces parcelles, jugées pourtant peu attirantes par les éleveurs ».*

Des animaux très autonomes

Le troupeau, constitué de 10 vaches de race galloway, qui s'adaptent très facilement à des zones de pâturage difficiles, de neuf poneys konik polski qui descendent d'une race de Mongolie, habitués à vivre dans des conditions rudes et de quatorze ânes et ânesses communs dépend entièrement du CEN qui en assume la responsabilité et les soins. La mixité (bovins, équins, asins) est un élément important en son sein, le but étant de limiter les problèmes sanitaires et de profiter de la complémentarité alimentaire qui existe entre les animaux : par exemple, l'âne consomme ce que la vache ne mange pas. *« L'objectif de la régie pastorale, c'était d'avoir des animaux très autonomes, capables de s'adapter à toutes sortes de climats, de subir du vent, du froid, du gel sans tomber malade. On recherchait vraiment une forme de rusticité. Le but n'était pas d'avoir une prégnance humaine sur les animaux. On voulait que leur dépendance à l'homme soit minime ». « Nos animaux savent tirer parti des milieux dans lesquels nous les installons »* ajoute Rémi Vuillemin, le zootechnicien du CEN qui veille sur le troupeau. Les collectivités (communes, communautés de communes) sont un pilier essentiel dans cette démarche de préservation de la biodiversité. Elles ont suivi, le troupeau développant aussi un gros capital sympathie pour les riverains des lieux concernés. Il arrive que des terrains soient mis à disposition par des particuliers.

Maîtrise foncière

Le CEN travaille avec l'outil de la maîtrise foncière. *« On a trois moyens pour cela,* explique Carine Duthu. *Soit nous devenons propriétaire des terrains concernés, soit nous passons une convention avec des collectivités ou des propriétaires privés qui nous mettent à disposition des terrains, soit, enfin, nous passons par le bail emphytéotique. Cela permet au CEN de devenir gestionnaire des sites sur du long terme ».*

Ainsi, sur la Bourgogne, l'organisme gère plus de 6 000 hectares, répartis sur 200 sites, sur lesquels il a la possibilité de déployer sa régie pastorale. Il prospecte auprès des acteurs susceptibles d'avoir des terrains à proposer, mais il est aussi parfois sollicité. À Volnay, c'est une parcelle de 8 hectares qui accueille le troupeau. *« L'itinérance est un point très important pour nous,* souligne Carine Duthu. *C'est la clé de la réussite, parce que si on laisse des animaux sur un même site pendant trop longtemps, ils exercent une pression trop importante sur le sol. Ce dernier a besoin d'un temps de récupération ».* En moyenne, le troupeau du CEN reste rarement plus de six semaines sur un même site. L'objectif, en prouvant que ces parcelles sont pâturables, c'est aussi de passer le relais à des agriculteurs, une fois que le milieu a été rouvert et qu'il est redevenu pleinement pâturable. Preuve de l'intérêt du travail accompli depuis 2015 : les CEN de Bourgogne et de Franche-Comté ont répondu à un appel à projets nommé Mobbiodiv' 2020, en proposant le développement du pâturage pour l'entretien de pelouse calcaire. Un cadre dans lequel s'inscrit le pâturage situé à Volnay.

BERTY ROBERT



A Volnay, le troupeau du CEN (ici une vache galloway) venait pour la première fois sur une parcelle de 8 hectares. Il y est resté jusqu'à la mi-mars.

Lorsque le troupeau du CEN de Bourgogne est installé sur une zone pour y pâturer, plusieurs effets sont constatés sur le milieu naturel :
- les chevaux et les vaches consomment de la matière végétale morte. Ils font ainsi place nette pour de la repousse.
-par leur piétinement, ils réalisent une sorte de petit labour de surface, ce qui permet à de la flore de polliniser, à des graines de s'implanter, à des plantes de prendre plus de place.
- les déjections du troupeau (bouses et crottins) entraînent tout un processus de re-fertilisation du sol.
- A plus long terme, ces déjections attirent des insectes coprophages (qui mangent des excréments), qui contribuent à disséminer ces déjections et à les intégrer dans le sol, et qui dit insectes, dit oiseaux, qui les consomment. Le troupeau aide finalement les oiseaux à s'implanter sur de nouveaux espaces, où ils trouvent de la nourriture. Sur place, les animaux contribuent aussi à ralentir le reboisement anarchique et à ouvrir l'espace permettant le développement de la biodiversité. Grâce à l'outil de la régie pastorale, le CEN observe en général une évolution bénéfique du milieu naturel sur les parcelles concernées au bout de trois ans de passages réguliers du troupeau.



Les collectivités sont très intéressées par la régie pastorale qui leur permet d'entretenir certaines zones naturelles.



Le troupeau du CEN de Bourgogne se caractérise par la rusticité des espèces et leur capacité à tirer le meilleur d'un environnement naturel qui, à première vue, n'apparaît pas appétent.